



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

# RAPPORT DU PRÉFET SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ESSONNE





# SOMMAIRE

<b>SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS.....</b>	<b>3</b>
Sécurité des personnes et des biens.....	3
Protection de la population.....	10
Protection des consommateurs et santé animale.....	13
<b>RESPECT DES LOIS ET LIBERTÉS LOCALES.....</b>	<b>17</b>
Dans les relations avec les usagers.....	17
Dans les relations avec les collectivités territoriales.....	18
<b>ÉCONOMIE EMPLOI.....</b>	<b>22</b>
Soutien à l'économie.....	22
Politique de recherche et d'innovation et investissements d'avenir.....	28
Soutien au développement économique.....	31
<b>COHÉSION SOCIALE.....</b>	<b>34</b>
La lutte pour l'égalité des chances.....	34
Le soutien au lien social.....	37
Logement et rénovation urbaine.....	41
L'accès au logement.....	43
<b>SANTE.....</b>	<b>48</b>
Santé.....	48
Établissements de santé.....	50
Centre Hospitalier Sud-Francilien.....	51
<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....</b>	<b>52</b>
Infrastructures routières et projets routiers.....	52
Les aménagements.....	53
L'urbanisme.....	55
.	
La territorialisation du Grenelle.....	56
L'eau.....	56
Les espaces protégés.....	58

<b>CULTURE ET PROTECTION DU PATRIMOINE.....</b>	<b>60</b>
<b>Archéologie.....</b>	<b>60</b>
<b>Monuments historiques.....</b>	<b>60</b>
<b>Livre et lecture.....</b>	<b>62</b>
<b>Archives et patrimoine immobilier.....</b>	<b>62</b>
<b>LISTE DES SIGLES.....</b>	<b>63</b>

# SÉCURITÉ ET PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

## SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

### La lutte contre la délinquance

**La baisse des violences** a été particulièrement marquée cette année (-4,8%).

L'Essonne est le département d'Île de France où cette baisse est la plus forte après Paris. Cette diminution est particulièrement forte pour les violences crapuleuses (- 11,4%).

Les faits les plus graves sont en diminution : les vols à main armée ont diminué de 3,4% ; les vols avec violence (sans arme à feu) ont baissé de 11,8%, les nouvelles dispositions permettant de neutraliser les téléphones portables volés ont contribué à cette baisse ; les violences à dépositaire de l'autorité ont diminué de 11,4% ; toutefois, si le nombre de faits diminue, les violences vis à vis des policiers sont plus graves. Ainsi, le nombre de policiers blessés est en forte augmentation depuis 3 ans (en 2009 : 199 blessés, en 2010 : 237 blessés, en 2011 : 266 blessés) ; les violences sexuelles ont diminué de 3,2% ; les menaces de violences ont baissé de 1,9%.

**Certains actes d'appropriation illégaux sans violence ont progressé.** Les cambriolages ont fortement augmenté (+ 15,6%), subissant, comme à l'échelle nationale, une forte augmentation. Mais cette évolution recouvre une nette baisse des vols à la roulotte (- 4,1%) et une augmentation des vols d'automobiles (+ 18,5%) ; cette dernière augmentation, qui représente 600 faits sur l'année, s'explique largement par l'activité d'un réseau qui a été démantelé.

**Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)** ont fortement augmenté en 2011. Cette hausse des escroqueries et abus de confiance, essentiellement sur internet, explique une évolution de + 17,4% (806 faits en supplément par rapport à 2010).

**L'activité des services de police et de gendarmerie conduit à une nette hausse des « infractions révélées par l'activité des services » (IRAS).**

Celles-ci augmentent de 7,4% en un an (+ 600 faits).

Au sein des IRAS, les infractions liées aux stupéfiants restent stables.

En revanche, les infractions liées aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers ont sensiblement augmenté (+ 35,5%), ainsi que l'usage de faux documents (+ 34,3%).

Au total, pour les forces de l'ordre, **l'ancien agrégat de délinquance de proximité (en vigueur jusqu'en 2010)**, composé uniquement des vols à main armée, des vols avec violence sur la voie publique, des cambriolages, des vols touchant les véhicules et des destructions et dégradations, qui représente les formes de délinquance les plus mal ressenties par les victimes, a connu une baisse de 1,3% en 2011.

Les **violences faites aux femmes** sont difficiles à quantifier car les outils statistiques n'ont pas toujours le niveau d'analyse nécessaire à leur identification.

En 2011, on dénombre 3 013 femmes victimes de violences, majoritairement en zone police (82,9%). Avec 221 cas de moins qu'en 2010, cela représente une baisse globale d'environ 7%, liée à celle constatée en zone police (- 308 victimes, soit - 11,5%), mais le nombre de victimes augmente de 16% en zone gendarmerie (+ 87).

Il s'agit principalement de vols avec violence (32,7%), de coups et blessures volontaires (15,3%) et de violences sexuelles (14,9%).



Il est difficile de connaître la situation exacte dans le domaine des violences conjugales subies par les femmes, car 80% des victimes ne signalent pas les violences subies et parmi elles, moins de 7% portent plainte. De plus, un peu plus du tiers des personnes qui se sont déplacées déposent une main courante, pas une plainte.

Aux violences physiques s'ajoutent les violences psychologiques. Ces dernières ne sont pas toujours décelables à l'oeil nu, ce qui laisse une large part de subjectivité à celui ou celle qui les apprécie.

Cependant, les données fournies par les services de police indiquent une amélioration d'environ 19% en 2011, avec 231 cas de moins qu'en 2010 (997 contre 1 228).

**La poursuite des actions existantes ou amorcées en 2010 expliquant les bons résultats généraux :**

**- Le partenariat entre services de gendarmerie et de police nationale**

En 2011, 156 opérations coordonnées ont été menées par les services de gendarmerie, dont 38 communes avec la DDSP.

**- L'approfondissement de la connaissance des organisations police – gendarmerie** et le renforcement de la coopération entre ces deux services ;

**- L'institutionnalisation des échanges d'informations** entre responsables de la sûreté départementale et des brigades de recherche (cellule anti-cambriolage « CAC », bulletin de liaison et d'information judiciaire, ...) ;

**- Le développement d'une cartographie et d'un fonds documentaire** actualisé permettant un échange pertinent dans des domaines ciblés (lutte contre les violences urbaines, lutte contre les vols par effraction, ...) ;

**- Le renforcement de la coordination dans l'emploi des moyens techniques spécialisés** (hélicoptère, moyens d'observation : véhicules de surveillance discrète, caméras, jumelles à vision nocturne, ...) ;

**- Le développement des actions de prévention**, de prévention situationnelle et de partenariats menées conjointement par les référents sûreté départementaux ;

**- La coopération renforcée entre les agglomérations et les territoires**, conduite en parfaite entente entre les services de police et de gendarmerie, et confortée par la mise en place d'un protocole ;

**- La reconduction des plans départementaux** (lutte contre les bandes, transports, cambriolages, trafic de stupéfiants, violences scolaires, sécurité des personnes âgées, transports en commun, bandes violentes, hooliganisme) ;



**- Le développement de la vidéo-protection** par les collectivités locales, les transporteurs, les bailleurs, les copropriétés, à l'instar de son

utilisation à Grigny 2, 4 centres commerciaux, les grandes surfaces et petits commerçants qui, cette année encore, ont équipé, développé ou modernisé leur système.

Ainsi, l'implantation de près de 3 900 nouvelles caméras a été autorisée en 2011 (2 643 en intérieur, 966 à l'extérieur et 401 sur la voie publique) dont 18 nouvelles communes qui ont fait le choix d'un premier équipement et 4 sociétés de transport de personnes qui ont souhaité moderniser leur installation et innover dans ce domaine.

**- La sécurisation dans les transports**



En 2011, 37 opérations conjointes ont été menées avec les sociétés de niveau national (SNCF-RATP) et les transporteurs locaux (TICE - Daniel MEYER-Cars d'ORSAY etc...) en plus des quatre opérations de contrôle par mois.

De plus, des séances d'instruction ont été dispensées conjointement aux personnels des forces de l'ordre, du SDIS et du SAMU ;

**- La lutte contre la violence scolaire**

Les policiers intervenant en milieu scolaire (PIMS) ont poursuivi leur action de prévention en organisant des séances en écoles primaires, collèges et lycées du département. Les thèmes principaux des 493 séances de 2011 ont été le vol, le racket et les jeux dangereux (jeux d'agression et asphyxie).

Les 6 policiers formateurs anti-drogue (PFAD) sont également intervenus 227 fois dans les établissements afin de sensibiliser les élèves aux dangers de la toxicomanie.

La prévention routière a été l'objet d'une attention particulière, notamment dans les écoles primaires. Afin de sensibiliser les enfants aux dangers de la route, deux types d'animation ont permis à 5 601 élèves d'obtenir leur permis piéton et à 3 075 leur permis cycliste en 2011. De plus 1 475 enfants ont bénéficié d'autres actions préventives dans 33 établissements scolaires.

**- Les très bons résultats du Groupement d'Intervention Régional (GIR)** se confirment, pour la quatrième année consécutive, avec une augmentation de 21,3% en 2011 par rapport à 2010 (232 049 €).

Les 283 985 € saisis sont constitués essentiellement par des véhicules (110 500 €) et du numéraire (141 550 €).

#### - Autres mesures

Le plan de lutte contre les cambriolages et les opérations tranquillité vacances et tranquillité seniors ont été reconduits en 2011.

#### - Nouvelles mesures

Le 1er juillet 2011, le dispositif des patrouilleurs est entré en vigueur pour améliorer la visibilité de la police sur la voie publique et favoriser le contact avec les citoyens. Deux patrouilles à deux fonctionnaires ont été développées, ainsi que des zones de patrouille à deux niveaux (échelle de la circonscription ou d'un ou plusieurs secteurs).

Une attention particulière a été portée sur les seniors du département en 2011. Les correspondants sûreté prévention du département ont animé 34 conférences devant 1 192 personnes sur les infractions les plus fréquentes, comme le vol par ruse ou par fausse qualité.



### La lutte contre la fraude et les trafics illicites

#### Lutte contre le trafic de stupéfiants et de tabacs manufacturés

En ce qui concerne les services de police et de gendarmerie, le nombre d'infractions en matière de stupéfiants a légèrement diminué par rapport à 2010 (-0,6%), essentiellement en zone gendarmerie (- 8,8%). Cela est lié à la baisse du trafic et de la revente (- 8,5%), non compensée par la petite hausse de la consommation (+ 1%), surtout en zone police (+ 1,4%).

Les enquêtes liées aux trafics de stupéfiants ont été mieux ciblées, ce qui a donné lieu à des saisies de drogue plus importantes.

Ainsi, au cours des 75 opérations menées dans les quartiers sensibles ou connus pour le trafic de

drogue, 99 personnes ont été interpellées, 295 kg de résine, 500 g d'herbe et 95 plans de cannabis, 201 kg de cocaïne et 10,2 kg de méthamphétamine ont été saisis.

La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants constitue l'une des missions prioritaires des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de Paris Ouest. La brigade de surveillance intérieure (BSI) des UliS et le bureau de Chilly Mazarin se sont particulièrement investis dans ce domaine en 2011.

En 2011, les services des douanes de l'Essonne ont procédé à la saisie de produits stupéfiants représentant une valeur de près de 427 648 €. Les saisies de cannabis ont notamment augmenté de plus de 99% entre 2010 et 2011 (46,8 kg en 2010 contre 93,4 kg en 2011).

En 2011, la direction de Paris Ouest a réalisé 451 constatations portant sur les cigarettes et tabacs représentant un total de plus de 8 tonnes saisies (3 616 kg de cigarettes et 4 442 kg de tabac). Les saisies de cigarettes et de tabac ont connu une progression de plus de 31%, passant de 6,1 tonnes en 2010 à 8,1 tonnes en 2011.

Certaines affaires ont donné lieu à une exploitation en aval, notamment dans un cadre judiciaire, visant au démantèlement de réseaux dont l'activité est liée au commerce en ligne, propice à l'écoulement des marchandises les plus sensibles sans grande prise de risque. Cette action s'est traduite notamment par la réalisation de livraisons surveillées postales (LSP).



#### Lutte anti-contrefaçons

A ce titre, la direction de Paris Ouest a saisi pour près de 4 528 612 € de produits de contrefaçons. Les saisies de contrefaçons en 2010 s'élevaient à 55 431 articles ; en 2011, elles atteignent 67 250 (augmentation de plus de 21 %).

## Autres domaines

En marge des actions conduites pour endiguer les trafics frauduleux portant sur les marchandises les plus sensibles, les contrôles d'opportunité visant à appréhender toutes sortes de trafics illicites ont permis d'effectuer plusieurs constatations intéressantes (en matière d'infractions aux contributions indirectes ou de taxe sur les véhicules routiers).

L'agent des douanes en poste auprès du GIR de l'Essonne s'est attaché, durant l'année 2011, à jouer pleinement son rôle d'interface des services douaniers de la circonscription avec les autres acteurs institutionnels représentés au sein de cette instance interministérielle, particulièrement ceux de police judiciaire.

Par ailleurs, les services douaniers du département sont sollicités, en tant que de besoin, pour participer à des opérations de contrôles conjoints (police, gendarmerie, DGFIP). Ces opérations se déroulent dans le cadre du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) ou dans un cadre bilatéral ; la majorité d'entre elles porte sur le secteur de la restauration et les marchés du département.

## La brigade mobile de recherche (BMR)

La brigade mobile de recherche (BMR) a pour missions le démantèlement des filières d'immigration irrégulière, la lutte contre le travail illégal ayant recours à de la main d'œuvre étrangère en situation irrégulière, et la lutte contre la fraude documentaire.

En coordination avec l'office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre (OCRIEST), la direction départementale de la police aux frontières (DDPAF) a mené plusieurs enquêtes concernant des filières d'immigration de séjour, travail qui a connu son épilogue en janvier 2011 . Ainsi deux filières ont été démantelées en 2011, dont une importante filière tunisienne par fourniture de « kits » de documents contrefaits italiens, ce qui a permis l'interpellation, en collaboration avec l'OCRIEST, de 20 trafiquants de migrants.

Dans le cadre du CODAF, 182 contrôles de lieux de travail susceptibles d'avoir recours à de la main d'œuvre étrangère en situation irrégulière, principalement dans les secteurs de la restauration, de la construction, du commerce, et de la sécurité, ont été réalisés. 28 infractions pour emploi d'étrangers sans titre et travail illégal ont été relevées à l'encontre des employeurs contrôlés.

La BMR intervient également dans le traitement judiciaire contre la fraude documentaire, assistée par les analystes de la Cellule de lutte contre la Fraude Documentaire et à l'Identité (CFDI) de la DDPAF.

La BMR a procédé à l'interpellation de 112 porteurs de faux documents administratifs, notamment des étrangers qui tentaient d'obtenir indûment un permis de conduire français sur présentation d'un permis national contrefait.

Les analystes de la DDPAF ont également dispensé des formations à la détection des faux documents et à la détection à la fraude à l'identité à 72 agents de services extérieurs, fonctionnaires de police et agents de la préfecture de l'Essonne. Ces actions ont renforcé la coopération entre les services et ont permis la détection de filières d'immigration irrégulière par fourniture de faux documents.

## La lutte contre la délinquance routière

### L'évolution de l'accidentologie en Essonne en 2011

Il ressort de l'analyse des données de l'Observatoire Départemental de sécurité routière que les 3 principales causes de la mortalité sur les routes de l'Essonne demeurent liées au non-respect des règles de sécurité, à la non-maîtrise du véhicule et à la conduite addictive (alcool et/ou stupéfiants).

Les conducteurs de 2 roues motorisés (2RM) restent une population très vulnérable; ils ne représentent que 2% du trafic routier mais sont fortement impliqués dans les accidents corporels, soit 32% du nombre des tués en 2011.

Un tiers des accidents de la route impliquent des conducteurs de 2RM et 40% des tués sont des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui ne représentent pourtant que 9% de la population essonniennne. Sur 14 tués en 2RM, 8 se situent dans cette même tranche d'âge.

L'augmentation du nombre d'accidents mortels comptabilisés (dus à l'usage de l'alcool et de stupéfiants), s'explique en particulier par un nombre plus important de contrôles effectués en 2011 par les forces de l'ordre et par une généralisation de l'utilisation des outils de dépistage.

Une amélioration très sensible du bilan de l'accidentologie en Essonne avait caractérisé la période 2005 - 2009. Depuis 2010, contrairement à la tendance nationale, les résultats de l'accidentologie sont moins encourageants. Ces chiffres mettent en évidence la nécessité d'agir pour une amélioration durable du comportement

des usagers et en particulier les usagers «vulnérables», que constituent les piétons, les cyclistes et les conducteurs de deux roues motorisés. La lutte contre l'insécurité routière doit se poursuivre et demeure une priorité nationale.



### **Les actions de prévention et d'éducation routière**

Au titre de la prévention, 80 actions de sécurité routière ont été organisées en 2011 par la DDT en lien avec les collectivités locales, les associations et l'Inspection Académique notamment dans le cadre des actions financées ou labellisées par le Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) élaboré en commun avec le Conseil Général.

Deux interventions ont été menées chaque mois par des formateurs de la DDT auprès des élèves des lycées et collèges.

La DDT anime et forme un réseau de référents « sécurité routière » que sont les Inspecteurs Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), les élus sécurité routière et les enseignants, afin de démultiplier les messages de sécurité routière auprès des usagers.

Acteurs essentiels de la sécurité routière dans le département, les inspecteurs du permis de conduire et de sécurité routière affectés à la DDT ont pour principales missions le passage des examens de permis de conduire (31 516 examens de permis de conduire réalisés en 2011, toutes catégories confondues).

Par ailleurs, la DDT établit les agréments et assure le contrôle des établissements d'enseignement à la conduite.

### **Le contrôle des sanctions automatisé (CSA)**

Au titre du contrôle du respect des règles de sécurité routière, 28 radars de contrôle automatique de la vitesse et 11 radars sanctionnant le franchissement des feux rouges sont en fonctionnement en 2011 en Essonne.

## **Planification et gestion de crise**

Le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a poursuivi ses efforts en 2011 pour développer les mesures de sécurité préventive, assurer la veille départementale en matière de gestion de crise et assurer l'entraînement des différents acteurs, tout en participant avec l'ensemble des services à la gestion d'événements.

Le SIDPC a participé à l'organisation de la sécurité de 11 grands rassemblements.

4 plans particuliers d'intervention ont fait l'objet d'une mise à jour :

- Le PPI du CEA de Saclay (en cours d'approbation),
- le PPI Cim Antargaz,
- le plan départemental neige et verglas,
- le plan Electro-secours (en cours d'approbation).

De plus, six exercices de sécurité civile ont été réalisés sur le département.

Concernant la gestion de crise, 3 PCO ont été activés, dont 2 avec mise en veille du COD : meetings aériens de Mondésir – Guillerval (80 ans de la patrouille d'Étampes) et de Cerny – La Ferté Alais, concert de Yannick Noah à Sainte Geneviève des Bois.

Au titre de la Prévention, le SIDPC a participé à :

- 98 sous-commissions départementales
- 298 commissions d'arrondissement, avec visites réglementaires périodiques.
- dans le domaine du secourisme, 110 diplômes délivrés à l'issue de 8 examens de BNSSA.

Le SIDPC a également pris part à des journées d'information, de prévention et de formation (journée des industriels organisée à l'EDIS, journée nationale de la sécurité intérieure, journée d'information à la sécurité civile pour le diocèse d'Évry, session d'information sur l'action de la Préfecture en cas de crise à destination des cadres de permanence de la SNCF).

Un dispositif de formation à la gestion de crise sur l'application CRISORSEC a été mis en place en collaboration avec le service formation du SDIS91, à l'attention de l'ensemble des services déconcentrés de l'État et des grands opérateurs susceptibles d'intervenir en cas de gestion de crise.

## Les actions de l'administration pénitentiaire

### La maison d'arrêt de Fleury Mérogis (MAFM)

La maison d'arrêt de Fleury Mérogis (MAFM) est le plus grand établissement pénitentiaire de France, puisqu'il représente à lui seul 6,5% de la population pénale au niveau national, en hébergeant presque 4 000 personnes détenues. Dirigé par un directeur fonctionnel, aidé de 13 autres directeurs et de 1 500 personnels, il s'agit d'un service déconcentré de l'administration Pénitentiaire placé sous l'autorité du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Île de France.

7 058 personnes sont entrées dans l'établissement au cours de l'année 2011.

L'effectif moyen annuel est de 3 450 personnes détenues pour 2 855 places, dont 57 % de condamnés et 43 % de prévenus (personnes en attente de jugement).

Compte tenu de sa taille, la MAFM accueille des ressortissants de tous les départements de la région Île de France.

Les personnes ayant déclaré une adresse dans l'Essonne ne représentent que 15 % environ de l'effectif.

Les étrangers représentent 36 % de l'effectif chez les hommes et 64% chez les femmes.

En 2011, de nombreuses réalisations ont rythmé les trois missions assurées par la maison d'arrêt en milieu fermé.

La mission d'entretien de la population pénale (restauration, blanchisserie, hygiène, achats extérieurs) a ainsi été marquée par la mise en place d'une nouvelle blanchisserie totalement restructurée, dont les équipements de type industriel ont été renouvelés. La mise en œuvre de la gestion déléguée dans les domaines de la maintenance et de la restauration ont d'ailleurs été les axes forts de la fin de l'année 2011 et du début de l'année 2012.

La mission de sécurité a également été jalonnée d'actions. En effet, afin d'assurer au mieux la sécurité de la société en prévenant le risque d'évasion, des opérations de sécurisation de chacun des miradors de la maison d'arrêt des hommes (MAH) ont été effectuées.

De plus, dans le cadre de la prévention des risques d'agression par d'autres détenus notamment en cour de promenade, plusieurs mesures correctives ont été mises en œuvre : fermeture des préaux, installation de portiques de détection de masses métalliques à l'entrée des cours, définition d'une procédure d'intervention du personnel en cour de promenade pour porter secours à un détenu victime d'agression et déploiement progressif de la vidéo sur l'ensemble des cours.

Par ailleurs, la sécurité des personnels et des personnes intervenant au sein de l'établissement a été au centre des priorités.

Ainsi, une formation sur la prévention des conflits et la communication avec les détenus a vu le jour en 2010 et a été poursuivie en 2011.

Enfin pour prévenir le risque auto-agressif (tentatives de suicide - suicides), une sensibilisation auprès de tout le personnel de surveillance par le visionnage du film de Monsieur TERRA, médecin psychiatre ainsi qu'une campagne de communication auprès des familles ont été effectuées.

La troisième mission d'inscription des publics dans les politiques sociales d'insertion a été assurée :

- la santé avec une antenne de l'Hôpital Sud Francilien, qui assure une prestation de service à l'intérieur des murs, conformément à la loi du 18 janvier 1994 (près de 150 personnels médicaux et hospitaliers),

- l'insertion par le travail : 969 personnes détenues ont été employées dans les 20 ateliers de concession ou en service général,

- la formation professionnelle : 704 personnes incarcérées, dont 581 hommes et 123 femmes ont suivi un parcours de professionnalisation,

- l'enseignement : l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) gère les 659 heures hebdomadaires d'enseignement accordées par l'Éducation Nationale. Une équipe stable de professeurs (écoles, collèges, lycées) dispense les disciplines de l'enseignement général, conformément aux programmes officiels,

- le respect des droits individuels des détenus : permettre aux personnes détenues de respecter les préceptes de leur religion, l'accès aux droits, le maintien des liens familiaux,
- des mesures d'individualisation de la peine.

Pour atteindre ces objectifs, la maison d'arrêt de Fleury Mérogis s'appuie sur un réseau d'associations et d'organismes publics ou privés tels que le CNAM, les GRETA, l'AFPA.

Depuis plusieurs années, le fonctionnement de la MAFM est marqué par un chantier de rénovation de grande ampleur : 475 millions d'euros et 15 ans de travaux (2002 - 2017). Les travaux concernent les bâtiments d'hébergement et les bâtiments administratifs. Les opérations ont débuté au cours du second semestre 2010.

Enfin, l'année 2011 a été ponctuée de multiples concrétisations s'inscrivant dans l'engagement pris par la maison d'arrêt à installer les règles pénitentiaires européennes.

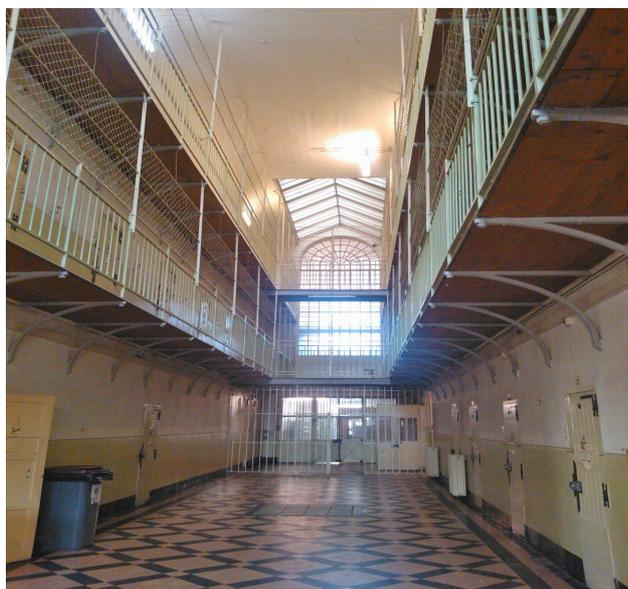
Ainsi la séparation des prévenus et des condamnés, le développement de l'accès au téléphone en détention, le déploiement du cahier électronique de liaison, les travaux de mise en conformité des locaux constituent les garants d'une qualité reconnue de prise en charge et

d'accompagnement de la personne détenue. Cette volonté de placer ces règles au coeur des pratiques professionnelles s'insère dans le plan de rénovation de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis qui permettra à terme de respecter les standards européens relatifs aux conditions de détention.

Cette démarche a permis de labelliser les différents parcours des arrivants au sein de l'établissement.

Ce label, délivré par VERITAS vient utilement confirmer l'investissement de l'établissement dans le respect du référentiel d'accueil des personnes détenues.

### **Le centre de semi-liberté de Corbeil-Essonnes**



Le centre de semi-liberté (CSL) de Corbeil-Essonnes, seul établissement de ce type en Essonne, accueille et contrôle les personnes placées sous main de justice (PPSMJ) effectuant leurs peines sous le régime de la semi-liberté.

D'une capacité d'hébergement théorique de 77 places (65 hommes et 12 femmes), le CSL de Corbeil-Essonnes peut accueillir raisonnablement un maximum de 105 détenus hommes et 22 femmes, soit 127 personnes au total.

En 2011, il a accueilli 310 détenus au total (contre 266 en 2010), avec un pic à 110 détenus le 8 février 2011. Cela représente une hausse de 16,4%.

Les libérations conditionnelles sont en diminution de 8,8% par rapport à 2010 (91 en 2010, 83 en 2011) et les révocations de semi-liberté ont diminué de 12,8% (91 en 2010, 80 en 2011).

L'amélioration des conditions de détention s'est

caractérisée par l'achat d'armoires de rangement, de tables et de chaises, afin d'uniformiser les cellules.

Des travaux de ventilation afin d'installer une ventilation mécanique contrôlée (VMC) dans tout l'établissement, amélioreront des conditions sanitaires du fait de la diminution de l'humidité dans les cellules.

Les activités socioculturelles mises en place remportent un franc succès, notamment le tir à l'arc une fois par mois.

Un forum sur la santé, la prévention a lieu trois fois par an, avec un succès qui ne se dément pas. Ce rendez-vous est très apprécié par la population pénale.

En 2011, le CSL de Corbeil-Essonnes a aussi accueilli 9 tournages, allant du court métrage au téléfilm.

### **Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne (SPIP 91)**

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Essonne (SPIP 91) intervient dans le cadre du service public pénitentiaire et à ce titre participe à l'exécution des décisions pénales, au maintien de la sécurité publique et à la prévention de la récidive en favorisant la réinsertion des personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

Outre le suivi et le contrôle individualisé des personnes condamnées dans le cadre d'une peine privative ou restrictive de liberté ou alternative à l'incarcération, le SPIP a en 2011 développé plusieurs programmes de prévention de la récidive.

Les programmes courtes peines (PCP) proposent différents modules permettant une adaptation aux PPSMJ. En 2011, ces programmes ont bénéficié à 120 détenus et il s'y est ajouté 4 forums emploi. Le projet équitérapie propose par le biais du cheval, une réflexion sur les comportements addictifs.

Les programmes de prévention de la récidive (PPR) à destination d'auteurs d'infractions sexuelles sur les mineurs de moins de 15 ans et des auteurs de violences conjugales ont été poursuivis en 2011.

Un nouveau PPR "Respecto" est en cours d'élaboration à destination des détenus ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires en détention pour des faits d'agressions à l'égard de co-détenus ou du personnel.

L'expérimentation du programme R2S « réussir sa sortie », avec les missions locales, s'est poursuivie courant 2011. Elle a concerné 44 Essonnais de 18 à 25 ans placés sous main de justice. Ce programme de 8 semaines allie une prise en charge individualisée et une prise en charge

collective sur les thématiques du passage à l'acte, de la citoyenneté, des problématiques addictives, du comportement, de la sociabilisation...

Deux manifestations départementales pour développer le travail d'intérêt général (TIG) ont également été organisées en 2011.

Le SPIP a continué à développer sa politique culturelle et sportive :

- Festival du cinéma : projection de 8 films, participation de 230 détenus. Le jury est composé de personnels pénitentiaires et de détenus. Une remise de prix a été faite par le président du festival appartenant au monde du spectacle.
- Défilé de mode à la maison d'arrêt des femmes : plusieurs séances de préparation avec des professionnels du monde de la mode. Participation de 30 détenus à ce défilé.
- Participation de 4 détenus au projet interrégional randonnée cyclo touristique.
- Participation de 12 détenus au tournoi de basket de Bercy.

En 2011, l'antenne du milieu ouvert du SPIP 91 a reçu en entretien 12 433 PPSMJ et a suivi 2 812 mesures. L'antenne milieu fermé a pris en charge 8 500 détenus écroués à la MAFM et ont traité 1 200 demandes d'aménagements de peines.

### La Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ)

Durant l'année 2011, la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Essonne (DDPJJ) a poursuivi le recentrage de son activité en direction des mineurs délinquants ainsi que sur la mise en œuvre des mesures d'investigations et d'aide à la décision des juges (au pénal et au civil).

Une action forte a été mise en place en 2011 en direction des mineurs incarcérés au centre de jeunes détenus (CJD) de Fleury Mérogis. Un service éducatif composé de 25 personnels a été créé pour prendre en charge au quotidien les mineurs et travailler la sortie de détention avec les différents partenaires (Missions Locales, services sociaux, services éducatifs..).

Le nombre de mineurs suivis en milieu ouvert par les services de la DDPJJ est passé de 3 238 en 2010 à 1 992 en 2011, soit une baisse de 38,48%.

## PROTECTION DE LA POPULATION

### Incendie et secours

#### Effectif

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) employait **3 260 agents** au 31 décembre 2011, dont 1 052 Sapeurs-Pompiers Professionnels (- 1%) ; 1 915 Sapeurs-Pompiers Volontaires (+ 9,5%) et 293 Personnels Administratifs Techniques et Sociaux (+ 3%)

De plus, **795 jeunes** ont été formés en 2011 pour assurer la relève, dont 575 Jeunes Sapeurs-pompiers répartis dans 27 sections en Essonne, 218 Pompiers Juniors et 2 Sapeurs-Pompiers Volontaires Civiques.

Au total, plus de 1 400 jeunes de collèges et lycées ont été formés à la sécurité civile depuis 2003.



#### Activité opérationnelle

En 2011, le SDIS a réalisé **90 398 interventions**, soit 247 par jour en moyenne.

On constate une légère hausse par rapport à 2010 pour la plupart des activités : accidents de la voie publique (4 719, soit + 3,8%), incendies (6 239, soit + 2%), secours à personnes (67 402, soit + 4%), risques technologiques (132, soit + 9,1%). Le nombre de fausses alertes a également fortement augmenté : + 47,6% (245 en 2011 contre 166 en 2010, soit + 79).

Le seul domaine dans lequel les interventions ont baissé en 2011 est celui des opérations diverses : 11 661, soit - 20,8% par rapport à 2010.

Quatre interventions ont été particulièrement marquantes :

- 11 février 2011 : accident sur la voie publique entre 1 poids-lourd et 5 véhicules sur la RN20 à Étampes (23 sapeurs-pompiers engagés)
- 26 avril 2011 : feu d'entrepôt à Chilly-Mazarin (76 sapeurs-pompiers engagés).

- 31 octobre au 15 novembre 2011 : participation de 12 sapeurs-pompiers essonniers à une colonne de renfort feu de forêt au bénéfice de la Réunion.



- 21 décembre 2011 : feu de poids-lourd avec risque chimique à Linas (53 sapeurs-pompiers engagés).

### **Signature de la convention « Procédure Gaz Renforcée »**

Le 20 juin 2011, le SDIS, le Préfet de l'Essonne et la société GrDF ont signé une convention de partenariat pour l'application, au 1<sup>er</sup> juillet, de la « Procédure Gaz Renforcée » (PGR).

Initiée par six départements à la suite d'accidents graves et de l'augmentation du nombre d'opérations relatives au gaz, cette nouvelle procédure opérationnelle s'applique désormais à tous les SDIS de France à la demande de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

L'objectif est de garantir une meilleure sécurité des sapeurs-pompiers lors des interventions.

### **Exercice « multi-attentats »**

En juin 2011, sur quatre sites en Île de France, un exercice multi-attentats a mis en action plus d'un millier d'acteurs des services de secours. 215 sapeurs-pompiers de l'Essonne ont été engagés à la gare TGV de Massy, au Centre d'Essais des Propulseurs de Saclay, à la préfecture et au Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours, suite à deux alertes attentats. Des éléments toxiques et radiologiques étant en cause, d'importants moyens ont été déployés pour secourir les victimes et éviter toute contamination. La coordination de tous a permis la réussite de ce test d'envergure.

### **Exercice « nuage toxique »**

A Saint Chéron, le scénario réclamait à 60 sapeurs-pompiers de réagir face à une fuite d'acide fluorhydrique se volatilisant dans l'air. Pour cet exercice, M<sup>2</sup>IRAGE (Management des mesures dans le cadre d'interventions radiologiques assistées géographiquement dans l'environnement), un outil informatique développé par le SDIS de l'Essonne et des partenaires (dont le CEA de Saclay), a été utilisé. Les données rassemblées par un logiciel et les mesures sur le terrain ont permis à M<sup>2</sup>IRAGE de représenter sur écran le nuage toxique et d'adapter les secours.



### **Actions entreprises en 2011 et devant aboutir en 2012 :**

#### **- Révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)**

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), élaboré par le SDIS sous l'autorité du Préfet, définit l'adéquation des moyens de secours à la réalité des risques.

En 2011, les cadres du SDIS de l'Essonne ont travaillé à sa révision. Ce projet collectif a débuté en mars avec l'analyse du document existant, ainsi que les effets produits sur le terrain. Il s'est poursuivi avec la participation d'un groupe de référents ayant permis d'affiner la réflexion et de nombreuses consultations. Sa validation est prévue en 2012.

#### **- La visioconférence**

A la suite de tests concluants en 2011, le SDIS a prévu d'acquiescer un système de visioconférence en 2012. Trois terminaux seront installés à la direction et au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours. Ce projet résulte d'une

volonté partagée par les 4 SDIS de la grande couronne parisienne et la Brigade de sapeurs pompiers de Paris. En cohérence avec la démarche de développement durable du SDIS, la visioconférence répond à des objectifs administratifs et opérationnels.

#### **- Le développement des futures tenues NRBC (contre les risques nucléaires, radiologiques, bactériologiques et chimiques)**

Dans le cadre d'une étude scientifique concernant le développement de tenues auto-décontaminantes, le SDIS a participé à des tests en novembre. Ces tests au porter et à l'effort ont été réalisés à l'école départementale d'incendie et de secours (EDIS) à Fleury Mérogis par l'Institut Français du Textile et de l'Habillement, avec la participation de 12 sapeurs-pompiers. Le SDIS est acteur de cette étude pilotée par le CNRS depuis 2009. Début 2012, les tenues seront confrontées à des toxiques réels pour démontrer leurs capacités.



#### **- La modernisation des moyens de communication**

D'ici fin 2014, les sapeurs-pompiers de l'Essonne communiqueront via un réseau radio numérique nommé ANTARES, (Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours). Ce nouveau système, destiné à l'ensemble des services concourant aux missions de sécurité en France, améliorera les transmissions radio grâce à une couverture de technologie numérique et une meilleure qualité des communications. Le SDIS 91 prépare son déploiement depuis 2009 et cela représente un investissement financier conséquent.

#### **Le contrôle des Établissements Recevant du Public (ERP)**

En 2011, le service Prévention du SDIS de l'Essonne a effectué 1 247 commissions communales et 93 sous-commissions départementales.

Il a également participé à 54 réunions des

commissions d'arrondissement et 12 de la sous-commission départementale.

### **Prévention des risques**

#### **L'action de l'inspection des installations classées**

En 2011, la DRIEE Île de France – unité territoriale de l'Essonne a réalisé 122 inspections.

49 arrêtés de mise en demeure ont été notifiés, dont 37 à des installations qui ne respectaient pas les prescriptions de fonctionnement et dix à des exploitants en situation irrégulière.

Quatre arrêtés de suspension d'activité ont été pris face à des installations relevant de l'autorisation qui présentaient des risques graves pour l'environnement ou des nuisances importantes (deux déconstructeurs automobiles, un entrepôt et une teinturerie).

19 plaintes pour nuisances diverses ont été reçues en 2011 par la DRIEE. Parmi celles-ci, neuf concernent des installations connues des services de la préfecture. 2 suivis de plaintes ont permis de constater l'exercice d'activités sans autorisation. Enfin, quatre plaintes ne concernaient pas des établissements relevant de la législation des installations classées.

En 2011, la DRIEE a effectué 22 contrôles inopinés sur les rejets eau ou air, dont quatre se sont révélés non conformes. Les actions correctives ont été demandées aux exploitants. Les contrôles inopinés de recherche de légionelles dans 32 établissements se sont révélés conformes, à l'exception d'un seul qui a atteint le seuil d'alerte.

Indépendamment des six dossiers d'autorisation instruits dans l'année 2011, l'inspection des installations classées de la DRIEE a proposé 64 arrêtés de prescriptions d'exploitation complémentaires.

L'information des citoyens est une activité importante de l'UT DRIEE. Indépendamment de la participation et de l'animation des 16 réunions de commissions prévues par le code de l'environnement ou prescrites par le Préfet - commissions locales de suivis et de surveillance (CLIS), comités locaux de concertation sur les risques accidentels (CLIC) et commissions locales de surveillance dans l'environnement (CLSE) -, la DRIEE a traité 400 demandes de notaires et d'information de bureaux d'étude. 90 avis ont été donnés sur des permis de construire d'installations classées ou sur des sites ayant connus une activité industrielle.

## L'élimination des transformateurs aux polychlorobiphényles (PCB)

Les PCB (polychlorobiphényles) et les PCT (polychloroterphényles), désignés par l'abréviation « PCB », ont été fabriqués industriellement à partir de 1930. Les PCB, principalement utilisés comme fluides diélectriques (huile) dans les transformateurs, les condensateurs, certains radiateurs et équipements électriques, sont plus souvent connus en France sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel.

A cause de leur toxicité, des mesures visant à faire disparaître totalement les PCB ont été prises dès 1979. Le décret du 18 janvier 2001 prévoit la réalisation d'un plan d'élimination des PCB pour les appareils les plus contaminés. L'échéance pour cette élimination était fixée au 31 décembre 2010.

L'action vigoureuse engagée cette année a permis de ramener le nombre d'appareils en situation irrégulière de 26 détenteurs (156 appareils) à 16 détenteurs (75 appareils) dont un détenteur de 50 appareils.

## PROTECTION DES CONSOMMATEURS ET SANTÉ ANIMALE

Au total la direction de la protection des populations (DDPP) a contrôlé 4 200 établissements de tous types (production, distribution, prestation de service). Ces visites ont abouti à la rédaction de 173 procès verbaux, 882 mesures administratives et 1 192 avertissements.



## Sécurité sanitaire des aliments et qualité de l'alimentation

La mise en œuvre de plans de surveillance, les enquêtes suite à plainte de consommateurs ou professionnels ou information des services partenaires, la gestion des alertes communautaires et des signalements ont conduit la DDPP à prélever 452 produits aussi bien alimentaires (pâtisseries, charcuteries, compléments alimentaires, vins et boissons...) que dits industriels (jouets, fers à repasser, radiateurs

électriques, textiles, produits cosmétique...) aux fins d'analyse microbiologique ou physico chimique.

Le taux de non conformité décelée frôle les 50% concernant les analyses physico chimiques alors que celui concernant les analyses microbiologiques a baissé de 40%.

Malgré tout dans le secteur de la pâtisserie boulangerie et de la restauration commerciale, le taux d'anomalie suite à contrôle reste élevé et le nombre de procès-verbaux est important.

Dans le cadre du programme de surveillance des entreprises responsables de la première mise sur le marché de produits alimentaires et non alimentaires (importateurs, fabricants, hors distribution directe aux consommateurs) 61 d'entre elles, dont 7 à risque élevé, ont été contrôlées, ce qui a donné lieu à des rappels de réglementation (36%) ou notification d'information réglementaire (moins de 1%). Une seule a fait l'objet d'une procédure contentieuse dans ce cadre.



Dans le cadre du traitement des alertes des produits non alimentaires de nombreux suivis ont été opérés auprès d'entreprises essonniennes puisqu'au total presque 60 fiches de signalements ou d'indice de danger ont été traitées dans ce domaine.

Dans le domaine de la veille sanitaire, la DDPP mène les enquêtes, en lien avec la délégation territoriale de l'ARS, lors des déclarations de suspicion de toxi-infections alimentaires (TIAC) afin de définir l'origine éventuelle de ces épisodes et de remonter le cas échéant au transformateur ou au producteur de la denrée en cause. En 2011, un protocole de gestion a été signé entre la DDPP et la DT ARS pour préciser les modalités de coopération entre les deux structures dans ces enquêtes.

En 2011, 20 enquêtes ont été menées dans le cadre de suspicions de toxi-infections alimentaires collectives départementales. Certaines ont permis de déterminer l'origine alimentaire de ces épisodes

(salmonelles, Bacillus cereus, ciguatoxine). Par ailleurs, 4 enquêtes alimentaires ont été conduites par la DDPP suite à l'apparition de listérioses neuro-méningées. Ces enquêtes ont abouti à la réalisation de 179 prélèvements d'échantillons de denrées. Enfin, le nombre d'alertes et de signalements traités concernant des produits alimentaires non conformes s'est élevé à 30.

### **Le suivi de la restauration collective et de la première mise sur le marché des denrées :**

580 inspections ont été menées par la DDPP en 2011 dans le secteur de la restauration collective (7,4% en hôpitaux et cliniques, 16% en maisons de retraite, 5,2% dans des foyers médico-sociaux, 10,2% en crèches et haltes garderies, 26,6% en écoles du 1<sup>er</sup> degré, 8,6 % en collèges, 2,4% en lycées). 30,5% de ces inspections ont abouti à des courriers de relevé d'anomalies (rappels réglementaires, avertissements ou mises en demeure).

L'année a encore été marquée par la charge importante de travail mobilisée pour le secteur des cuisines centrales soumises à un agrément sanitaire afin de répondre aux exigences nationales en matière de programmation des inspections.

Ainsi, 92 inspections ont été réalisées dans ces établissements du département, répondant à l'exigence que chaque cuisine centrale soit inspectée au moins une fois dans l'année.

Les établissements de production agréés hors cuisines centrales (abattoirs, ateliers de découpe de viande, de transformation de produits à base de viande, de produits de la pêche, de produits laitiers) ont été inspectés pour la plupart. Comme les années précédentes, les entrepôts n'ont pas été estimés prioritaires dans la programmation.

Dans le cadre des autorisations de mise sur le marché, 26 agréments sanitaires ont été délivrés à des établissements agroalimentaires par la DDPP en 2011, après une instruction de dossier et des visites de conformité.

Par ailleurs, 21 contrôles d'établissements ont été conduits au niveau de sociétés du département responsables de la première mise sur le marché de produits alimentaires selon une programmation fondée sur une analyse des risques.

### **Protection des consommateurs**

#### **Action économique et veille concurrentielle**

L'année 2011 est marquée par les suites de la nouvelle dévolution des missions de régulation concurrentielle des marchés au sein de la DGCCRF.

Pour l'année 2011 la DDPP a été présente à 40 commissions d'appel d'offres ou commissions de DSP, pour 630 invitations ou convocations reçues. L'ensemble de ces participations a donné lieu à l'examen de 146 opérations.

L'examen de ces appels d'offres a permis la détection de deux indices de pratiques anti-concurrentielles, dont certains donnent lieu à enquête approfondie par la DIRECCTE et l'Autorité de la Concurrence. Les renseignements collectés ont également permis d'enrichir plusieurs enquêtes en cours à la DIRECCTE.

#### **Protection économique des consommateurs**

Cette année a encore été marquée par de nombreux litiges en matière de dépannage à domicile et de travaux de rénovation occasionnés soit par des professionnels itinérants, dont la qualification est souvent fictive, soit par des professionnels d'autres départements pratiquant des prix exorbitants. Ils sillonnent les pavillons de personnes âgées, proposent des travaux de rénovation allant du plus simple à des opérations lourdes d'isolation et de changement de couverture à des prix souvent exorbitants (30 000, voire 40 000 €) sans devis préalable, sans aucune possibilité de se dédire et bien sûr en se faisant remettre les sommes sous forme d'espèces ou de différents chèques.

Ces travaux présentent souvent des malfaçons et dans quelques cas le chantier est abandonné.

Le consommateur fragile se retrouve donc avec des travaux non couverts par la garantie décennale et sans recours puisqu'il a payé d'avance les travaux.

Les entreprises sont très difficiles à identifier (documents commerciaux avec adresse fictive) bien souvent et ce, malgré la collaboration de la DDFIP (BCR) la DDPP saisit directement le parquet sur la base de diverses incriminations.

A titre d'exemple, les six gérants commerciaux, devenus directeurs des antennes commerciales, d'une société de rénovation et d'isolation de bâtiments basée en Essonne ont été présentés par la DDPP au TGI d'Évry pour escroquerie, abus de faiblesse et pratiques commerciales agressives. Une trentaine de victimes, presque toutes âgées de plus de 75 ans et résidant à Corbeil, Morsang sur Orge, Orsay, Igny, Saint Escobille, Gif sur Yvette et Montgeron ont pu témoigner des conséquences des travaux surfacturés par cette entreprise. Les gérants ont été condamnés à des peines de prison avec sursis et une forte amende fin décembre 2011. Ils ont fait appel de ce jugement.

## **Commerce électronique**

Le commerce électronique continue à se développer. Les sites internet marchands, généralistes ou très spécialisés, exploités pour certains par des auto-entrepreneurs, sont de plus en plus nombreux. Le nombre de litiges des consommateurs dans le domaine du commerce électronique est en augmentation.

La DDPP 91 a reçu ainsi de nombreuses plaintes de consommateurs concernant des délais de livraison non respectés, des produits manquants ou défectueux, des numéros de téléphone surtaxés, l'absence de remboursement du consommateur lorsqu'il s'est rétracté dans le délai de 7 jours...

Un site internet d'une société, qui propose la mise en relation d'un consommateur ayant un animal de compagnie avec une personne pour garder son animal pendant son absence, a reçu de nombreuses plaintes de consommateurs. Un procès-verbal a été rédigé par la DDPP 91 en raison de l'absence de remboursement de consommateurs qui se sont rétractés dans le délai légal et pour des pratiques commerciales trompeuses.

La DDPP 91 a aussi envoyé de nombreux rappels de réglementation et injonctions administratives à des sociétés exploitant des sites internet marchands, en raison de clauses dans leurs conditions générales de vente non conformes au code de la consommation.

## **Protection de la santé animale et de l'environnement**

Chargée du suivi de 529 élevages ou lieux de détention d'animaux, la DDPP réalise des inspections visant à contrôler le bon respect des règles de protection animale et de surveillance des maladies animales. Elle assure le suivi de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). 103 établissements ont été contrôlés en 2011, aboutissant à la rédaction de 2 procès verbaux, 3 suspensions d'activité et 20 mises en demeure. En outre, 393 autorisations administratives (autorisations d'expérimenter, certificats de capacité, autorisation de transport) ont été délivrées. Enfin, 128 carnivores ont été mis sous surveillance en 2011, afin de vérifier qu'ils n'ont pas pu transmettre le virus de la rage aux personnes mordues.

### **Santé animale**

La surveillance de la salmonellose dans les élevages de volailles s'est maintenue en 2011.

2 cas de salmonelloses à déclaration obligatoire ont été mis en évidence dans 2 élevages différents de notre département. Le suivi des élevages de volailles, poulets de chair et poules pondeuses, constitue une priorité d'action du service en raison de l'impact potentiel d'une infection à Salmonella en terme de santé publique.

En ce qui concerne les élevages de ruminants, la surveillance de la fièvre catarrhale ovine s'est poursuivie en 2011. Des prises de sang ont été réalisées par les vétérinaires sanitaires tous les mois dans certains élevages. Elles ont démontré l'absence de circulation du virus en Essonne. La surveillance des maladies réglementées transmissibles à l'homme (brucellose, tuberculose) démontre également la situation sanitaire très favorable du département.

Dans le cadre de la vigilance vis-à-vis des maladies légalement réputées contagieuses, un exercice de simulation d'une suspicion de fièvre aphteuse a été réalisé dans notre département. Cet exercice a permis de confirmer la capacité de réaction de la DDPP en cas de survenue de cette maladie extrêmement contagieuse.

En outre, la rage représentant toujours une menace en France en raison du risque d'introduction sur notre territoire de carnivores infectés en provenance de pays non indemnes, la mise sous surveillance d'animaux importés illégalement (18 en 2011) et l'envoi de prélèvements à Pasteur ont encore été nécessaires.

La DDPP est enfin en contact régulier avec les organismes à vocation sanitaire (groupement de défense sanitaire d'Île de France, groupement de défense sanitaire des abeilles de l'Essonne), les vétérinaires et d'autres organismes ou administrations (Fédération des Chasseurs, ONCFS, DDT, Conseil Général) afin d'optimiser le maintien d'un réseau de surveillance des maladies des animaux.

### **Protection animale**

Dans ce domaine l'action de la DDPP s'articule autour de trois axes principaux :

Le contrôle des activités d'expérimentation animale (inspections des locaux, instruction des demandes administratives) est une activité importante en raison du nombre d'établissements concernés et des espèces détenues (primates, carnivores). Les 10 contrôles ont permis la vérification des conditions d'agrément de ces établissements. Ils ont abouti à une mise en demeure et à un arrêté de restriction d'activité.

Le suivi des 76 établissements de vente d'animaux de compagnie du département est un deuxième secteur prioritaire, en raison du flux significatif d'animaux dans un département très urbanisé comme l'Essonne, ainsi que le suivi des établissements détenant des équidés, nombreux en Essonne (112). Les 68 contrôles effectués en 2011 ont parfois révélé une inadaptation des locaux (local sanitaire inadapté, isolement vis à vis du public insuffisant), des problèmes de gestion de la reproduction de certaines espèces de rongeurs, des anomalies sur l'identification des équidés ou la gestion des médicaments ainsi que la mauvaise tenue des registres. Ils ont donné lieu à 2 procès verbaux, 5 mises en demeure, 2 arrêtés de restriction d'activité, 5 avertissements et 18 rappels à la réglementation.

Enfin, il est à noter qu'une réglementation impose aux éleveurs de poules pondeuses l'utilisation de cages mieux adaptées aux besoins des animaux. La situation des 6 élevages de l'Essonne (5 de petite taille et 1 industriel) est très satisfaisante dans ce domaine.

### **Protection des espèces sauvages**

Cette activité reste importante en raison de la nature des animaux concernés, qui peuvent appartenir à des espèces protégées ou dangereuses. Par ailleurs des autorisations de détention sont nécessaires pour avoir le droit de détenir certaines espèces sauvages. 90 autorisations ont ainsi été délivrées en 2011.

### **Inspection des installations classées (ICPE) des filières animales**

La DDPP est chargée de suivre certaines ICPE, en particulier des établissements détenant des animaux vivants (élevages de volailles, élevages de bovins, établissements de présentation au public d'animaux de la faune sauvage, piscicultures).

Les inspections visent en priorité les établissements ayant une activité présentant des risques élevés de pollutions de l'environnement. Les 16 contrôles effectués en 2011 ont permis la mise à jour des autorisations administratives devenues obsolètes.

## RESPECT DES LOIS ET LIBERTES

### DANS LES RELATIONS AVEC LES USAGERS



**L'accueil des usagers relevant des droits à conduire ou des professions réglementées** a trouvé un bon équilibre dans l'occupation des espaces qui leur ont été dédiés à la préfecture. L'actualisation systématique du site internet, le renforcement du service d'accueil téléphonique ont permis d'améliorer en amont l'information des administrés.

En 2011, le nombre de dossiers traités par le **système d'immatriculation des véhicules (SIV)** a été de près de 170 000, soit 15% de plus par rapport à 2010 (environ 148 000) pour l'ensemble du département. Le délai moyen de traitement des opérations SIV au guichet est de 62 minutes, ce qui représente un gain de temps de 50% par rapport à 2010 (133 minutes). Il en a été de même pour le délai moyen de traitement des opérations par courrier qui est passé à 7 jours en 2011 pour une moyenne nationale de 8 jours.

47 803 **permis de conduire** ont été émis en 2011, soit 11% de plus qu'en 2010 (43 066). Le délai d'édition des premiers permis (primatas) a diminué de manière constante au cours de l'année : il est passé de 25 jours en janvier à 5 jours à partir de juillet. 1 843 suspensions ont été enregistrées contre 1 802 en 2010, soit 41 de plus, signe d'une certaine stabilité liée aux actions menées dans le domaine de la sécurité routière.

Les services ont traité près de 113 000 demandes de carte nationale d'identité (CNI) en 2011, soit 6 000 dossiers de plus qu'en 2010. Les deux sites de l'Essonne ont édité environ 69 800 passeports, soit 7 000 de plus qu'en 2010. Les délais de délivrance du titre sont de 20 jours pour les CNI et

7 jours pour les passeports. Ils sont fortement liés au dépôt de 10 000 dossiers CNI incomplets, renvoyés aux mairies, ce qui représente 9% du total et 3% de plus que pour l'ensemble de la région Ile de France. Trois réunions d'information ont été organisées à l'intention des mairies des arrondissements d'Évry et d'Étampes afin de faire passer ce taux de retour à 4% en 2012. Ces actions ont été complétées par l'envoi d'un courrier aux mairies dont le taux de retour était le plus élevé, des visites in situ ont été proposées pour un travail collaboratif permettant d'atteindre cet objectif de 4%. D'ores et déjà, des progrès ont été réalisés par des modifications de procédures et des réaménagements. Un bilan mensuel est proposé afin de suivre l'évolution perfectible des dossiers incomplets.

**En ce qui concerne l'accueil des ressortissants étrangers**, l'année a été marquée par une augmentation significative du nombre d'usagers accueillis en préfecture, de 90 000 en 2010 à 120 000 en 2011, soit 33% de plus. Cette hausse s'explique par la suppression des guichets existant auparavant dans 71 mairies et 2 commissariats du département. Afin de mieux gérer ce flux supplémentaire, la préfecture a amélioré ses conditions d'accueil en réaménageant les accès, en créant un site interactif et en mettant en place un guichet « prestations rapides ».

Les sous-préfectures de Palaiseau et d'Étampes ont accueilli 33 252 ressortissants étrangers en 2011, soit 36% de moins qu'en 2010 (- 18 705). A Palaiseau, 21 224 usagers étrangers ont été reçus soit - 50,7% contre 12 028 à Étampes soit + 34,6%.

Les 3 sites de l'Essonne (Évry, Étampes, Palaiseau) ont délivré environ 63 700 titres de séjour en 2011, soit environ 24% de plus qu'en 2010, répartis à parts quasiment égales entre titres temporaires et titres définitifs.

L'immigration familiale (familles de Français et liens privés et familiaux) représente 30% des titres délivrés en 2011.

Les demandes de cartes de séjour pour soins sont en hausse de 17% alors que les régularisations par le travail ont diminué de 10% par rapport à 2010.

Le nombre de demandes d'asile a baissé de 6% par rapport à 2010, passant à 682 demandes enregistrées en 2011, contre 720 en 2010. Il en a

été de même pour les demandes de réexamen. 321 personnes ont obtenu le statut de réfugié en 2011.

En 2011, 3 200 rendez-vous de réception et instruction des dossiers de postulants à la **naturalisation par décret** ont été assurés par la préfecture, en vertu de la nouvelle procédure établie en 2010.

Il en est résulté 2 579 décisions, contre 1 992 en 2010, soit 29% de plus. 55% de ces décisions ont été favorables à la naturalisation du postulant et 1 517 décrets de naturalisation ont été remis à l'occasion de 19 cérémonies (en 2010, 1 841 décrets ont été remis à l'occasion de 19 cérémonies)

De même, 468 dossiers d'acquisition de la **naturalisation par mariage** ont été instruits par la préfecture en 2011.

Le **contrôle de l'immigration** est le corollaire de l'accueil des ressortissants étrangers.

En 2011, 1 045 reconduites effectives ont été réalisées pour un total de 3 044 mesures prises, soit un taux de 34% de réalisation.

Les éloignements effectifs concernent des personnes sortant de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis à hauteur de 53%, des personnes interpellées sur la voie publique pour 16% et 31% de retours volontaires.

L'année 2011 a été marquée par une réforme conséquente des dispositions réglementaires applicables en matière d'éloignement du territoire. La loi du 16 juin 2011 a traduit en droit français les principes de la directive européenne dite « directive retour » et a introduit des dispositifs conçus pour renforcer l'action administrative : augmentation de la durée de la rétention administrative, réorganisation de l'intervention des juges judiciaires et administratifs.

La coopération avec l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration en matière d'aide au retour concernant les étrangers en situation irrégulière résidant dans des campements a été poursuivie en 2011.

Les principaux obstacles à l'éloignement des personnes en situation irrégulière demeurent les mêmes qu'en 2010. Il s'agit essentiellement de la délivrance insuffisante des laissez passer consulaires et de la non prolongation de la rétention administrative par les juges des libertés et de la détention.

## DANS LES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Contrôle de légalité et contrôle budgétaire

Les actes reçus en 2011, par la préfecture et les sous-préfectures, au titre du contrôle de légalité, ont été au nombre de 77 663, soit une baisse d'environ 14,5 % par rapport à 2010 (90 867 actes reçus). Ce nombre avait déjà diminué de 4% entre 2009 et 2010 en raison de la réduction des catégories d'actes obligatoirement transmissibles.

Ainsi, ont été transmis en 2011 :

- 16 996 actes de commande publique (seule catégorie qui progresse : + 27%) ;
- 13 513 actes relatifs aux agents territoriaux ;
- 16 830 actes d'urbanisme ;
- 2 803 décisions de police ;
- 27 521 autres actes.

Le nombre des collectivités qui transmettent leurs actes pour contrôle de légalité par voie électronique via l'application ACTES continue de progresser. Au 31 décembre 2011, 82 collectivités télé-transmettaient une partie de leurs actes (16 667 sur l'année, soit 21%) contre 45 fin 2010 (11,5%), soit pratiquement un doublement en une année. Cette progression a connu une nette accélération au cours du quatrième trimestre 2011 (28,24% contre 19,1% au troisième trimestre).

La poursuite du plan de priorisation du contrôle, mis en place en 2010, a permis à la préfecture d'apporter un conseil adapté, essentiellement centré sur les catégories d'actes les plus sensibles, afin d'éviter le recours aux lettres d'observation et aux déférés devant le tribunal administratif.

Cependant, en 2011, les sous-préfets ont signés 413 lettres d'observations concernant les actes de commande publique (+ 22%), 166 sur les actes relatifs à la fonction publique territoriale (- 49%), 106 sur les actes d'urbanisme (- 75%), 6 sur les actes de police (- 65%), 246 sur les autres actes (+17%), soit au total 1 156 lettres d'observations tous domaines confondus, ce qui représente une baisse globale de 24% par rapport à 2010 (1 235 lettres).

23 déférés en annulation ont été engagés devant le tribunal administratif en 2011 contre 13 en 2010 (+ 77%), dont 14 concernant la fonction publique territoriale, 4 les actes de commande publique et 2 les actes d'urbanisme. Le tribunal administratif a rendu 7 jugements favorables au préfet sur déférés jugés (9 sur 10 en 2010).

Les sous-préfets exercent un rôle de médiateur et d'animateur auprès des collectivités locales qu'ils conseillent pour l'élaboration de solutions adaptées

aux difficultés rencontrées par les élus sur certains dossiers.

Cette activité de conseil est particulièrement soutenue dans certains domaines, comme le champ du contrôle budgétaire, où plus de 283 appels ont été comptabilisés, dans le domaine du fonctionnement des assemblées (droit des élus non majoritaires, délais de convocation, quorum, déroulement des séances, règlement intérieur, constitution de groupes, droit d'amendement, de désignation des représentants des communes au sein d'organismes extérieurs...) ou du statut des élus (délégations de pouvoir aux maires ainsi qu'aux adjoints, remplacement, démissions ou décès, indemnités de fonction), enfin dans le domaine de l'intercommunalité (légalité des statuts des établissements publics de coopération intercommunale, modalités de transfert de compétences et de personnels, ...)

En ce qui concerne le contrôle budgétaire, 804 budgets primitifs et 2 393 autres documents budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives, comptes administratifs et comptes de gestion) ont été transmis en 2011, ces chiffres demeurant à peu près stables par rapport à 2010. 8 892 actes relatifs aux finances des collectivités ont été également reçus (+ 31%), dont 219 ont conduit à une lettre d'observations.

La chambre régionale des comptes a été saisie 9 fois en 2011 contre 17 en 2010, pour un budget en déséquilibre, des budgets non adoptés et des comptes administratifs en déficit

52 mises en demeure ont également été envoyées dans le cadre de la procédure de mandatement d'office en 2011 (contre 40 en 2010).

## Enquêtes publiques et projets d'aménagement

En 2011, la préfecture a organisé 10 enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, 8 pour des installations classées pour la protection de l'environnement (dont 2 pour des plans de protection des risques technologiques : SMCA et OM GROUP) et 8 également au titre de la loi sur l'eau (dont le plan de prévention des risques d'inondations de l'Essonne).

8 dossiers de déclaration d'utilité publique ont été instruits dont ceux concernant :

- l'aménagement d'une infrastructure multimodale de Chateaufort à Palaiseau (RD 36)
- la requalification de la RD 35 sur la commune de Nozay
- l'aménagement de la ZAC Carnot à Massy,
- la suppression du passage à niveau n° 17 à Gif sur Yvette

## Intercommunalité

En application de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, les préfets ont été chargés d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), en tenant compte de quatre orientations :

- Evaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants,
- Prévision d'une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- Réduction du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes afin d'éviter les doublons
- Transfert des compétences exercées par les syndicats de communes ou les syndicats mixtes à un EPCI à fiscalité propre.

L'objectif devant être atteint fin 2011, les services de la préfecture ont sollicité l'expertise technique de la direction départementale des territoires (DDT), de la direction départementale des finances publiques (DDFIP) et des sous-préfectures pour la rédaction du projet de SDCI.

Celui-ci a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), instance regroupant 55 élus du département, le 4 juillet 2011. Il a été adopté en février 2012, après une concertation approfondie avec les élus au sein des groupes de travail.

Pendant cette période, 3 syndicats intercommunaux ont été dissous, 4 adhésions de communes ou EPCI à des syndicats, SIVOM ou syndicats mixtes ont été actés, ainsi que le retrait de 2 communes d'un EPCI et la transformation d'un syndicat en syndicat mixte.

## Élections

Quatre élections ont été organisées au cours de l'année 2011 :

- élection complémentaire à Boissy le Cutté suite à la démission de plus du tiers de l'effectif municipal
- élections cantonales des 20 et 27 mars 2011
- élections sénatoriales du 25 septembre 2011
- élection des juges au tribunal de commerce d'Évry en octobre 2011.







PRÉFET  
DE L'ESSONNE

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE L'ESSONNE

ADOPTÉ PAR LA CDCI LE 17 FÉVRIER 2012



Source : (c) IGN/D TOPO  
Réalisation : DDT91/SPAUSIG Juillet 2012

Echelle 1:180 000

### SOUTIEN A L'ECONOMIE

En 2011, la croissance moyenne de la France a été de 1,6%, mais la crise mondiale est toujours bien présente.

L'État a poursuivi sa politique de soutien aux filières industrielles fragilisées.

Plusieurs dispositifs contribuent à cet amortissement des effets de la crise :

#### **Le maintien des dispositifs de soutien aux entreprises**

La Commission des Chefs de service financier et des Représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de l'Essonne (CCSF) s'est réunie à 6 reprises en 2011.

Elle a examiné les saisines de 63 entreprises, employant 2 657 salariés, et accordé à 53 d'entre elles un plan d'apurement échelonné de leur passif social et fiscal. Elle a procédé également au réexamen des dossiers de 102 entreprises, auxquelles un plan avait déjà été accordé mais qui peinaient à le respecter.

La grande majorité des entreprises (80%) qui ont saisi la CCSF peuvent être classées parmi les très petites entreprises (TPE), employant moins de 20 salariés. Néanmoins, 5% des entreprises en difficulté comptaient plus de 100 salariés. Les secteurs d'activité les plus représentés sont la construction, les services aux entreprises et le commerce de gros.

La CCSF a également été saisie de 121 demandes de remises de dettes formulées dans le cadre de l'article L-626-6 du Code de commerce par des entreprises placées en sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.

#### **Le crédit impôt recherche, remboursement de TVA**

Les services de la DDFIP ont porté une attention particulière au traitement dans les meilleurs délais des demandes de remboursements des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés, des crédits d'impôt et des crédits de TVA.

En effet, ces demandes ont continué à faire l'objet d'un traitement prioritaire et 93,6% d'entre elles ont été réglées dans un délai de 30 jours.

Les remboursements de crédits d'impôts et des créances nées du report en arrière de déficits continuent de diminuer par rapport à 2009 et 2010, tant en raison de l'épuisement du stock des créances concernées par les mesures initiées dans le cadre du plan de relance, que de la non-reconduction de certaines mesures législatives exceptionnelles.

Les remboursements de crédits d'impôt restent toutefois proportionnellement élevés par rapport à la période avant-crise (2008). Au titre de l'année 2011, 284 demandes de remboursements de crédits d'impôt ont été présentées.

Le volume des versements effectués au titre du Crédit d'Impôt Recherche est de 52 M€ en 2011. Les autres remboursements effectués au titre de l'impôt sur les sociétés (principalement les reports en arrière de déficits et les excédents d'acompte impôt sur les sociétés) se sont élevés à 78 M€ en 2011.

#### **La médiation du crédit**

Au 02 avril 2012, la situation consolidée de l'Essonne était la suivante : sur **453** dossiers déposés, 387 ont été acceptés et pris en charge et 374 d'entre eux sont instruits et clôturés. Parmi eux, **55%** ressortent en médiation réussie.

Depuis son lancement en 2008, la médiation du crédit a permis de conforter la situation dans leur activité de **195** sociétés, de débloquer **56 M€** de crédits et préserver **3 745** emplois.

Les entreprises faisant appel à ce dispositif sont à 93% des TPE ou PME de moins de 50 salariés. Parmi elles, le secteur des services est prédominant (43% des dossiers).

Les difficultés concernent principalement les lignes de découvert et les besoins de crédit à court terme, pour des montants inférieurs à 50 000 € dans 57% des cas, ce qui fait des banques les principaux acteurs concernés.

#### **Le marché du travail en 2011**

Le taux de chômage essonnien reste nettement inférieur à celui de l'Île de France (6,9% contre 8,3% au 3ème trimestre 2011), malgré une hausse de 0,3% sur un an.

Le chômage représente 10,1% de la population active et compte 8,3% de la demande d'emploi fin de mois (DEFM).

A la fin du mois de décembre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi (DE) inscrits en catégorie A s'élève à 44 880 dans le département.

Ainsi si la DEFM catégorie A s'accroît de 7,1% en un an (4,5% au niveau de l'Île de France), mais ce chiffre masque des évolutions locales très contrastées :

- une augmentation supérieure à 8% sur les secteurs de Brétigny, Corbeil, Sainte Geneviève des Bois, Savigny sur Orge
- une augmentation d'environ 5% sur les secteurs d'Arpajon, Brunoy, Yerres, Évry, Les Ulis, Étampes et Dourdan

L'augmentation globale de la DEFM catégorie A est principalement liée à un accroissement de 2,8% des flux d'inscription cumulés, alors qu'on constate dans le même temps une diminution des sorties de 4,4%, rythme de sortie légèrement inférieur à celui de l'Île de France (4,6%).

Le département de l'Essonne compte la même proportion de demandeurs d'emploi indemnisés que la région, soit 57%. Par contre les bénéficiaires des minimas sociaux y sont moins représentés (21,5% de bénéficiaires RSA et ASS contre 26,9% en IDF).

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a touché principalement les personnes âgées de 50 ans et plus (+ 16,9%), et, dans une plus faible proportion, les femmes (+ 9,8%).

Si les seniors ont un poids légèrement moindre dans l'Essonne (20% contre 21% en Île de France), ils ont connu une augmentation plus forte sur un an (+ 16,9% contre 13,9% en Île de France) et ils sont, comme au niveau régional, fortement touchés par le chômage de longue durée (44% de demandeurs d'emploi de longue durée parmi les plus de 50 ans contre 26% pour les autres tranches d'âges des demandeurs d'emploi). Cela est principalement dû à la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi qui touche les 57 ans et plus.

Le département se caractérise par une demande d'emploi plus jeune que dans l'ensemble de la région (16,1% des DE ont moins de 26 ans contre 13% en Île de France).

Cependant, la part des jeunes dans la demande d'emploi reste relativement stable avec une augmentation de 1,1%.

Les jeunes sont moins touchés par le chômage de longue durée que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

L'Essonne est le département francilien qui affiche la part la plus faible de demandeurs d'emploi de

longue durée même si elle a évolué dans les mêmes proportions qu'en Île de France de décembre 2010 à décembre 2011 (+ 7,1%) : 31% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus d'un an contre 38% en Île de France.

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (plus de 2 ans) représentent 1 demandeur d'emploi sur 10.

En revanche, la part des demandeurs d'emploi résidant en ZUS est plus importante qu'en Île de France, avec 1 demandeur d'emploi sur 5 (contre un peu plus de 1 sur 6 en Île de France) ; 19,7 % des demandeurs d'emploi jeunes habitent dans les ZUS du département.

## L'anticipation des mutations économiques

### Le chômage partiel

En 2011, 101 demandes de chômage partiel, incluant des renouvellements, ont été déposées par 74 établissements essonniers, concernant 582 salariés et 22 730 heures de chômage partiel ont été indemnisées.

En 2011, le recours au chômage partiel s'est à nouveau réduit par rapport à l'année 2010, avec une baisse de plus de 60 % de demandes déposées.

Parmi ces demandes, 8 seulement ont concerné des établissements de plus de 50 salariés, la majorité d'entre elles (72%) concernant des établissements de moins de 10 salariés. De nombreuses demandes ont été déposées essentiellement à titre préventif, 1/5<sup>ème</sup> seulement des heures autorisées ayant donné lieu à indemnisation.

La construction concentre en effet le plus d'heures autorisées localement en 2011 suivie par l'imprimerie, la métallurgie et l'industrie chimique

Parmi les demandes de chômage partiel déposées en 2011, 9 conventions APLD (activité partielle de longue durée) ont été signées et 242 salariés ont été indemnisés au titre de ce dispositif.

En 2012, la possibilité offerte aux salariés de bénéficier d'actions de formation indemnisées à 100 % de la rémunération nette de référence pendant les périodes d'activité partielle de longue durée (décret du 7 février 2012), ainsi que la réduction envisagée de la durée minimale de 2 mois (au lieu de 3 actuellement) pour signer ces conventions pourront inciter davantage d'entreprises à avoir recours à ce dispositif complémentaire du chômage partiel.

## Les procédures de licenciement collectif

En 2011, 42 procédures concernent la suppression de 1 133 postes de travail contre 945 en 2010. 11 procédures se situent dans le cadre d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. Ce sont pour la plupart des petits licenciements autour de 50 postes. 2011 n'a pas été marqué par des grosses procédures de licenciements collectifs importants, contrairement à 2010 (Sanofi, Air France, Altis).

Ces procédures concernent principalement le transport et la logistique et la construction.

## Le Fond National pour l'Emploi (FNE)

L'unité territoriale 91 a également financé en 2011, dans le cadre des procédures collectives de licenciement, les mesures d'accompagnement suivantes :

- 8 conventions d'allocation spéciale licenciement du Fond National de l'Emploi (ASFNE) ont été signées (100 % d'entreprises en redressement ou liquidation judiciaire), 16 salariés ont adhéré à ces conventions. En 2010, 9 conventions avaient été signées.

- 13 conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD) ont été conclues pour 344 bénéficiaires potentiels, 79 salariés ont adhéré à ces conventions. En 2010, 11 conventions avaient été signées et 43 salariés avaient adhéré. Le nombre de conventions signées a progressé de 18,8% et le nombre d'adhésions de 83,72%, entre 2010 et 2011. A titre de comparaison, il y a eu 33 adhésions en 2008 et 89 adhésions en 2009.

- 7 conventions de cellule de reclassement ont été signées pour 779 bénéficiaires potentiels. En 2010, 7 conventions avaient été signées. Le nombre de conventions reste stable. Le nombre d'adhésions est de 349 en 2011 contre 120 en 2010.

- 2 conventions d'appui aux mutations économiques (AME entreprise, ex FNE Formation) ont été signées pour 58 bénéficiaires, contre 3 conventions en 2010.

## Les conventions de revitalisation

En 2011, l'Essonne a signé 5 nouvelles conventions de revitalisation (contre une en 2010).

Parmi les nouvelles conventions, 2 sont une déclinaison d'une convention nationale.

Le département comptait 8 conventions actives en 2011, pour un engagement financier de 4,5 millions d'euros.

Les conventions actives ont pour objectif de

recréer 1 071 emplois (9% de l'objectif régional). La majorité des entreprises assujetties relèvent de l'industrie : 5 sur 8 contre 42% en région, dont principalement l'industrie manufacturière : informatique, automobile, pharmacie.

## Principales mesures de la politique de l'emploi

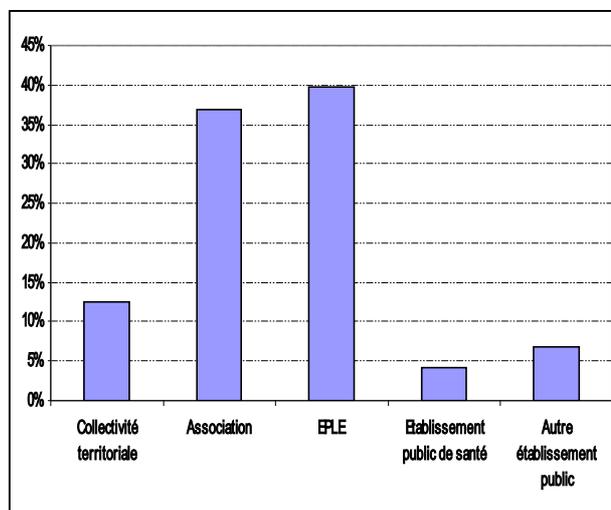
En ce qui concerne les contrats aidés, les objectifs pour l'année 2011 portaient sur :

- 3 812 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), dont 300 cofinancés par le Conseil Général.
- 670 contrats d'insertion dans l'emploi (CUI-CIE), dont 100 cofinancés par le Conseil Général.

Pour le CUI-CAE (Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi), l'objectif a été légèrement dépassé, avec 3 870 contrats enregistrés en 2011, dont 377 cofinancés.

Pour le CUI-CIE (Contrat unique d'insertion - Contrat d'insertion dans l'emploi), l'objectif n'a été atteint qu'à hauteur de 75%, avec 505 contrats dont 18 cofinancés.

## Contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE)

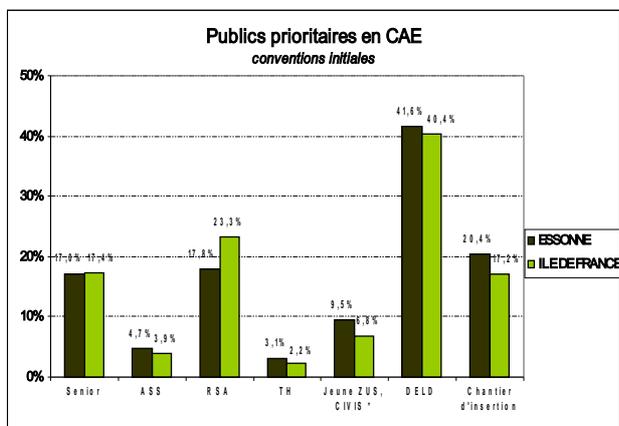


source : DARES, ASP

La structure des embauches par catégorie d'employeur varie peu par rapport à l'an dernier. La part de l'Éducation Nationale augmente encore un peu (40%) alors que celle des associations est stable (37%). La part des collectivités territoriales diminue légèrement (12% contre 15% l'an dernier).

Les personnes entrées en CAE sont majoritairement des femmes (65%). La répartition par classe d'âge est assez équilibrée. Les jeunes et

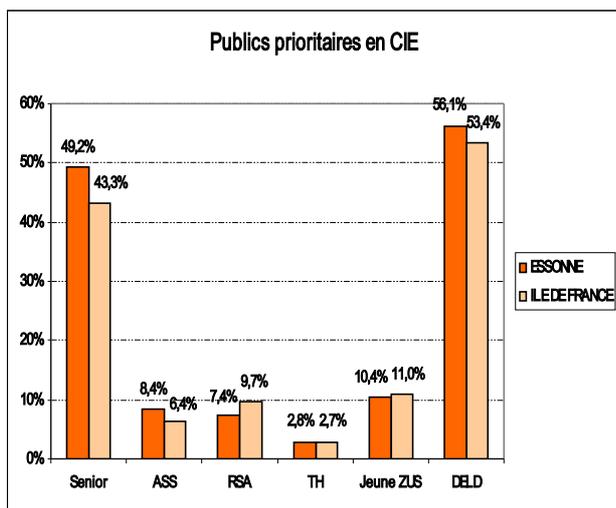
les seniors représentent respectivement 24% et 23% des salariés recrutés. Les niveaux de formation sont assez dispersés : si 45% des personnes n'ont aucun diplôme au moins équivalent au CAP, 40% ont atteint au moins le niveau du baccalauréat.



source : DARES, ASP

La structure des entrées par public prioritaire n'est pas très différente de la moyenne régionale : l'Essonne a plus de chantiers d'insertion pour les publics en grande difficulté et la part des jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) ou bénéficiant du parcours contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) y est supérieure, mais la part des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) est inférieure.

### Les contrats aidés du secteur marchand : le CIE en 2011



source : DARES, ASP

L'enveloppe financière consacrée au CIE en 2011 a été nettement réduite par rapport à l'année précédente et la mesure a été recentrée sur deux publics prioritaires principaux : les seniors et les demandeurs d'emploi de longue durée.

La structure par public a donc beaucoup évolué par rapport à l'année précédente où la mesure était plutôt orientée vers les jeunes demandeurs d'emploi.

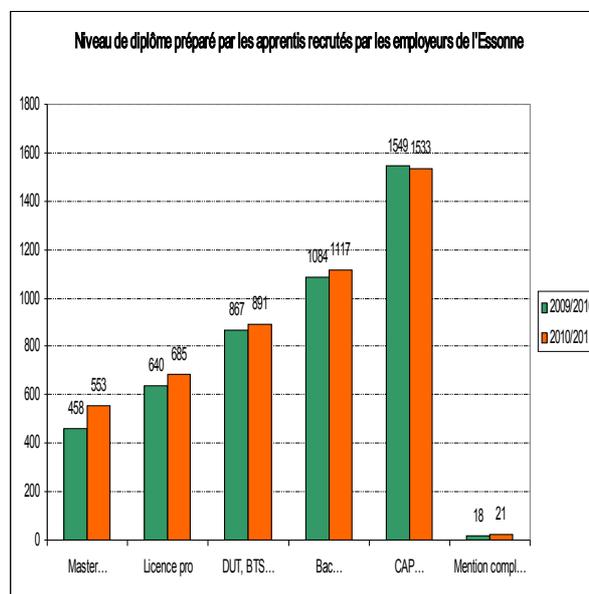
Deux constantes toutefois par rapport à l'an dernier : les hommes restent nettement majoritaires (64%) et les non diplômés représentent un peu plus de 40% du public.

Par rapport à la moyenne régionale la part des principaux publics prioritaires est supérieure en Essonne mais les bénéficiaires du RSA sont un peu moins nombreux.

### Le Contrat d'Apprentissage

Sur la campagne 2010/2011, le nombre de contrats conclus par des employeurs du département a augmenté de 4% (4 800 contre 4 616 l'année précédente).

Par secteur d'activité, les hausses dans les secteurs de la poste et d'architecture et ingénierie, compensent les baisses importantes dans les secteurs du commerce d'automobiles, du BTP, qui reste toutefois le 1er employeur et des télécommunications. La hausse des entrées concerne un nombre important de secteurs alors que les baisses sont concentrées dans un nombre réduit de secteurs.



source : DARES, ASP

Les entrées en contrats sont en augmentation de plus de 20% pour préparer un master. La hausse est moins forte à mesure que le niveau de formation diminue et les entrées au niveau CAP se contractent même légèrement.

Les évolutions de l'année précédente sur le niveau de formation sont confirmées, avec une hausse

des diplômes préparés à tous les niveaux du supérieur. Par secteur, se dessinent des hausses significatives dans le commerce de gros et dans plusieurs types d'activités de conseil aux entreprises (gestion, ingénierie...).

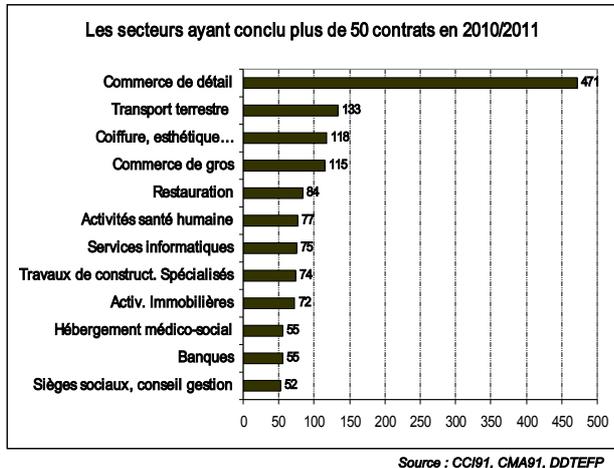
Une très large majorité des apprentis recrutés par les employeurs de l'Essonne résidaient déjà dans le département au moment de la signature du contrat.

Le nombre de jeunes apprentis de l'Essonne (5 922) est nettement supérieur au nombre de contrats signés dans le département car beaucoup de jeunes trouvent des entreprises à Paris ou dans d'autres départements franciliens. Plus de 56% des jeunes essonnais trouvent cependant un contrat dans leur département.

Si l'apprentissage s'ouvre plus qu'avant aux diplômés de niveau licence et master, il reste largement ouvert aux jeunes essonnais sans diplôme ou possédant au plus un CAP ou BEP. Le nombre de ces derniers en contrat d'apprentissage diminue toutefois un peu entre la campagne 2009 - 2010 et la suivante.

### Contrat de Professionnalisation

Comparé à l'apprentissage, le contrat de professionnalisation reste assez peu développé dans le département.



Le commerce de détail regroupe à lui seul près du quart des contrats, très loin devant les transports terrestres.

On constate un recul des embauches dans les banques et dans les services de nettoyage et d'aménagement paysager alors que deux secteurs seulement ont sensiblement augmenté leurs effectifs (restauration et coiffure esthétique).

La DIRECCTE observe toutefois un développement des contrats pour les personnes possédant déjà un diplôme de niveau bac+2 alors que les entrées à tous les autres niveaux sont en légère diminution,

plus marquée pour les non diplômés.

**Un très net retournement de tendance est toutefois enregistré à cette rentrée** (juin à octobre 2011), avec une hausse d'au moins 10% par rapport à la rentrée 2010. Mais elle ne semble bénéficier qu'aux plus diplômés, avec notamment un triplement des recrutements dans les banques et des hausses très significatives dans le commerce de gros, l'ingénierie et d'autres activités de services aux entreprises. Plus des deux tiers des entrées en contrat de professionnalisation bénéficient à un habitant du département en 2010/2011.

Plus de 3 400 habitants du département sont entrés en contrat de professionnalisation. 40% ont trouvé leur employeur dans le département, plus du quart à Paris, plus de 10% dans les Hauts-de-Seine.

En 2010/2011, la baisse du nombre de contrats conclus dans le département a provoqué un recul des entrées dans toutes les tranches d'âge. A la rentrée 2011, la hausse profite en premier lieu aux 22 - 25 ans.

### Le développement de l'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique en Essonne est importante, en croissance et a de bons résultats en insertion.

Le département comporte 51 structures d'insertion par l'activité économique (10% de l'Île de France ; le meilleur nombre pour 1 000 habitants d'Île de France), une couverture territoriale privilégiant le Nord Est du département et les zones urbaines les plus en difficulté. Les associations intermédiaires sont plus grosses qu'en Île de France, les ateliers et chantiers d'insertion de taille francilienne, les entreprises d'insertion plus petites qu'en Île de France. Les associations d'insertion sont dotées de capitaux propres importants ; les ateliers et chantiers d'insertion sont animés principalement par trois grandes structures régionales ; les 2 régies de quartier sont dynamiques ; les entreprises d'insertion sont de petite taille, avec peu de capitaux propres, peu de fonds de roulement et de force commerciale. Un travail en partenariat existe grâce à un réseau départemental, le CAIE91, à un CDIAE au fonctionnement régulier et à une bonne collaboration des 3 grands financeurs.

Près de 3 000 salariés ont été en insertion dont 75% en associations d'insertion ; soit 555 équivalent temps plein dont 50 % en associations d'insertion. Dans les publics prioritaires, notons 43% en ZUS - CUCS et 28% de RSA. 30% des sorties sont en emplois durables.

## La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

### Concernant l'instruction des dossiers individuels

Au 31 décembre 2011, 133 dossiers ont été déposés, majoritairement par des salariés (56%) et sur des titres du secteur tertiaire « *assistante commerciale* » et « *assistante de direction* », comme en 2010. La part des salariés s'est légèrement accrue : elle était de 53% en 2010.

42 % des demandes sont féminines, contre 54 % en 2010 (une entreprise de la restauration avait engagé une démarche de VAE pour 8 de ses salariées en 2010).

83% des dossiers instruits sont recevables, 3% ont été refusés pour durée d'expérience insuffisante, les autres refus (13%) concernent essentiellement des transferts vers un autre certificateur Dispositif académique de validation de l'expérience (DAVA) et Agence régionale de santé (ARS).

Les demandes concernent toujours essentiellement les titres de niveau **V** (40%), contre 19% pour le niveau **IV** et 37% pour le niveau **III**.

Comme en 2009 et 2010, les demandes pour un titre de niveau III sont supérieures à celles pour un niveau IV.

Il est à noter que les demandes de niveau III sont presque équivalentes à celles pour un niveau V (37% contre 40%). Cet écart était plus important en 2010 : 35% des demandes pour un niveau III, contre 45% pour un niveau V.

### Concernant les actions partenariales menées

Au cours de l'année 2011, la DIRECCTE a participé au financement de démarches de VAE pour les demandeurs d'emplois dans les centres agréés, notamment sur le titre d'« **agent de sûreté et de sécurité privée** », et, pour les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique, ainsi que pour les gens du voyage, principalement sur le titre de « **peintre en bâtiment** ».

8 personnes travaillant dans le secteur de la médiation ont également effectué une démarche de VAE en 2011.

Sur 8 salariés d'un chantier d'insertion à Grigny bénéficiaires d'une action concernant la certification du titre d'« **agent de restauration** », 5 ont obtenu le titre complet.

Depuis 2006, les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) du département peuvent aussi faire évoluer les travailleurs handicapés de leur structure sur les titres professionnels

d'« **ouvrier du paysage** », « **agent de restauration** », « **agent polyvalent de pressing** » ou « **agent de propreté et d'hygiène** ». Depuis janvier 2011, le Centre de La Gabrielle s'est ajouté à l'AFPA de l'Essonne pour la réalisation de cette action, ce qui permet d'élargir l'offre de certification à des diplômes de l'Éducation Nationale.

Enfin, 2011 a vu le renouvellement de la convention signée depuis 2008, entre l'unité territoriale de l'Essonne, l'AFPA, Pôle Emploi et la mairie de Montlhéry afin de formaliser l'action de sensibilisation à la VAE, pour tous les publics, existant sur cette commune.

### Concernant la certification des titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi au cours de l'année 2011

- **566** titres professionnels ainsi que **118** certifications partielles ont été délivrés par le Ministère chargé de l'emploi, suite à un examen ayant eu lieu dans l'un des deux centres AFPA de l'Essonne.
- **364** titres professionnels ainsi que **147** certifications partielles ont été délivrés par le Ministère chargé de l'emploi, suite à un examen ayant eu lieu dans l'un des 16 centres agréés de l'Essonne.

Soit au total **930** titres professionnels et **265** certifications partielles ont été délivrés en 2011, chiffres similaires à ceux de 2010.

## Services à la personne

L'essentiel des heures de travail du secteur (plus de 75%) est réalisé chez le particulier employeur, soit (le plus souvent) en emploi direct, soit par le biais d'un organisme mandataire.

Le reste des heures (moins de 25%) est réalisé par des organismes prestataires, avec leurs propres salariés et personnels non salariés (gérant de SARL, auto-entrepreneur, etc.) : associations, entreprises (auto entrepreneurs compris) et organismes publics (centres communaux d'action sociale (CCAS) pour la plupart). Il y a en Essonne 370 structures agréées : 270 disposant d'un agrément simple (ménage, jardinage, soutien scolaire, etc.) et 100 disposant d'un agrément qualité (personnes âgées, handicapées, dépendantes, enfants de moins de trois ans) délivré après avis des services du Conseil Général.

Ces structures se composent de 214 sociétés, 74 auto-entrepreneurs, 63 associations et 18 CCAS. Ces organismes prestataires ont employé en 2011 (chiffres provisoires par extrapolation de données partielles de nova) : 3 230 personnes à temps

partiel et 1 250 personnes à temps plein, soit 5 500 personnes au total.

Les services à la personne, en croissance depuis 20 ans, ont sans doute connu une régression en 2011 (nombre d'heures travaillées et difficultés de l'aide à domicile).

Ce contexte justifiait la réforme des services à la personne de novembre 2011. La simple « déclaration » dématérialisée a été substituée à l'agrément simple et l'agrément par la DIRECCTE à l'agrément qualité à travers le serveur internet nova modernisé.

Un fonds exceptionnel de secours à l'aide à domicile a été créé en décembre et l'UT DIRECCTE aide l'ARS à distribuer d'urgence en Essonne 345 000 € à dix structures en difficulté dont le redressement possible est démontré, selon des critères préétablis par circulaire.

### La main d'œuvre étrangère

Le nombre de demandes d'introduction est resté stable par rapport à l'an dernier.

En effet, la DIRECCTE totalise 279 dossiers d'introduction contre 271 en 2010.

Parmi ces dossiers, 63 ont été traités en refus, essentiellement sur les introductions dites « classiques », les autres dossiers concernant des détachements, des salariés en mission ou des cadres de haut niveau.

Concernant la régularisation par le travail et les changements de statut, une forte hausse de la demande par rapport à 2010 est constatée.

En effet, la DIRECCTE comptabilisait 893 dossiers fin décembre 2011, alors qu'elle n'en a eu que 653 pour l'année 2010.

Il y a eu 340 demandes de changement de statut, 449 demandes de régularisation par le travail (article 40 de la loi du 20 novembre 2007) et 93 dossiers faisant suite au mouvement de grève de 2008.

## POLITIQUE DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ET INVESTISSEMENTS D'AVENIR

### Opération d'Intérêt National (OIN) du plateau de Saclay

Parmi les priorités de l'État figure le développement du territoire du Plateau de Saclay par la création d'un cluster scientifique et technologique innovant de rang mondial. A cette fin, une Opération d'Intérêt National (OIN) a été créée par le Décret n°2009-248 du 3 mars 2009.

Pour mener à bien ce projet, l'État a également mobilisé des moyens financiers important au titre du Grand emprunt (1 Md€) et du plan Campus (850 M€). Un financement supplémentaire devrait également intervenir avec l'obtention début 2012 du label Initiative d'excellence (Idex)

Le développement de la desserte, notamment en transports en commun, constitue un enjeu fort pour la réussite du projet de cluster-cité.



© Groupement MDP/EPPS

Ainsi le schéma du réseau de transport public du Grand Paris, approuvé par décret le 24 août 2011, prévoit une forte desserte de l'OIN, avec 5 gares en Essonne, dont 3 sur le plateau.

Dans ce cadre institutionnel, complété par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, l'Établissement Public de Paris Saclay (EPPS) est chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Il travaille à un projet d'aménagement du territoire du plateau avec pour mission de favoriser le développement du cluster et de donner une identité à ce territoire, et la volonté d'aboutir à un projet partagé et consensuel.

Afin de favoriser un projet coordonné et concerté à l'échelle la plus large, un schéma de développement territorial à l'échelle de l'EPPS a été élaboré et sera adopté par le conseil d'administration de l'EPPS le 13 janvier 2012. Document de stratégie plus souple que le contrat de développement territorial (CDT) prévu par la loi, il sera complété par la suite par des CDT opérationnels sur des périmètres plus restreints.

Le Sud du plateau doit accueillir une importante partie du futur campus et deux projets phares de cette organisation ont commencé à se mettre en place : l'aménagement du quartier de l'École Polytechnique (dont l'initiative de la ZAC a été prise par l'EPPS par délibération du 30 mars 2011 et l'approbation du dossier de création est prévue pour début 2012) et celui du quartier du Moulon (dont l'initiative de la ZAC a été prise par l'EPPS par délibération du 6 juillet 2011).

Par ailleurs, le développement de ce cluster doit prendre en compte la préservation des zones agricoles et naturelles. Dans cette perspective la loi relative au Grand Paris a prévu la création d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF). Issu d'une large concertation fin 2011 avec l'ensemble des acteurs concernés, le projet de ZPNAF devra être validé par décret en Conseil d'État et doit être au préalable soumis à enquête publique en 2012.

La direction départementale des territoires assure l'instruction des autorisations d'urbanisme dans le périmètre de l'opération d'intérêt national. En 2011, 140 actes dont 29 permis de construire et 45 déclarations préalables ont été instruits.

### Les investissements d'avenir

Le département est impliqué directement ou un peu plus indirectement (les cohortes et les actions espace transport sont de portée régionale) dans 72 projets pour un montant de 1 904,44 M€. Cela représente 31% des projets franciliens et 50% de l'enveloppe financière allouée à l'Île de France.

L'appel à projets « initiatives d'excellence », doté de 7,7 Md€ a pour ambition de faire émerger en France cinq à dix pôles pluridisciplinaires d'excellence d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial, capables de rivaliser avec les plus grandes universités du monde.

L'Idex Paris Saclay concentre 28% des dotations non consommables allouées à l'échelle régionale.

L'Essonne participe également à 3 des 28 projets régionaux lauréats en matière d'excellence en formation innovante (IDEFI). Cela représente un montant de 15,9 M€, soit 11% de l'enveloppe régionale.

Les résultats aux appels « laboratoires et équipements d'excellence » confortent la qualité des équipes scientifiques particulièrement reconnues dans le domaine de la biologie santé pour le pôle de Saclay. Les 38 projets essonniers (dont 37 sur le plateau de Saclay) constituent une masse budgétaire de 20% et 50% de l'enveloppe régionale au titre du LABEX (162 M€) et de l'EQUIPEX (166,5M€).

Dans le cadre de l'action « santé et biotechnologies », l'Essonne est présente dans 6 des 13 projets « biotechnologies et bioressources », 3 des 12 projets en bioinformatique, 1 des 2 démonstrateurs préindustriels en biotechnologie, 8 des 20 lauréats des deux appels à projet « infrastructures nationales de recherche en biologie - santé ». Cela représente 70%, 24%, 51% et 66% des dotations régionales respectives pour chacun des domaines.

Par ailleurs, un nouvel institut d'excellence sur les énergies décarbonées va voir le jour à Saclay (IPVF) dans le domaine du photovoltaïque. Les trois projets de société d'accélération de transfert technologique (SATT) retenus en Île de France, dont un à Saclay, vont permettre de structurer les dispositifs d'innovation existants et de renforcer les transferts de technologie entre les laboratoires franciliens et les entreprises.

### Exemples de contrats de projet État – région (CPER) 2007 – 2013

#### **CPER R1\_P01 DIGITEO LABS : Parc de recherche en sciences et technologies de l'information**

Digiteo est le « parc de recherche » dédié aux Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) du plateau de Saclay fondé en 2004 par les établissements du plateau, CEA, CNRS, INRIA, École Polytechnique, Supélec, Université Paris-Sud, avec le soutien des collectivités locales (Conseil Régional d'Île de France, Conseil Général de l'Essonne et CAPS) pour développer de façon cohérente leur recherche

dans ce domaine stratégique et diffuser les connaissances et les savoir-faire dans le tissu économique.

Digiteo est devenu le projet structurant des STIC du Campus de Saclay.

Le projet scientifique de Digiteo Labs 2 a vocation à continuer de développer les interfaces entre l'INRIA et ses différents partenaires en mettant en avant des recherches interdisciplinaires autour de trois priorités émergentes qui sont :

- la biologie intégrative et systémique,
- la modélisation du vivant,
- les mathématiques et leurs interfaces, notamment avec des problématiques d'optimisation énergétiques.

S'agissant de ce dernier axe, il est prévu d'accueillir dans le bâtiment Digiteo Labs 2 des scientifiques d'établissements membres de Digiteo (École Polytechnique, ENSTA, INRIA, P11, CNRS...) qui s'inscrivent dans les actions lancées par la Fondation Mathématique Jacques Hadamard (FMJH) inaugurée le 17 mai 2011. A cet effet, des espaces mutualisés du bâtiment seront réservés pour l'installation de scientifiques travaillant sur la base de projets dans le cadre d'un partenariat académique et/ou industriel.

### **CPER R1\_P03 ILE-APOLLON : Institut de la Lumière Extrême (ILE)**

Le projet ILE (Institut de la lumière extrême) Apollon est un projet francilien réunissant de nombreux laboratoires du plateau de Saclay dont l'objectif est de mettre à disposition d'une large communauté de scientifiques d'industriels, une nouvelle génération de lasers destinés à produire des sources intenses et brèves de particules et de rayonnements énergétiques dont les applications recouvrent de larges champs disciplinaires en sciences fondamentales et appliquées.

L'ILE sera le premier institut dédié à l'interaction laser-matière dans le régime des ultra-hautes intensités couplées à des durées d'impulsion très brèves.

De nombreux industriels implantés sur le plateau de Saclay ou dans la région Ile de France sont des acteurs majeurs du domaine des lasers et de l'optomécanique.

Des groupes importants tels que Thales Laser, Quantel, Amplitude Technologie, Horiba Jobin Yvon, Sagem Reosc, CILAS et de nombreuses petites sociétés comme Phasics, Imagine Optic, Fastlite, ont des compétences précieuses pour le projet.

L'activité de haut niveau générée et financée par l'entremise de ce projet est de nature à renforcer les positions fortes de ces sociétés.

### **CPER R1\_P59 IMAGIF : Plate-forme intégrée imagerie du vivant**



Depuis la création en 2008 de la plate-forme intégrée Imagif, puis en 2009 de la Fédération de Recherche CNRS intitulée «Centre de recherche de Gif sur Yvette» (FRC 3115), la démarche de structuration et d'évolution concertée des équipes et plates-formes techniques du site de Gif sur Yvette s'est poursuivie en étroite coordination avec les équipes des sites d'Orsay et de Saclay. Cette démarche s'est inscrite tout naturellement dans la construction du Campus Paris-Saclay et elle a alimenté plusieurs projets couronnés de succès dans le cadre des appels d'offres Investissements d'avenir (Biotech Santé Infrastructures : FRISBI, FBI ; Equipex : MORPHOSCOPE). Ces efforts de structuration de la recherche au niveau local et régional sont cruciaux, à la fois pour développer et partager au sein de réseaux les ressources technologiques indispensables aux approches actuelles en biologie, mettre en synergie les potentiels existant dans les différentes unités, et donner une visibilité nationale et internationale à ces ensembles.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, le projet de construction d'un nouveau bâtiment de 2 600 m<sup>2</sup> pour la structure Imagif a été retenu et financé (co-financement Région Île de France, Département de l'Essonne et fonds propres CNRS). Les travaux de construction du bâtiment ont débuté en décembre 2010 avec une livraison prévue en juin 2012. Le rassemblement dans ce nouveau bâtiment de plusieurs plates-formes d'Imagif et de leurs équipements va permettre de rendre la structure Imagif à la fois plus visible et plus efficace, en renforçant la synergie entre plates-formes et le concept de guichet unique. Le nouveau bâtiment hébergera également un auditorium de 200 places, des salles de formation et les services administratifs du Centre de Recherche de Gif sur Yvette.

## SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Aides européennes

#### Fonds européen de développement régional (FEDER)

Tous axes confondus, l'état de la programmation en Île de France fin 2011 est de 373 536 247,62 € dont 110 510 964,67 € de FEDER, soit 72,96 % de l'enveloppe globale FEDER.

L'axe 1 « Développement urbain dans les quartiers difficiles » concerne en Essonne deux programmes urbains intégrés : la Communauté d'agglomération Seine Essonne (CASE) et la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne (CALE).

Leur taux de programmation respectif est de : 5 350 000 € (soit 92,29 %) pour la CASE et de 1 978 919,20 € (soit 43,09 %) pour la CALE.

Une forte progression se confirme sur l'axe 2 « Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique francilien » car il s'agit pour la plupart de projets de recherche et de développement collaboratifs. Ainsi, le projet d'acquisition d'un accélérateur dédié au programme de recherche et développement de la plateforme technologique DOSEO porté par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) situé à Gif sur Yvette a été programmé pour un montant FEDER sollicité de 1 862 000 €.



Les efforts ont également portés, en termes de sensibilisation et d'information auprès des porteurs sur l'axe 3 « agir pour l'environnement et le développement durable » pour le syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) dans la construction d'un bâtiment modulaire basse consommation et rénovation d'équipements pour un montant FEDER sollicité de 120 410,11 €. En outre, on constate une forte progression des dépenses pour l'efficacité énergétique et le développement durable en faveur du logement social : réhabilitation de 729 logements sur le plateau de Ris Orangis par Essonne Habitat pour un montant FEDER sollicité

de 456 907,32 € ; réhabilitation et résidentialisation de la résidence Les Tourelles à ÉVRY de La Vincennoise pour un montant FEDER sollicité de 979 922 €.

La commission européenne a validé le 2 décembre 2011 la création de l'axe 6 « Intervention en faveur du logement pour les personnes marginalisées » dont la programmation devrait démarrer en février 2012. Cet axe est doté d'un montant FEDER de 1 M€ (provenant de deux autres axes).

#### Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

En 2011, le FEADER en Essonne est principalement utilisé dans trois cadres sous pilotage de la DDT :

- Le plan végétal pour l'environnement (PVE), qui permet d'aider des agriculteurs qui souhaitent investir en lien avec la production végétale. Le nombre de dossiers est passé de 5 en 2010 à 22 en 2011 (pour 160 000 € FEADER) et atteint déjà 25 dossiers en juin 2012. Il est probable que les financements ne seront pas suffisants pour répondre favorablement à toutes les demandes 2012, alors même que le Conseil général a débloqué, pour la première année en 2012, 60 000 € de co-financement.

- Le programme LEADER, porté par le parc naturel régional (PNR) du Gâtinais. C'est un programme pluri-annuel (938 000 € de FEADER) qui progresse correctement grâce à la bonne implication du PNR sur le terrain. Cependant, le taux de consommation des crédits est encore faible (moins de 25% fin 2011).

- Les mesures agro-environnementales (MAE). Localement, ou pour certains types de productions (bio; arboriculteurs...), elles sont utilisées avec satisfaction. Le flou sur les conditions contractuelles après 2013 rend toutefois difficile d'intéresser de nouveaux agriculteurs à ces dispositifs pluri-annuels (5 ans).

### Aides à l'agriculture

La DDT assure la mise en œuvre de la politique agricole nationale et européenne dans le département. Cette implication se traduit à la fois par l'enregistrement, l'instruction et la validation des demandes d'aides des agriculteurs (32 millions d'euros versés en 2011), l'animation et le secrétariat des commissions départementales d'orientation agricole (CDOA) et de consommation des espaces agricoles (CDCEA) et la coordination des contrôles des pratiques.

## Les aides directes à la production agricole

Les aides directes aux agriculteurs sont les aides les plus importantes par leur montant de la Politique Agricole Commune (PAC).

En 2011, 676 agriculteurs ont déposé une demande d'aide en Essonne au titre des aides végétales, pour une surface de 84 000 hectares. En raison des surfaces déclarées, le montant des aides payées en 2011 s'élève à 26 M €, non compris l'aide à l'assurance récolte, et l'aide aux semences. Un montant de 30 000 € a également été versé au titre des aides animales.

Les demandes d'aides sont adressées à la DDT par les agriculteurs soit sur formulaire papier, soit par télédéclaration sur un site internet dédié : « telepac ». La progression depuis 2009 est satisfaisante en Essonne, avec 63% de télédéclarations en 2011 pour les demandes d'aides aux cultures.

## Le foncier et les structures agricoles

Une timide reprise des installations de jeunes en agriculture semble se dessiner. En 2011, neuf jeunes agriculteurs ont demandé et bénéficié d'aides pour s'installer (6 en 2010 et aucun en 2009). Les dossiers de confortation d'exploitations existantes restent naturellement dominants et nécessitent une attention toute particulière dans les zones sous forte pression urbaine (Plateau de Saclay, périmètre de l'EPA Sénart...).

En application de la loi de modernisation de l'agriculture, la commission départementale de consommation d'espace agricole (CDCEA) a été installée en septembre 2011. Elle s'est réunie deux fois avant la fin de cette année, commençant à construire une doctrine partagée entre collectivités, représentants agricoles, propriétaires fonciers, associations de protection de l'environnement et services de l'État.

Parallèlement, la problématique de l'insertion des projets de développement des centres équestres dans les espaces actuellement agricoles a conduit à entamer une réflexion approfondie sur le sujet, impliquant tant les services de l'État que les partenaires institutionnels concernés (Municipalités, Chambre d'agriculture, membres de la CDOA).

## Les aides liées au développement rural

23 contrats d'agriculture durable, 13 contrats spécifiques (contrats « prairie - biodiversité », contrats « lutte contre l'érosion et maintien de la biodiversité ») et 5 plans d'investissement en production végétale en faveur de l'environnement (PVE) ont été instruits en 2011.

Parallèlement, le groupe d'action local du Gâtinais, porté par le Parc Naturel Régional du Gâtinais a

mis en œuvre plusieurs actions territoriales (budget global de 1,3 millions d'euros sur 5 ans) répartis à cheval sur le territoire de l'Essonne et de la Seine et Marne.

## L'agriculture biologique

En 2011, le nombre d'agriculteurs en agriculture biologique ou en cours de conversion, s'est accru de 30 à 37 en Essonne.

Les céréaliers spécialisés sont encore relativement peu nombreux: ils représentent un tiers des agriculteurs biologiques alors qu'ils représentent plus de  $\frac{3}{4}$  des agriculteurs en agriculture classique.

## La crise conjoncturelle en production légumière

L'agriculture européenne a traversé en 2011 une crise d'une ampleur exceptionnelle suite à l'intoxication alimentaire constatée en Allemagne. La défiance des consommateurs s'est progressivement étendue à tous les produits frais consommables en salade: concombre, tomate, salade verte...

Cela s'est traduit par une baisse importante des revenus des maraîchers, dont les effets ont perduré sur l'année 2012. La filière cresson, déjà très fragile, a été particulièrement touchée : 20% des exploitations de l'Essonne ont dû faire appel à la procédure d'aide aux « agriculteurs en difficultés » (Agridiff).

L'enveloppe globale dédiée aux « agriculteurs en difficultés » a permis d'aider 10 agriculteurs pour un montant de 35 000 €, sous forme de prise en charge de cotisations sociales, après avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

## Aides au commerce et à l'artisanat

Trois opérations ont été terminées en 2011:

- CORBEIL-ESSONNES : réhabilitation de la halle du marché, subventionnée à hauteur de **45 966,04 €** (investissement).
- SACLAS : modernisation d'une boulangerie pâtisserie, subventionnée à hauteur de **8 233,00 €** d'investissement).
- MONTLHERY : étude préalable à une opération urbaine visant à redynamiser le commerce en centre-ville, subventionnée à hauteur de **5 863,00 €** (fonctionnement).

Cinq autres opérations ont bénéficié d'une décision d'attribution en 2011. Elles sont en cours de réalisation :

- VILLIERS LE BACLE : réaménagement du stationnement près de la Mairie (**20 912,00 €** - investissement).
- CORBEUSE : modernisation et sécurisation d'un institut de beauté (**5 614,10 €** - investissement).
- PRUNAY SUR ESSONNE : modernisation de locaux d'activités (**22 500,00 €** - investissement).
- ANGERVILLIERS : création d'un commerce multi-services (**157 164,00 €** - investissement).
- QUINCY SOUS SENART : réaménagement de la rue de Brunoy (**126 926,00 €** - investissement).

Un dossier FISAC a été déposé en 2011.

## Le commerce extérieur

La croissance des échanges s'est poursuivie en 2011, après la reprise de 2010, provenant surtout des importations.

En 2011, l'Essonne a contribué aux exportations franciliennes à hauteur de 5,2%, au dernier rang régional, et à hauteur de 9,4% aux importations régionales, à l'avant dernière place devant le Val-de-Marne.

Les importations ont poursuivi leur croissance en 2011 pour atteindre 12,2 M€ (+ 8,7%), tandis, que les exportations, qui s'étaient redressé en 2010, ont fléchi à 3,9 M€ (- 3,3 %). Le déficit structurel de l'Essonne s'est creusé de 15,4 % à 8,3 M€.

Les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Italie, la Chine, la Belgique, l'Espagne sont les premiers partenaires commerciaux de l'Essonne.

54% des exportations du département ont pour destination l'Union Européenne, 14,4% l'Asie 10% l'Afrique et 11,6% le continent américain. Les premiers clients du Val-de-Marne étaient en 2011 l'Allemagne (13,2%), la Belgique (8,5%), l'Italie (7,3%), les États Unis (7,1%) et l'Espagne (5,9%).

50,0% des importations de l'Essonne proviennent de l'Union Européenne, 39,7% d'Asie et 7,0% d'Amérique. Les premiers pays fournisseurs sont la Chine (29,7%), l'Allemagne (10,6%), la République Tchèque (7,2%), les États Unis (5,5%), et l'Italie (5,1%).

Les équipements mécaniques, le matériel électrique, électronique et informatique représentent 58,1% des exportations et 61,4% des importations en 2011.

Les premiers exportateurs du département sont en 2011 : CNH France, Convertteam, Eliokem, Reckitt Benckiser France, Thales Raytheon Systems, CIS

Bio International, Fives Stein, PCAS, Horiba Jobin Yvon, Sebia. (source : Douane).

Carrefour Hypermarchés, Brico Dépôt, CNH France, Carrefour Import, Carfuel, LR Services, Unitol, MAN Camion et Bus, Avnet EMG France, Reckitt Benckiser France sont les principaux importateurs de l'Essonne en 2011 (source : Douane).

## COHESION SOCIALE

### LA LUTTE POUR L'EGALITE DES CHANCES

#### La politique de la ville

En 2011, le montant des crédits dédiés à la politique de la ville s'est élevé à plus de 12 millions d'euros (- 14,89% par rapport à 2010). Malgré cette diminution, l'effort financier a été maintenu dans le domaine des actions éducatives et celui de l'emploi.

Pour la sixième année consécutive, l'État a reconduit son financement du programme de formation élaboré par le centre de ressources Politiques de la ville à destination des salariés et bénévoles des associations oeuvrant dans les quartiers concernés.

#### Les représentants du Préfet Délégué à l'Égalité des Chances (PDEC)

La présence de l'État au sein des quartiers essonniens en politique de la ville s'est accrue grâce à la création, par décision du Ministre de la Ville, de deux postes supplémentaires de délégués du Préfet pour les territoires d'Étampes et du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) Val de Seine.

Au nombre de 13 (3 de plus qu'en 2010) les délégués du Préfet couvrent les territoires suivants:

Massy : le Grand Ensemble - Les Ulis : Quartier Ouest - Corbeil-Essonnes : les Tarterêts - Évry : les Pyramides - Athis-Mons : le Noyer Renard - Grigny : Grigny 2 - Grigny et Viry- Châtillon : la Grande Borne ; Viry-Châtillon : la CILOF/ Coteaux de l'Orge - Sainte Geneviève des Bois : les Aunettes - Épinay sous Sénart : les Cinéastes / La Plaine - Courcouronnes : le Canal - Étampes : Plateau de Guinette/saint Michel/Croix Vernailles - Vigneux : Croix Blanche/Prairie de l'Oly - Draveil.

Les délégués prennent en charge les problématiques du quartier dans leur globalité et de manière transversale.

Ils travaillent notamment sur la gestion urbaine de proximité, la prévention de la délinquance, la réussite éducative. Ils participent aux réunions des cellules de veille des conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance (CLSPD), sont en contact avec les médiateurs dont les adultes-relais, les associations actives dans les quartiers

de la politique de la ville (associations lien social, parents d'élèves, locataires...).

Ils ont établi des modes de fonctionnement adaptés à leur quartier et son environnement, particulièrement pour l'éducation nationale, la santé, le revenu de solidarité active, l'emploi des jeunes. Ces contacts ont été étendus au-delà du cercle local et concernent aussi des acteurs extérieurs dont l'action englobe le quartier : conseil général, communautés d'agglomération, bailleurs sociaux.

Outre le travail qu'ils mènent au quotidien au sein des quartiers dont ils ont la charge, ils ont été investis par le Préfet délégué pour l'égalité des chances, en 2011, d'une thématique départementale (emploi, éducation, médiation, discrimination...).

L'État conforte son action sur le terrain par la présence de 107 ADULTES RELAIS, qu'il finance à hauteur de 80%.



#### Les dispositifs prioritaires

##### L'emploi : Une priorité 2011 sur l'accompagnement renforcé des jeunes vers l'emploi

- Le premier marché relatif au dispositif contrat d'autonomie porté par l'opérateur INGEUS en Essonne s'est achevé le 3 septembre 2011. 1 610 jeunes essonniens ont été bénéficiaires de ce dispositif entre 2008 et 2011 avec des taux de sortie positive de plus de 63 %. Le Comité Interministériel des Villes du 18 février 2011 a décidé de relancer le contrat d'autonomie avec la signature de contrats supplémentaires en 2011 et

a ouvert un nouvel appel d'offres pour sélectionner le prestataire. C'est INGEUS qui a obtenu ce nouveau marché en Essonne pour la période 2011-2013 avec un plafond de 1 600 places.

- Une opération pilote et innovante visant à accompagner et parrainer la recherche d'emploi des jeunes les plus qualifiés, principales victimes des difficultés récentes d'accès à l'emploi, a démarré en 2011 et se terminera en octobre 2012.

Ce projet, impulsé par le Préfet, est le fruit d'un travail collaboratif et d'ingénierie entre le Pôle Emploi d'Évry, la Maison de l'Emploi Corbeil-Essonnes/Évry et le cabinet Attribut Conseils.

108 jeunes, demandeurs d'emploi depuis plus de 4 mois, de niveau BAC + 2 et plus, ayant un projet clair de retour à l'emploi et âgés au maximum de 28 ans, ont intégré cette action de coaching qui a bénéficié d'une subvention exceptionnelle de 150 000 euros.

- Le dispositif Réussir sa sortie (R2S), issu de l'appel à projets du Haut Commissaire à la Jeunesse Martin HIRSCH vise l'insertion sociale et professionnelle par la mise à l'emploi d'un public très spécifique : les jeunes sous main de justice incarcérés à Fleury Mérogis.

Il a permis, par le biais d'aménagements de peine ou d'actions de préparation de la sortie, la prise en charge globale de 44 jeunes incarcérés dont certains sont à ce jour en formation, en emplois ou prêts à intégrer le milieu professionnel.

Cette action départementale et partenariale qui réunit les 10 missions locales du territoire, le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la maison d'arrêt et le tribunal de grande instance (TGI) est soutenue par le Préfet et financée par la politique de la ville à hauteur de 80 000 euros.

## L'éducation



- **Le programme de réussite éducative** qui offre aux enfants les plus en difficulté des prestations et une aide personnalisée sur les plans psychologique, éducatif, scolaire ou familial, continue à être fortement soutenu par l'État. Dans ce cadre, le département compte 19 projets locaux, financés à hauteur de 4 921 000 euros en 2011. Environ 4 800 enfants et familles sont soutenus grâce à ce dispositif et en 2011, 9 parcours individualisés ont été financés à hauteur de 1 792 euros (secteurs de Corbeil, Épinay, Draveil, Saint Michel, Savigny, Vigneux, Montgeron, les Ulis set Athis Mons).

En outre, pour l'année scolaire 2010-2011, l'État a consacré une enveloppe de 458 500 euros pour soutenir des actions d'accompagnement à la scolarité qui ont bénéficié à près de 4 600 enfants, en complément de l'accompagnement éducatif proposé par les enseignants volontaires.

	commune	effectifs	coût/enfant
1	Corbeil	100	3000
2	Draveil	200	1275
3	Etampes	150	4133
4	Evry	380	1029
5	Courcouronnes	160	1563
6	Epinay/S.	120	2633
7	Saint-Michel	300	1000
8	Savigny/O.	180	1400
9	Vigneux	140	1714
10	Montgeron	150	1333
11	SGDB	100	3050
12	Les Ulis	350	1029
13	Massy	270	1620
14	Fleury	150	1540
15	Athis	200	2125
16	Grigny	450	1611
17	Brunoy	140	1429
18	Longjumeau	130	2185
19	Ris	120	2125
		<b>3790</b>	<b>1884</b>

- « **L'écolien** », initié dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues », s'est poursuivi en 2011. Ce dispositif, implanté à Courcouronnes, qui consiste à transporter les enfants des quartiers défavorisés dans les écoles fréquentées par des enfants de quartiers plus favorisés, a bénéficié du soutien de l'Éducation Nationale (décharge accordée au directeur d'école, mise à disposition d'un emploi aidé pour l'accompagnement des élèves) et d'un financement de la part de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) (90 000 euros).

- Par ailleurs, en 2011, une nouvelle **cordée de la réussite**, portée par l'École Polytechnique, intitulée « Mat'les vacances » a été labellisée. Ainsi, le département bénéficie de **7 cordées de la réussite** portées par l'École Polytechnique, l'École supérieure d'électricité (SUPELEC), l'Université d'Évry, l'Université d'Orsay et le Commissariat à l'Énergie atomique (CEA). Le dispositif intègre dans son réseau 17 lycées et 11 collèges.

Plus de 1 000 jeunes ont bénéficié de ce programme en 2011 par des actions de tutorat individuel ou collectif. Il a reçu une subvention ACSÉ de 182 336 euros.

Ce programme des cordées fonctionne sur le mode du maillage bipartite entre établissement (collège, lycée) et tête de cordée (université, grande école). La proximité des établissements, les contacts réguliers entre l'établissement et les tuteurs, ainsi qu'un accompagnement de l'action des tuteurs (réunions régulières des tuteurs dans le cadre du pilotage de la cordée, réflexion collective sur la « posture » du tuteur, valorisation de la mission du tuteur dans son cursus de formation) constituent des facteurs de réussite des actions mises en œuvre.



De plus, en 2010-2011, l'ACSÉ a financé en Essonne **26 places d'internats d'excellence**, afin d'accueillir des élèves issus des quartiers en politique de la ville, ne disposant pas de conditions matérielles favorables à l'expression de leur potentiel. Ces places se situent dans trois établissements essonnais : le lycée hôtelier d'Étiolles, le lycée Timbaud de Brétigny-sur-Orge et le lycée professionnel de Cerny. Un poste de coordonnateur a également été financé par l'ACSÉ à hauteur de 40 000 euros pour le lycée de Cerny.

Enfin, un **Projet de création d'internat d'excellence au collège Le Village d'Évry**, porté par le Conseil Général de l'Essonne, a abouti en 2011. Il a été validé par le comité national d'instruction de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et bénéficiera d'un financement pluriannuel de 809 000 euros. Ce projet, mené de manière partenariale par le conseil général, le rectorat et l'inspection d'académie, sous l'égide du Préfet délégué pour l'égalité des chances, ouvrira à la rentrée scolaire 2012 pour 12 élèves de 6ème (parité filles-garçons). En septembre 2013, 28 nouveaux élèves intégreront l'internat en vue d'atteindre une capacité maximale de 40.

**La lutte contre le décrochage scolaire** s'articule autour de deux axes : la prévention du décrochage au sein de chaque établissement tout au long de l'année scolaire et la prise en charge des décrocheurs au moyen de la mise en place de dispositifs tels que les plates-formes de suivi et d'appui.

Ces plates-formes partenariales ont été mises en place à titre expérimental en 2010-2011. Ce dispositif a été complété en 2011 par la création d'un **Système interministériel d'échanges d'informations (SIEI)** qui permet aux différentes instances responsables de formation qualifiante ou diplômante (Éducation Nationale, agriculture, défense nationale, CFA...) de recueillir et de mettre en commun les informations sur la situation des jeunes dont ils avaient la charge jusque là et de repérer notamment ceux de plus de 16 ans inscrits dans une formation qualifiante dans le département l'année *n-1* et qui ne le sont plus à la rentrée *n*.

Ce dispositif permet ensuite de trouver des solutions dans le cadre d'un partenariat associant les instances concernées au premier chef mais également d'autres partenaires tels que des associations, la mission locale, les collectivités territoriales ou encore les chambres consulaires. En 2011, plus de 1 400 jeunes ont été accompagnés dans le cadre de ces plates-formes (500 au cours du premier semestre, 560 dans les phases post affectation à la rentrée 2011, 350 en retour du SIEI fin novembre). 41% ont trouvé une solution, les autres sont en cours d'accompagnement.

**L'accompagnement éducatif** est mis en place depuis 2008 dans les 100 collèges du département et dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire. En 2011, environ 19 000 collégiens (soit 36% de l'effectif) et 4 400 élèves de primaire (soit 28% des effectifs des 75 écoles concernées) ont bénéficié de cet accompagnement après la classe. En collège, 64% des élèves font de l'aide aux devoirs, 18% du sport, 37% de la culture, 15% une langue vivante. Dans le 1<sup>er</sup> degré, l'accompagnement porte en très grande partie sur l'aide aux devoirs.

### **Les actions portées dans le cadre de la programmation annuelle des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)**

Il existe 13 CUCS dans le département : les actions de la programmation annuelle sont portées soit par les établissements soit par les partenaires de l'Éducation Nationale.

Des actions annuelles font l'objet d'un financement dans le cadre de l'enveloppe Politique de la Ville. Des actions collectives se déroulent sur le temps scolaire. Elles sont en prise avec les enseignements et viennent enrichir l'activité pédagogique des classes et des établissements, essentiellement sur le champ culturel et dans le domaine de la citoyenneté.

La circulaire du Premier Ministre du 7 avril 2011 liste 33 quartiers pour lesquels un travail expérimental doit être mené et aboutir à l'élaboration d'**avenants expérimentaux**

partagés par l'État et les collectivités territoriales concernées.

Ces avenants expérimentaux ont pour principal objectif de recenser et de mobiliser au bénéfice de ces quartiers les moyens de droit commun dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la sécurité.

En Essonne, 3 sites ont bénéficié de cette expérimentation et des avenants ont été signés :

- Les Pyramides : 19 décembre 2011
- Les Tarterêts : 17 janvier 2012
- La Grande Borne : le 19 janvier 2012

En 2011, l'Éducation Nationale a contribué à l'élaboration de ces 3 avenants expérimentaux afin de valoriser et d'optimiser les moyens supplémentaires consacrés au titre du droit commun à l'action éducatrice dans les écoles et établissements des quartiers concernés.

### La santé

Dans le cadre de l'appel à projets «renforcement de l'offre de soins de premiers recours dans les quartiers politique de la ville» lancé par l'ACSÉ, 4 projets ont été financés en Essonne :

- Trois projets d'étude de faisabilité en vue de la création de Maisons de santé pluridisciplinaires sur les quartiers des Coteaux de l'Orge (Viry-Chatillon), la Grande Borne (Grigny) et le Noyer Renard (AthisMons).

Le coût total du financement ACSÉ pour ces 3 études s'élève à 80 000 euros.

- Un projet de renouvellement et complément d'équipement dentaire pour la Maison de santé pluridisciplinaire déjà implantée à Grigny a été financé par l'ACSÉ pour un montant de 57 000 euros.

### La prévention de la délinquance

Le fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) finance différents types de projets :

**FIPD Vidéo-protection (cf p. 2 – chapitre Sécurité et protection des personnes et des biens)**

#### FIPD Hors vidéo-protection

**13** projets portés par des collectivités locales et **13** par des associations ont aussi bénéficié de subventions du FIPD 2011, pour un total de **160 298 euros** (collectivités locales) et **234 702 euros** (associations).

Les projets des collectivités locales ont concerné un ensemble de dispositifs comme la prévention des violences faites aux femmes, des violences à l'école, l'amélioration des relations filles – garçons, l'accueil de personnes condamnées à des travaux d'intérêt général (TIG) ou à d'autres mesures de réparation, deux dispositifs de médiation de nuit, l'accompagnement des familles.

Les bénéficiaires ont été Grigny, Courcouronnes, Étampes, Les Ulis, Ris-Orangis, Saint-Michel-sur-Orge, les communautés d'agglomération des Portes de l'Essonne et du Val d'Yerres ainsi que les collèges Louis Pasteur de Longjumeau et Jean Moulin de Saint-Michel-sur-Orge.

Les projets portés par les associations ont visé principalement des actions de prévention de la récidive à destination des personnes placées sous main de justice, en liaison avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

D'autres projets concernaient l'aide aux victimes, dont les permanences de travailleurs sociaux au sein des commissariats et de la gendarmerie, et la lutte contre les violences intrafamiliales.

## LE SOUTIEN AU LIEN SOCIAL

### Le soutien aux jeunes et aux familles

**Établissements d'information, de consultation et de conseil conjugal :** Trois associations ont été subventionnées, à hauteur de **24 520 euros (- 7,81% par rapport à 2010)** pour exercer le rôle d'établissement d'accueil et d'information sur les questions relatives à la vie affective et à la sexualité, la préparation des jeunes à leur vie de couple et à la fonction parentale. Ils effectuent également des entretiens liés à l'interruption volontaire de grossesse. De plus, ils aident et conseillent les personnes confrontées à des dysfonctionnements familiaux.

**Médiation familiale :** Comme en 2010, deux associations ont été subventionnées en 2011 au titre du protocole de développement de la médiation familiale, pour un montant de **17 000 euros**.

**Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) :** Dans le cadre de l'appel à projets REAAP, des actions portées soit par des associations, des mairies ou des établissements scolaires, **78 dossiers** ont été étudiés et 9 actions ont été financées par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) pour un montant de **12 994 euros**.

**Autres actions en direction des familles :** Le financement de l'association « Tempo » a été reconduit en 2011 à hauteur de 30 000 euros, au titre du "point rencontre".

**Mandataires judiciaires à la protection des majeurs :** La DDCS a organisé le financement des mesures judiciaires bénéficiant à **1 970 personnes vulnérables** sous tutelle ou curatelle. A cet effet, les 4 services tutélaires et 13 mandataires privés en charge du suivi de ces personnes vulnérables ont reçu une dotation globale de **2 404 033 euros (+ 104 000 euros environ par rapport à 2010, soit + 4,5%)**. Ils sont agréés par arrêté préfectoral et financés par la DDCS ;

**Le Conseil de famille :** Au cours de l'année 2011, le Conseil de famille, dont l'organisation est gérée par la DDCS, s'est réuni 11 fois pour étudier la situation des **21 pupilles essonniens** et le placement de 10 d'entre eux en vue de leur adoption auprès de couples agréés du département de l'Essonne (pour 6 enfants) ou de parents vivant dans d'autres départements (pour 4 autres enfants).

**Handicap :** La DDCS a apuré en 2011 pour le compte de l'État, le solde à devoir à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour la période 2006-2010. Un montant de **1 685 225 euros** incluant la dotation 2011 a ainsi été versé au titre du programme 157 « Handicap et dépendance ». La DDCS a assuré, en tandem avec le Conseil Général, la vice présidence du conseil départemental consultatif pour le handicap. La participation aux différentes instances - commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH), commission exécutive (COMEX), commission transport, avis d'opportunité sur l'allocation adulte handicapé (AAH) -, ainsi que le suivi des quelques **300 recours en contentieux** concernant les cartes européennes de stationnement ont mobilisé le pôle prévention de la DDCS.

**Lutte contre l'illettrisme :** Le prix départemental du jeune écrivain et du jeune illustrateur aura permis sur la thématique 2011 « égalité filles garçons », la mobilisation de **515 jeunes** au travers du réseau départemental associatif et institutionnel de l'éducation populaire et de la jeunesse. Durant l'année scolaire 2010-2011, associations et institutions ont organisé une information de proximité, une sensibilisation dans les collèges et les lycées, des réunions de quartier sur la thématique, des ateliers d'écriture et de méthodologie. 326 lauréats de 8 à 18 ans ont accédé à la phase de sélection du jury final. Un ouvrage intitulé « Aux quatre coins de l'Essonne, j'écris », rassemblant 94 écrits et une vingtaine

d'illustrations retenus par le jury, a été publié à 300 exemplaires.

**Soutien à l'engagement et aux initiatives des jeunes :** En 2011, la DDCS a accompagné la création d'un collectif associatif investi dans l'accompagnement des initiatives de jeunes. L'objectif de la DDCS est de soutenir ce collectif dans une démarche de diagnostic et de réflexion sur les problématiques jeunesse, d'échanges de bonnes pratiques et de soutien technique et financier de projets de jeunes. Une première manifestation départementale de réflexion sur les formes actuelles d'engagement des jeunes a été organisée en fin d'année, à l'occasion des Journées Internationales du Bénévolat.

Eu égard aux enjeux forts portés par le dispositif de Service Civique, sa promotion et son déploiement sur le département a fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière :

- 24 organisations essonniennes, collectivités locales et associations, bénéficient en 2011 d'un agrément de Service Civique leur permettant d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans, pendant 6 à 12 mois, pour une mission d'intérêt général,
- 194 jeunes ont réalisé une mission de service civique en Essonne en 2011 dans les 9 domaines suivants : solidarité (23,7%), santé (2,4%), éducation pour tous (12,9%), sport (7,6%), culture et loisirs (24,1%), environnement (8,4%), mémoire et citoyenneté (13,3%), développement international et action humanitaire (2%), intervention d'urgence (5,6%).

**Information des jeunes :** La DDCS a assuré l'animation du réseau Information Jeunesse essonnien, constitué de 27 Points Information Jeunesse et Bureaux Information Jeunesse (PIJ-BIJ).

**Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) :** La DDCS a assuré en 2011 l'animation du réseau des Points d'Accueil et d'Écoute Jeunes. Suite à l'arrêt de l'activité du PAEJ géré par l'hôpital Barthélémy Durand le 30 juin 2011, la DDCS a lancé, conjointement avec le Conseil Général, un appel à projet pour assurer la continuité du service qui a ainsi pu être assuré par une association déjà porteuse du dispositif sur le département. Les six structures porteuses d'une fonction PAEJ ont été soutenues financièrement en 2011 pour un montant total de 340 732 euros.

## **Le soutien aux activités sportives jeunesse et vie associative**

**Vie associative :** En 2011, la DDCS a poursuivi, l'accompagnement des Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB) dans leur mission d'information, de conseil et d'expertise auprès des associations du département. La DDCS a permis la diffusion large d'un guide pratique,

boîte à outils de questions/réponses les plus couramment posées.

A ce titre la DDCS a répondu à environ 7 800 questions posées par des associations sportives et de jeunesse. Qu'il s'agisse de conseils pour créer son association, gérer son fonctionnement et développer les activités mais aussi respecter la réglementation définie par le code du sport, l'ensemble des conseillers techniques et pédagogiques apportent quotidiennement leur expertise au milieu associatif.

**Postes FONJEP (Fonds pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire) :** Par ce dispositif d'aide financière à l'emploi, la DDCS a accompagné en 2011 la structuration de 42 projets de développement portés par des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire pour un montant total d'environ 300 000 euros.

**Promotion des actions associatives en faveur de la jeunesse :** La trentaine de projets associatifs financés en 2011, pour un montant total de 127 364 €, ont concerné prioritairement des populations qui, pour des raisons géographiques ou sociales, sur les territoires ruraux comme en zone urbaine, souffrent d'un accès restreint aux activités de loisirs collectifs de qualité, de développement personnel et d'éducation tout au long de la vie.



**Politiques Éducatives Territoriales :** la DDCS concourt à la mise en œuvre d'une politique éducative et de loisirs cohérente en faveur des 11-25 ans sur les territoires les plus fragilisés de l'Essonne, par un accompagnement technique et financier à la réalisation de Projets Educatifs Locaux. 8 communes ont été signataires d'un Contrat Jeunesse et Sports en 2011, pour un financement global de 108 270 euros.

**Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) :** En 2011, **1 332 BAFA** ont été certifiés par la DDCS, soit environ 30% de plus qu'en 2010. En effet, le BAFA constitue un levier stratégique

d'insertion professionnelle et d'implication citoyenne auprès des jeunes désireux de s'impliquer dans la sphère de l'animation. Pour les candidats à faibles ressources souhaitant obtenir ce brevet, l'accès au financement du BAFA a été relayé par la DDCS. **70 bourses** d'un montant de 305 € à 500 € ont été délivrées aux jeunes BAFA du département. A noter que ce diplôme constitue un vecteur d'employabilité immédiate.

**Protection des publics en centres de loisirs et en milieu sportif :** Ces actions de surveillance et de contrôle ont conduit la DDCS à mener en 2011, **45 enquêtes** préliminaires et auditions suite à des faits ou signalements relatifs à la sécurité des jeunes dans les accueils collectifs de mineurs ou établissements sportifs. Par ailleurs, **12 arrêtés préfectoraux** ou notifications d'interdiction d'exercice ont été établis à l'encontre d'animateurs ou d'éducateurs sportifs auteurs d'actes délictueux ou d'insuffisances professionnelles. Plus de **200 injonctions** ont été adressées aux organisateurs de centres de loisirs à la suite des visites d'inspections révélant des défauts inhérents à la qualité éducative et à la sécurité physique ou morale des mineurs.



**La dotation départementale du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)** s'est élevée en 2011 à 1 874 399 euros. Ce montant aura permis de retenir et de soutenir 488 projets conformes aux orientations de l'établissement public, à savoir :

- Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive (quartiers prioritaires, zones rurales, pratique sportive féminine, pratique des personnes handicapées).
- Contribuer à l'engagement éducatif du mouvement sportif (lutte contre les incivilités et la violence et lutte contre les discriminations).
- Professionnalisation du mouvement sportif (aide à la formation aux métiers du sport et aide à l'emploi).

Une attention particulière a par ailleurs été portée aux pratiques sportives en communes en dotation

de solidarité rurale (DSR) et au public senior (16 000 euros).

**Plan Sport Emploi (PSE) :** Au total, 47 PSE ont été financés en 2011 dont 11 nouvellement créés, pour un total de 292 000 euros. 39 clubs sportifs et 8 comités départementaux sont concernés pour 22 disciplines sportives.

42 associations bénéficient en outre d'un suivi individualisé et justifie chaque année de l'emploi mis en place (données sociales, bilan d'activités).

**Accompagnement éducatif :** Ce dispositif vise à permettre aux associations sportives une meilleure intégration dans le milieu scolaire, à y augmenter le volume d'activités sportives, à faire découvrir aux élèves de nouvelles activités et à les insérer par l'intermédiaire du sport dans une dynamique de réussite. A ce titre, 115 conventions ont été signées en 2011, pour un montant total de 180 000 €, permettant de soutenir 186 modules d'activités sportives périscolaires de 36 heures : 52 en collège, 125 en école primaire et 9 en institut médico-éducatif (IME).

**Sport sans violence :** Ce projet, né en 2007 du constat de l'augmentation constante de faits de violence dans le sport, s'est poursuivi en 2011. Co-porté par le service, les comités départementaux issus de disciplines collectives (Basket-Ball, Hand-Ball, Football, Football Américain, Rugby, volley, USEP, UNSS). Les 40 actions réalisées, financées à hauteur de 70 000 euros, sont de trois types :

- Mise en place de tables rondes au sein des comités
- Organisation d'une manifestation commune : journée « Stade sans violence » en juin 2011
- Mise en oeuvre de plusieurs actions de lutte contre la violence spécifique à chaque discipline ou mutualisées.



**Les opérations Elle'Hand et Football tour féminin** se sont poursuivies avec un double objectif de mixité sociale et intergénérationnelle. Ceci s'est traduit par un soutien technique et financier de projets en direction des jeunes filles (7-17 ans) issues de quartiers ou du milieu rural. Ces projets portés par les comités sportifs concernés étaient axés à la fois sur des temps d'initiation et l'organisation de tournoi inter-quartiers.

**Cartes professionnelles d'éducateurs sportifs :** La profession étant réglementée dans la perspective de la sécurisation des publics, **3 566 éducateurs sportifs** ont été gérés au plan déclaratif par le pôle prévention de la DDCS.

**Le suivi des établissements sportifs :** 63 établissements d'activité physique et sportive (APS) ont été contrôlés sur site en 2011, dont :

- 30 piscines : 19 retours ont permis la levée des réserves dans un délai d'un mois
- 11 centres de remise en forme : 1 arrêté de fermeture
- 17 centres équestres : 1 contre-visite et 2 régularisations
- 3 parcs accrobranche et 7 associations : 5 émissions de réserves.

## La déléguée aux droits des femmes

La DDCS a été résolument engagée au maintien d'une activité, en partenariat avec la délégation régionale ainsi qu'avec d'autres services départementaux (État et Conseil Général). Quatre axes majeurs font l'objet d'une attention particulière et d'actions de sensibilisation :

- l'égalité professionnelle au travail,
- la valorisation des femmes qui entreprennent,
- la lutte contre les violences faites aux femmes,
- la lutte contre les stéréotypes de genres.

Le prix départemental « entreprendre au féminin », organisé conjointement par le Conseil Général et l'État, a récompensé 6 lauréates dans divers domaines d'activités le 16 mai 2011.

Le forum de « Lutte contre le système prostitueur » a permis à 90 professionnels institutionnels de l'État de se rencontrer.

Le colloque « Les violences conjugales et les auteurs de ces violences » a réuni plus de 300 professionnels de tous secteurs d'activités à l'université d'Évry le 25 novembre 2011.

En outre, dans le cadre de la lutte contre la prostitution, 80 personnes prostituées ont été reçues (dont 11 accompagnées dans leur démarche de réinsertion), 865 élèves et étudiants

ont été rencontrés en actions de prévention, de même que 470 adultes ont été sensibilisés.

## LE LOGEMENT ET LA RENOVATION URBAINE

### Le logement social

#### Le développement de l'offre de logements sociaux

En 2011, **5 191 logements** ont été financés par l'État en Essonne. Ce résultat marque un record absolu dans la production de logements sociaux depuis plus de vingt ans. Il s'inscrit dans une dynamique de relance active de la construction.

La production 2011 permet de répondre à des besoins très diversifiés : familles, étudiants, jeunes travailleurs, migrants (reconstruction d'un foyer de 300 logements à Massy), personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées en grande difficulté... Elle comporte une forte proportion de logements destinés aux publics à faibles ressources : 2 925 logements dont 961 très sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI).

Si une partie des logements financés l'a été dans le cadre d'opérations d'acquisition amélioration de logements existants, plus de la moitié (2 900 logements) est produite en construction neuve, ce qui place l'Essonne largement en tête des départements constructeurs de Grande Couronne.

Malgré un contexte budgétaire contraint, l'effort financier de l'État en faveur du logement social est resté soutenu : 23 millions d'euros d'aides à la pierre ont été attribuées en 2011 en Essonne sous forme de subventions, auxquelles il convient d'ajouter les aides indirectes (TVA à taux réduit, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), prêts bonifiés).

	Objectifs		Production	
	2010	2011	2010	2011
<b>PLUS</b>	1 722	1 478	2 152	<b>1 928</b>
<b>PLAI</b>	607	429	639	<b>961</b>
<b>PLS</b>	1 232	1 989	985	<b>2 302*</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 561</b>	<b>3 896</b>	<b>3 776</b>	<b>5 191</b>

\* dont 1 104 Icade (36 PLUS + 1 068 PLS)

L'État a également poursuivi son action en faveur de l'accession sociale à la propriété, en finançant des opérations en Prêt social location accession (PSLA) : 5 opérations totalisant 169 logements ont fait l'objet d'un agrément permettant l'octroi de prêts bonifiés, de l'exonération de la TFPB durant 15 ans et de la TVA au taux réduit de 5,5 %. Ce

dispositif est particulièrement adapté aux ménages bénéficiant de ressources modestes, leur permettant de devenir propriétaire sans apport personnel et leur laissant la possibilité de changer d'avis au terme d'une phase locative.

#### Le rattrapage du retard des communes déficitaires

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) en 2001, près de 10 000 logements sociaux ont été produits dans les communes déficitaires, contribuant ainsi à une répartition plus équilibrée de l'offre sur le territoire. Les efforts sont toutefois inégaux selon les communes. Le Préfet a constaté la carence pour treize d'entre elles (sur quarante quatre déficitaires), au vu des résultats insuffisants enregistrés sur les trois dernières années (2008-2010). Ces communes travaillent actuellement avec les services de l'État sur des mesures concrètes pour rattraper leur retard en matière de construction de logements sociaux : politique foncière proactive, adaptation des règles d'urbanisme, partenariat avec les organismes HLM... L'ensemble de ces mesures font l'objet d'un engagement des maires dans le cadre de contrats dits « de mixité sociale ».

Une mobilisation à maintenir en 2012

Ces résultats très encourageants ne doivent pas faire oublier que les besoins en logements demeurent considérables dans notre département comme dans le reste de l'Île de France. 23 000 demandes de logements étaient ainsi recensées fin 2011 par la direction départementale de la cohésion sociale, dont près de 1 000 reconnues prioritaires et urgentes par la commission Droit au logement opposable (DALO). L'effort de construction doit donc être poursuivi et amplifié, comme nous y invite l'objectif des 70 000 logements neufs par an inscrit dans la loi sur le Grand Paris. Pour atteindre cet objectif, c'est plus de 9 300 logements par an qu'il faudra construire en Essonne, soit le double de la production actuelle.

#### L'amélioration du parc privé

4,28 M€ de crédits ont été engagés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) en faveur de l'habitat privé essonnien en 2011. Ces aides ont permis l'amélioration de 5 700 logements.

97% des logements subventionnés par l'ANAH l'ont été dans le cadre d'opérations programmées portées par les collectivités locales. Ces opérations permettent d'apporter un accompagnement technique et financier aux propriétaires et aux syndicats de copropriété pour la rénovation de leur

patrimoine. Trois opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et un programme d'intérêt général (PIG) étaient respectivement conduits par les communes de Corbeil-Essonnes, Montgeron, la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne et le Parc Naturel Régional du Gâtinais. De nouvelles opérations programmées devraient prochainement être mises en place par la commune de l'Arpajonnais et la communauté d'agglomération Seine Essonne qui ont lancé des études pré-opérationnelles en ce sens.

En sus de ces programmes à caractère généraliste, plusieurs procédures ciblées sur le redressement de copropriétés en difficultés étaient en cours, articulées pour la plupart avec des projets de rénovation urbaine : Grigny II (4 990 logements), en plan de sauvegarde depuis 2001 ; onze copropriétés du quartier des Pyramides à Évry, objet d'une OPAH et d'un plan de sauvegarde ; dix copropriétés d'Athis-Mons et Juvisy-sur-Orge, objet du volet copropriétés de l'OPAH des Portes de l'Essonne ; quinze copropriétés du quartier du Canal à Courcouronnes, objet d'une OPAH signée en 2011 ; les deux copropriétés du Logis Vert situées dans le quartier des Tarterêts à Corbeil-Essonnes, objet d'une OPAH également signée en 2011.

Ces programmes ont mobilisé plus de la moitié de l'enveloppe départementale. 5 700 logements en copropriété ont ainsi bénéficié des subventions de l'ANAH pour un montant total de 2,07 M€. Une nouvelle convention devrait être signée en 2012 pour la copropriété du Petit Bourg à Évry. En outre, les procédures arrivées à terme sur les copropriétés du 24 rue Edmond Bonté (Ris-Orangis), du quartier des Pyramides (Évry) et de Grigny II, devraient, après évaluation, être reconduites en 2012.

Parallèlement à ces actions curatives, les services de l'État ont continué à susciter l'émergence de politiques locales de prévention en direction des copropriétés montrant des signes de fragilité, en s'appuyant sur l'observatoire départemental des copropriétés, mis à jour en 2011.

314 propriétaires occupants modestes ont reçu des subventions de l'ANAH à hauteur de 528 633 €. 116 d'entre eux ont bénéficié d'aides renforcées dans le cadre du programme « Habiter Mieux ». Ce programme vise à accompagner les propriétaires modestes en situation de précarité énergétique dans la rénovation thermique de leur logement, en ciblant un gain d'au moins 25%. Il a notamment permis d'optimiser le financement de la rénovation des copropriétés du Logis Vert, qui réduira de 40% les consommations énergétiques.

Si l'Essonne arrive en seconde position à l'échelle francilienne pour le nombre de dossiers « Habiter

Mieux » engagés, celui-ci reste modeste au regard des besoins potentiels. Il est donc essentiel que les collectivités locales prennent le relais de la démarche de repérage et d'accompagnement social et technique des propriétaires initiée par la DDT à titre expérimental. La signature en 2012 d'un contrat local d'engagement avec le Conseil Général, le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et 3 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) devraient permettre de renforcer la dynamique en ce sens.

En matière de lutte contre l'habitat indigne, les services de l'État se sont employés à mieux coordonner l'action des différents acteurs, notamment en matière de repérage, au sein du pôle départemental constitué à cet effet et piloté conjointement par la DDT et la DT ARS. Une opération de travaux d'office a été réalisée sur la commune d'Athis-Mons en lien avec l'OPAH des Portes de l'Essonne. Grâce aux circuits de travail mis en place dans le cadre du pôle, les opérations de ce type devraient se multiplier en 2012.



S'agissant du parc locatif privé, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de l'ANAH, moins favorable aux propriétaires bailleurs<sup>1</sup>, a conduit à

<sup>1</sup> S'agissant des propriétaires bailleurs, l'ANAH n'intervient plus qu'au titre de la lutte contre l'habitat

une baisse importante du nombre de logements locatifs traités : 46 (contre 655 en 2010) dont 7 dans le cadre d'un conventionnement en loyer très social, 27 en loyer social et 12 en loyer intermédiaire. Une partie de ces logements a été prise en gestion par l'agence immobilière sociale (AIS 91), mise en place par l'État et le Conseil Général afin de développer l'offre locative privée au bénéfice des publics en difficulté.

## La rénovation urbaine

Le programme de rénovation urbaine concerne 23 quartiers en Essonne. 18 d'entre eux font l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), pour un montant total de travaux de 1,86 milliards d'euros dont 576 millions d'euros, soit 31 %, sont apportés par l'ANRU :

- Dix sites, les plus importants en taille et en population, sont identifiés comme des quartiers prioritaires. Il s'agit des Tarterêts (Corbeil-Essonnes), des Aunettes (Sainte-Geneviève-des-Bois), des Pyramides (Évry), du secteur Centre-Ouest (Les Ulis), du Noyer-Renard (Athis-Mons), de la Grande Borne (Grigny et Viry-Chatillon), des Coteaux de l'Orge (Viry-Chatillon), de Grigny 2 (Grigny), de Plaine 3 / Cinéastes (Épinay-sous-Sénart) et d'Opéra (Massy).
- Huit quartiers sont inscrits au titre des quartiers dits « supplémentaires », pour lesquels l'ANRU a ouvert la possibilité d'un conventionnement. Il s'agit de la Prairie de l'Oly (Montgeron-Vigneux), la Nacelle et Montconseil (Corbeil-Essonnes), Saint-Michel (Étampes), l'Orme des Mazières (Draveil), Croix-Blanche (Vigneux), le Canal (Courcouronnes), et Bois Sauvage (Évry), dont la convention a été signée en 2010.
- Enfin, 5 quartiers bénéficient d'un accompagnement de l'ANRU, au titre des opérations isolées : le Vieillet (Quincy-sous-Sénart), le Clos de Villaine (Massy), Danton (Draveil), le Plateau (Ris-Orangis) et les Bergeries (Draveil-Vigneux). Pour ces projets qui, bien que d'ampleur moins importante, s'inscrivent dans une démarche globale de rénovation urbaine, l'ANRU a réservé une enveloppe pluriannuelle de 11,5 M€, aujourd'hui engagée à 89 %.

En 2011, l'ANRU a engagé près de 79 M€ de subventions en Essonne, soit 10 M€ de plus que l'année précédente. 413 millions d'euros, soit 72% du montant programmé, ont donc été engagés depuis le lancement du programme. En termes de paiements, ce sont 220 millions d'euros qui ont été versés aux différents maîtres d'ouvrage sur cette même période. Bien que présentant un taux

indigne ou très dégradé, à des taux de subvention réduits par rapport aux années précédentes.

d'engagement avancé, seulement 40% des subventions ont donc été payées. Environ la moitié des opérations est donc aujourd'hui réalisée. Le niveau d'avancement est cependant très différencié selon les quartiers. Pour certains, l'ensemble des opérations est achevé ; ils préparent la poursuite du travail sur ce quartier une fois le dispositif conventionnel arrivé à son terme. Pour d'autres, le projet entre en phase opérationnelle ; la mise en œuvre doit donc être rapide afin de respecter les échéances de l'ANRU.

Au cours de l'année 2011, ont été financées la démolition de 906 logements, la construction de 669 logements et la réhabilitation de 2 995 logements. Afin de limiter l'impact des projets de rénovation urbaine sur l'offre de logement, il est veillé à préserver un équilibre entre les démolitions et les constructions. Ainsi, depuis le début du programme de rénovation jusqu'à fin 2010, on compte 3 745 logements construits pour 3 227 logements démolis.

Les opérations physiques financées par l'ANRU sont composées de différents dispositifs d'accompagnement social, notamment la Gestion Urbaine de Proximité et la Clause d'Insertion. En termes d'insertion, tous les chantiers déjà réalisés dans le cadre des projets de rénovation urbaine ont généré environ 1,3 millions d'heures d'insertion au bénéfice des populations des ZUS.

L'année 2011 a été marquée, au niveau national, par un appel à projet « Qualité architecture, urbaine et paysagère » lancé par l'ANRU. De nombreux sites de l'Essonne ont répondu à cet appel à projet, donnant ainsi à voir certaines opérations de qualité du département. On note en particulier la nomination du quartier du Noyer Renard à Athis-Mons parmi les dix lauréats nationaux.

## L'ACCES AU LOGEMENT

### La demande de logement social

Le bureau accès au logement de la DDCS a enregistré, en 2011, 9 439 demandes de logement social, soit une diminution de 60% par rapport à 2010 (23 204).

Cette baisse significative s'explique par la mise en œuvre opérationnelle de la réforme de la demande de logement social, prévue par le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010, et l'entrée en vigueur le 28 mars 2011 du fichier national du numéro unique.

En 2011, les communes ont enregistré 26 803 demandes sur le fichier national du numéro unique.

1 276 logements ont été attribués.

## L'accès au logement pour les ménages en difficulté

### Le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Copilote avec le Conseil Général du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) pour la période 2010-2014, l'État a porté plusieurs actions en faveur du logement des personnes et familles cumulant des difficultés d'insertion économique et sociale.

Au cours de sa deuxième année d'activité, l'agence immobilière sociale Essonne (AIS 91) a porté son portefeuille à une soixantaine de logements à loyers maîtrisés dont une majorité sous forme de conventionnement ANAH « loyer très social ». Cela représente un doublement par rapport à 2010.

L'année 2011 a été marquée aussi par la poursuite des travaux de renouvellement de l'Accord collectif départemental (ACD) en lien avec les bailleurs sociaux et à la préparation d'un appel à projets en faveur de la création de logements d'insertion, en partenariat avec les opérateurs associatifs (logements très sociaux et opérations d'habitat adapté).

Mise en place en 2010, la Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) a trouvé courant de l'année 2011 son rythme de croisière. La démarche de CCAPEX a permis de mieux coordonner les acteurs du logement et du social, d'associer de nouveaux acteurs aux actions de prévention et de travailler sur des solutions vis-à-vis des problèmes récurrents en matière de maintien dans le logement de ménages menacés d'expulsion (étude de cas d'école). Aussi la commission du 3 octobre 2011, a engagé des travaux afin de développer les commissions locales d'impayés locatifs, intervenant dès les premiers impayés auprès du ménage, et de mener une action d'information sur les outils et les bonnes pratiques en matière de prévention, en direction des propriétaires bailleurs privés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte départementale de l'accompagnement social lié au logement (ASLL), le réseau "ASLL 91" s'est constitué. Animé par le Fonds de solidarité pour le logement (GIP-FSL 91) et la mission de coordination du plan, il réunit régulièrement les acteurs sociaux intervenant directement auprès des ménages (structures d'hébergement et associations d'insertion par le logement, bailleurs sociaux, services sociaux du Département, ...). Les premiers travaux du réseau ont permis d'actualiser

le référentiel partagé des trois types de mesures d'ASLL financées par le FSL (« aide au projet de logement », « accès » et « maintien »).

### L'Accord collectif départemental (ACD)

L'année 2011 a été marquée une nouvelle organisation dans la gestion de l'ACD à travers deux expérimentations :

1) la première mise en place en février 2011 avec l'AORIF, le CRE, AISH et SNL, consiste à travailler simultanément sur le relogement (par un lien direct entre les trois partenaires et les bailleurs) et la labellisation ACD par le BAL/PHL/DDCS.

2) la seconde est plus globale. Rappelée dans le PDALPD, elle a été mise place en juin 2011 et a consisté à établir un tableau de suivi de l'ACD (les labellisés ACD, les non labellisés et tous les relogés 2011) qui retrace pour chaque demandeur les éléments contenus dans le formulaire CERFA de demande de logement.

Le but est de permettre aux bailleurs d'atteindre l'objectif de 900 relogements, qui figure dans un nouvel ACD, validé et actuellement en cours de signature.

Désormais à l'unique procédure de labellisation « a priori » qui existait dans notre département vient s'ajouter la procédure a posteriori. L'orientation vers un bailleur de référence subsiste, mais les autres bailleurs pourront aussi choisir la famille orientée, dans la liste qui figure dans le tableau de suivi.

En 2011, 776 relogements, pour un objectif de 900, ont été réalisés au titre de l'ACD. Sur ces 776 il y a 615 ACD et 161 ACD-DALO, 204 d'entre eux ont été relogés sur le contingent préfectoral.

### Mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO)

En 2011, 2595 recours ont été déposés devant le secrétariat de la commission départementale de l'Essonne ; on constate une baisse globale de 12% du nombre de recours par rapport à l'année 2010 ; cette baisse concerne uniquement les recours logements qui s'élèvent à 2 272 en 2011. Les recours hébergement sont au nombre de 323.

La commission de médiation départementale s'est réunie 26 fois et a examiné 2 172 recours logement (contre 1 809 en 2010) et 323 recours hébergement (contre 274 en 2010). Le nombre de recours inexploitable a fortement augmenté en 2011 ; ainsi, près de 60 % des recours logement sont incomplets en raison de l'absence de pièces obligatoires (liées à l'identité du requérant ou des personnes composant le foyer, aux justificatifs au

regard du logement et aux justificatifs de la situation familiale), ou de signature du requérant. L'information des travailleurs sociaux devra donc être poursuivie en 2012 afin d'améliorer la qualité des dossiers remis.

Sur les 2 272 recours logement examinés, la commission a déclaré prioritaires et urgents 616 ménages pour un relogement. Ces décisions concernent en majorité des personnes hébergées chez un tiers ou résidant à l'hôtel (22%), des ménages avec enfants en situation de sur-occupation (18,6%), des personnes hébergées dans des structures spécialisées (13,8%) ou des personnes logées en logement de transition (11,2%). 438 logements ont été effectués en 2011, 124 propositions ont été refusées par les requérants.

Sur les 323 recours hébergement examinés, 167 demandes ont été déclarées prioritaires et urgentes pour un logement, soit 52%. De plus, 110 recours logement ont été réorientés vers une offre d'hébergement prioritaire et urgente. 37 ménages ont été hébergés ou logés en structure d'hébergement ou logement de transition, 14 ménages ont refusé la proposition d'hébergement. Les décisions rendues par la commission de médiation ont fait l'objet de 77 recours gracieux ; 69 ont été examinés par la commission et 27 ont abouti à une décision favorable pour le requérant. 25 recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif ; 6 décisions ont été rendues dont 3 favorables aux requérants.

Enfin, 8 recours contentieux ont été déposés devant le tribunal administratif pour absence de relogement dans un délai de 6 mois après la décision de la commission attribuant un caractère prioritaire et urgent à la demande. Le tribunal a rendu 5 décisions dont 3 favorables aux requérants.

## L'hébergement

L'année 2011 a été marquée par la mise en œuvre de la politique nationale du « logement d'abord » avec le renforcement de dispositifs de logements adaptés ou intermédiaires et l'organisation de modalités permettant de renforcer la fluidité des parcours de l'hébergement vers le logement.

Afin d'améliorer l'accueil, l'évaluation, l'orientation et la prise en charge de personnes sans abri ou risquant de l'être ainsi que de veiller à la continuité des parcours d'insertion, ont été créés des services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) Ces services ont pour objectif de coordonner les différents acteurs de la veille sociale jusqu'au logement, en instaurant un dialogue permanent et une collaboration active avec et entre ces différents acteurs.

En Essonne, deux SIAO ont été mis en place : un SIAO urgence et un SIAO insertion.

## Hébergement d'insertion

Le SIAO « Insertion » a comme opérateur un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) créé en vue d'en assurer la gestion Ce groupement est constitué des gestionnaires des CHRS de l'Essonne (Communauté Jeunesse, La Croix Rouge, ARAPEJ 91, Fondation Jeunesse Feu vert et Les Cités du Secours Catholique, OPPELIA) du Collectif Relogement Essonne, de SNL et d'ADOMA.

Le SIAO « Insertion » a commencé à fonctionner de manière opérationnelle à compter du 13 juin 2011.

En 2011, le SIAO « Insertion » traite la totalité des places de CHRS et de stabilisation (750 places), le contingent État en résidences sociales (761 logements) et en partie le champ de l'Allocation Logement Temporaire.

1 171 demandes, principalement orientées par les MDS, ont été enregistrées entre juin et décembre 2011. Les services orienteurs sont principalement les MDS. Les demandes concernent des familles monoparentales (40%), des hommes seuls (20%) des femmes seules (17%).

## Hébergement d'urgence

Le SIAO « urgence » a comme opérateur la Croix Rouge. Il s'appuie sur une organisation antérieure, du fait de la présence depuis plusieurs années du 115 et de la coordination déjà existante entre les structures. Ce SIAO couvre et coordonne le 115, les accueils de jour, les maraudes, les places d'hébergement d'urgence (369 au total).

Par ailleurs, en période hivernale, le SIAO urgence a la lisibilité totale et la gestion directe et exclusive des places supplémentaires ouvertes à l'hôtel.

Au titre de la campagne hivernale 2011-2012, ce dispositif d'urgence a été renforcé par la mobilisation de 240 places à l'hôtel afin de faire face aux demandes d'hébergement et à l'objectif de zéro personne à la rue contre son gré.

Le dispositif SOLIBAIL dont l'objectif est de réduire le recours aux nuitées d'hôtel est maintenant ouvert en 3<sup>ème</sup> rang aux personnes hébergées en établissements financés par l'État. Ce dispositif participe à l'objectif de fluidité des structures.

## Veille sociale

Le comité de l'urgence et de la veille sociale, réuni mensuellement, constitue l'outil de pilotage des dispositifs de l'hébergement d'urgence et de la veille sociale, axé sur le positionnement du SIAO urgence.

Ce dispositif de veille sociale comprend également 2 accueils de jour généralistes, un accueil de jour spécifique pour personnes en souffrance psychique, deux abris de nuit (un pour femmes et un pour hommes) et la maraude assurée par 3 équipes mobiles à rayonnement départemental de jour comme de nuit en coordination avec le 115. Il est à noter l'ouverture récente d'un 3<sup>ème</sup> accueil de jour pour les personnes sans abri à Massy.

### **Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés (Centre d'accueil des demandeurs d'asile : CADA)**

Le dispositif de prise en charge sociale des demandeurs d'asile est stable depuis 2006. Il comprend 451 places de CADA et un pré-accueil CADA de 35 places pour les situations les plus précaires. En période hivernale, ce dispositif est renforcé par 65 places à l'hôtel.

Face, d'une part, à la montée en charge des demandes d'hébergement en CADA, et, d'autre part, à la difficulté de sortie vers un logement des réfugiés statutaires, le dispositif fait difficilement face à la demande, et ce malgré la mise en place depuis 2006 d'un hébergement relais de 15 à 20 places pour accueillir des réfugiés sortant des CADA du département.

## La prévention des expulsions locatives

La commission départementale de conciliation (CDC) a pour objet de concilier les locataires et les bailleurs (publics ou privés) dans les litiges relatifs à leurs logements. Elle est compétente pour examiner les litiges de nature individuels (état des lieux, dépôt de garantie, charges locatives, réparations locatives, réévaluation du loyer) mais aussi de nature collective (application des accords collectifs nationaux ou locaux, plan de concertation collective, difficultés de fonctionnement d'un immeuble).

En 2011, le secrétariat de la commission a reçu 171 dossiers dont 23 hors champ de compétence. 48 décisions de conciliation ont été prononcées par la commission, auxquelles il faut ajouter 14 conciliations hors commission (avant ou après passage en commission), soit un total de 62 conciliations et un taux global de conciliation de 60,2% (contre 66,1% en 2010).

## Les expulsions locatives

Le nombre de concours de la force publique s'élève à 968 décisions soit une hausse de 100 décisions supplémentaires par rapport à 2010. Les dossiers d'expulsions locatives restent très sensibles et demandent une forte mobilisation des services de la préfecture, des sous-préfectures, des collectivités locales, des organismes sociaux et des bailleurs qui peuvent échanger de façon plus générale dans le cadre de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

En ce qui concerne le contentieux de l'indemnisation, le bilan 2011 en Essonne établit que 2 440 965 € ont été mandatés pour régler 438 dossiers, dont:

- 2 114 321 € pour 396 demandes gracieuses
- 326 644 € pour 42 jugements rendus par le TA de Versailles.

Il apparaît que le total des indemnités versées aux bailleurs, qui avait doublé entre 2009 et 2010, se stabilise, comme le nombre de dossiers indemnisés. Pour mémoire, ce montant était de 2 390 131 € pour 418 dossiers indemnisés en 2010.

## L'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage publié le 17 février 2003 a posé des obligations de réalisation d'aires d'accueil pour 59 communes de plus de 5 000 habitants et de contribution financière à la réalisation et au fonctionnement des aires créées pour 51 communes de moins de 5 000 habitants. Le schéma prévoyait également 4 aires de grand passage d'une capacité de 200 caravanes chacune, pour servir aux passages saisonniers des grands groupes de voyageurs.

Fin 2011, le bilan de mise en œuvre du schéma était le suivant : 455 places, soit 40% de l'objectif du schéma, sont en service sur une vingtaine d'aires d'accueil. Aucune aire de grand passage n'a, en revanche, été réalisée. Pour répondre aux besoins les plus urgents, l'État a aménagé un terrain à Lisses en 2006 sur du foncier lui appartenant, et il en supporte intégralement les coûts de fonctionnement.

Ainsi la question des aires de grand passage constitue un des principaux enjeux de la révision du schéma qui a été lancée fin 2008 sous la coprésidence du Préfet et du Président du Conseil Général : cette révision, qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2012, a notamment pour objet de prévoir une organisation pour la gestion des grands passages et les modalités de coordination entre les différentes aires.

S'agissant de l'aire de grand passage de Lisses, son transfert à la communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE) pour reprendre sa gestion est en cours de formalisation. Cette avancée permettra d'aboutir à une conformité de la CAECE avec les objectifs fixés par le schéma départemental.

L'État sera alors en mesure de mettre en œuvre les dispositions de la loi du 5 juillet 2000 modifiées par les articles 27 et 28 de la loi du 5 mars 2007, en cas d'occupation illicite de terrains dans les communes membres de la communauté d'agglomération. Cette législation donne la possibilité au préfet de procéder, après mise en demeure, à l'évacuation forcée des résidences mobiles en cas de stationnement illicite sans passer par la voie judiciaire, elle accroît ainsi l'efficacité de l'action administrative.

## SANTE

### SANTE

La loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, crée, dans son article 118, les Agences régionales de santé (ARS). Elles sont le pilier de la réforme du système de santé .

Représentée en Essonne par une délégation territoriale (DT91), **l'ARS d'Île de France** est chargée d'optimiser la mise en œuvre de la politique de santé, notamment dans le domaine de la veille et de la sécurité sanitaire.

#### Hospitalisation sans consentement dite « hospitalisation d'office » (HO)

La DT91 exerce ses missions dans le cadre du protocole organisant les modalités de coopération entre le Préfet de l'Essonne et le Directeur général de l'ARS d'Ile de France. Elle assure la gestion et le suivi des dossiers et prépare les projets d'arrêtés soumis à la signature du Préfet.

La loi relative aux soins psychiatriques du 05 juillet 2011 renforce le droit des malades tout en préservant leur sécurité et celle des tiers.

Ainsi, cette loi soumet au contrôle systématique du juge des libertés et de la détention le bien-fondé des hospitalisations complètes sans consentement, dès lors que la durée excède 15 jours, puis 6 mois.

Les garanties sécuritaires relatives aux patients « à risque » sont également consolidées par les mesures coercitives et le suivi instaurés concernant notamment les délinquants sexuels.

Au titre de 2011, 2 063 arrêtés de placement ont été établis, dont 152 admissions et 343 maintiens . Ce chiffre est en baisse d'environ 20% par rapport à 2010 (- 499 arrêtés) alors qu'il était stable sur les 3 années précédentes.

Sur 82 saisines présentées au juge des libertés et de la détention, 80 mesures d'hospitalisation complète ont été maintenues et 2 levées.

#### La lutte contre les addictions

Le programme départemental « drogues et dépendances », déclinaison du plan gouvernemental pluriannuel (2008-2011) de lutte contre les drogues et les toxicomanies a été poursuivi en 2011.

Au titre de 2011, 33 projets ont été financés par une dotation de 155 478 euros. Elle est en baisse

par rapport à 2010 (- 15,4%).

Ce montant est réparti sur les 3 axes suivants : prévention (15 710 euros soit 10,1%), actions sociales et sanitaires (118 415 euros soit 75,2%), répression (21 363 euros soit 13,8%).

Un nouvel appel d'offres va être lancé début 2012, avec la même dotation, pour la poursuite de ce plan, avec un recentrage sur la prévention.

#### L'alimentation en eau potable et de loisirs



En 2011, le contrôle sanitaire de l'eau a représenté plus de 3 000 prélèvements. Sur l'ensemble des paramètres mesurés lors de chaque prélèvement, un peu plus de 350 non conformités ont été observées (au niveau de la ressource en eau, de la production d'eau ou au niveau du réseau de distribution), mais aucune n'a présenté un caractère grave pour la santé des populations et aucune mesure de restriction de la consommation d'eau n'a été prise par les services de l'ARS.

L'eau potable dans le département de l'Essonne reste de très bonne qualité. Des problèmes de qualité sont cependant rencontrés sur moins d'une dizaine de communes du département pour des paramètres physico-chimiques.

Pour Étréchy, Boutigny sur Essonne et Vayres sur Essonne, Champmotteux et le syndicat intercommunal de Champcueil, des dérogations permettant de distribuer une eau non conforme aux limites de qualité, ont été accordées par arrêté préfectoral, conformément au code de la santé publique (article R.1321-31), en attendant la réalisation de travaux permettant de retrouver une qualité de l'eau conforme aux exigences réglementaires.

Ces dérogations sont autorisées lorsque l'utilisation de l'eau ne constitue pas un danger pour la santé des populations, et qu'un plan d'actions concernant des mesures correctives a été défini par la personne responsable de la production et de la distribution d'eau.

Un suivi particulier est alors assuré sur ces communes avec un renforcement de la fréquence des analyses réglementaires réalisées par l'ARS (sur le paramètre concerné par la dérogation), ainsi qu'un suivi auprès des communes et des syndicats responsables de la production et de la distribution d'eau des travaux envisagés.

Concernant la protection des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable, le travail réalisé par l'Agence Régionale de Santé en 2011 (instruction de dossiers, passage en conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) après réalisation des enquêtes publiques, prise des arrêtés), a permis de faire aboutir 6 nouveaux arrêtés préfectoraux définissant des périmètres de protection pour ces ouvrages (le 6<sup>ème</sup> ayant été signé officiellement début janvier 2012, après un passage en CODERST en décembre 2011).

Deux arrêtés concernent l'usine de Viry Châtillon (un arrêté pour la prise d'eau en Seine et un arrêté pour les prises d'eau souterraine), aussi les plus importantes installations de production d'eau potable dans le département sont couverts désormais par un arrêté préfectoral définissant des périmètres de protection.

Les autres communes concernées par ces arrêtés sont Saint Maurice Montcouronne, Bois Herpin, Videlles et d'Étampes.

Il reste aujourd'hui moins d'une dizaine d'ouvrages pour lesquels les dossiers de périmètre de protection sont en cours d'instruction ou pour lesquels des solutions (raccordements avec d'autres réseaux de distribution, réalisation de nouveaux ouvrages,...) doivent être trouvées car certains de ces ouvrages ne sont actuellement pas protégeables (du fait de leur localisation géographique notamment ou de leur fragilité) et devront donc être abandonnés au profit de nouvelles ressources.



Le contrôle sanitaire de l'eau concerne également les eaux de loisirs («piscines»). Le contrôle sanitaire est effectué sur les 80 établissements du département (dont certains établissements ne fonctionnent que l'été).

En 2011, plus de 2 800 prélèvements ont pu être réalisés.

Si le bilan général reste toujours satisfaisant, des problèmes récurrents de maîtrise de la désinfection (notamment concentration en chlore insuffisante ou trop élevée) dans certains établissements peuvent conduire à des mesures correctives réalisées sur demande de l'ARS : vidange partielle ou totale des bassins, renouvellements d'eau, adaptation du traitement...

Ces mesures, mises en oeuvre généralement dans les heures suivant la demande, n'engendrent que des fermetures ponctuelles de bassin (pouvant être de quelques heures) jusqu'à obtention d'analyses de meilleure qualité.

En 2011, un seul établissement a été fermé par arrêté préfectoral sur demande de l'ARS pour des problèmes récurrents.

### La lutte contre l'habitat insalubre

En 2011, le nombre de plaintes relatives à des désordres constatés dans l'habitat reçues à la DT91 est resté du même ordre qu'en 2010 (342 contre 356). Il en est résulté 48 enquêtes qui ont nécessité 96 visites de locaux suspectés d'insalubrité par les services de l'ARS. Ces signaux ont abouti à la prise de 22 arrêtés d'insalubrité concernant 27 logements.

28 contrôles ont été effectués en 2011 sur des arrêtés préfectoraux existants, ce qui représente 16% de contrôles à posteriori. Ce travail a permis la levée de 9 arrêtés préfectoraux concernant 12 logements.

Un travail particulier (saisie informatique, scan des dossiers...) a été réalisé en 2011, pour alimenter la base de données informatique partagée avec les services de la direction départementale des territoires (DDT) et qui constitue un véritable

observatoire de la lutte contre l'habitat indigne dans le département.

En effet près de 800 dossiers habitat (reçus entre 2008 et 2011) ont été enregistrés dans cette base ce qui correspond à une saisie dans la base de données de plus de 2 000 adresses.

Depuis le milieu de l'année 2011, toute nouvelle plainte relative à un problème d'habitat reçue à l'ARS est automatiquement enregistrée dans cette base de données, permettant ainsi un meilleur suivi.

### **Inspection et contrôles**

En 2011, les services de la DT91 ont réalisé 52 inspections dans les domaines suivants : protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine (6), installations de stockage d'eau destinée à la consommation humaine (4), établissements de loisirs (piscines) (13), lieux diffusant de la musique amplifiée (3), réseaux d'eau (en lien avec la thématique légionellose : campings, établissements de santé, campings, ...) (26).

Ces inspections ont abouti à un certain nombre de recommandations pour mettre en conformité les établissements inspectés au regard des thématiques concernées. La mise en place de ces mesures sera contrôlée par les services de l'ARS en 2012.

La DT91 a également effectué 61 contrôles sur pièces concernant la thématique amiante, principalement dans les établissements médico-sociaux. Un bilan de ces contrôles sera réalisé en 2012.

### **ETABLISSEMENTS DE SANTE**

Depuis la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, seule l'ARS coordonne la politique régionale de santé et gère les établissements de santé (EPS).

Cependant, un éclairage est ici apporté sur les structures les plus importantes existant en Essonne à titre d'information.

### **Maison des adolescents de l'Essonne (MDA)**

La maison des adolescents de l'Essonne a ouvert ses portes le 1er septembre 2011.

Porté par l'EPS Barthélémy Durand, ce projet est construit autour de l'adolescent (âgé de 12 à 19 ans) et de ses besoins. Il s'appuie sur le besoin de coordination des professionnels et de restructuration des réseaux existants, sans écarter la prise en compte des familles.

Il comprend des lieux d'accueil (Sainte Geneviève des Bois, Orsay, Étampes), un site internet et un annuaire.

L'équipe pluridisciplinaire dédiée comprend un coordonnateur, une secrétaire, deux infirmiers et un éducateur spécialisé.

Les objectifs et les missions sont multiples : offrir des lieux d'expression aux maux de l'adolescence ; favoriser la connaissance du travail des différents professionnels ; apporter une aide, une expertise dans la prise en charge des problématiques complexes ; coordination de réseau ; orientation ; interface entre les différents intervenants.

198 000 euros de crédits d'aide au démarrage et un budget de fonctionnement de 300 000 euros ont été attribués au dispositif.

### **Centre hospitalier Sud Essonne (CHSE)**

Sa création, résultat de la fusion des centres hospitaliers de Dourdan et Étampes, a eu lieu au 1er janvier 2011. C'est l'aboutissement d'un long processus de rapprochement entre les deux établissements.

La nouvelle organisation doit maintenant se poursuivre avec le plein fonctionnement des instances de gouvernance, ainsi que sur le plan médical avec un projet commun dont l'accompagnement à la performance par l'Agence Régionale de Santé d'Île de France a débuté dès 2011.

L'année 2012 devrait donc voir un projet médical commun aux deux sites assurant la complémentarité, la qualité et la sécurité des soins, et répondant aux besoins de la population. Sur le plan financier, l'établissement doit mettre en œuvre un plan de retour à l'équilibre qui sera le reflet de sa nouvelle organisation médicale.

### **Communauté hospitalière de territoire (CHT) du Nord Essonne**

Un projet de coopération des centres hospitaliers d'Orsay, de Longjumeau et de Juvisy est engagé depuis 2010 afin de structurer les relations déjà existantes et leur insuffler une nouvelle dynamique.

Ce travail tient compte d'un projet médical commun, avec les principes suivants : coordination des activités, création d'équipes médicales et développement de filières afin de répondre aux besoins de santé des populations concernées.

Un accord cadre a été signé le 12 avril 2011. Il acte du principe de création de la CHT avec

l'ambition de proposer un programme global et pour chaque établissement dans le respect des équilibres économiques et financiers des scénarii de réorganisation proposés et notamment de leurs conséquences immobilières.

Un pré-projet médical a été proposé à l'ARS au mois de septembre 2011 projet qui prévoit notamment 3 grands temps :

- Étape 1 : Maintien des autorisations pour chacun des sites et mise en place d'un plan d'action afin d'améliorer l'efficacité globale des établissements ;
- Étape 2 : Graduation progressive des soins en chirurgie avec une orientation du CH d'Orsay vers les activités de chirurgie ambulatoire et de chirurgie programmée tandis que le CH de Longjumeau renforce son rôle de plateau lourd ;
- Étape 3 : Transfert de la réanimation d'Orsay vers le CH de Longjumeau avec par la suite un probable transfert de l'USINV d'Orsay sur Longjumeau pour permettre la construction d'un « centre lourd » avec le regroupement des activités de réanimation et de soins intensifs.

## CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN (CHSF)



Le centre hospitalier sud francilien (CHSF) est né en 1999 de la fusion des hôpitaux de Corbeil-Essonnes et d'Évry-Courcouronnes afin de répondre aux besoins d'environ 600 000 habitants.

Elle a entraîné une réorganisation des services en 2005 : Évry est devenu le site d'accueil chirurgical et du pôle mère-enfant, Corbeil est devenu celui des activités de médecine ; puis, il a été décidé de regrouper les activités sur un site unique, à Évry, d'où la nécessité de créer un nouvel ensemble immobilier.

Conception, construction et exploitation de ce futur établissement ont été confiées à la société HEVEIL, filiale du groupe EIFFAGE, suite à un appel d'offres, dans le cadre d'un partenariat

public-privé (PPP) et en contrepartie du versement d'un loyer pendant 30 ans.

Cette structure d'une superficie de 110 000 m<sup>2</sup> emploiera 2 700 soignants et admettra environ 70 000 patients chaque année dans 5 pôles de soins (130 salles de consultation) et 20 blocs opératoires, ainsi que 1 025 lits d'hospitalisation. La nouvelle maternité accueillera environ 4 000 naissances par an.

L'ouverture de cet établissement, initialement prévue pour janvier 2011, a dû être repoussée en raison de problèmes techniques importants (8 000 malfaçons constatées) liés à la fois à la taille de la structure et à la spécificité des activités exercées en son sein.

Les différentes mesures correctives et le travail important fournis par les équipes du CHSF ont permis l'accueil du premier patient au service psychiatrique le 23 janvier 2012.

La totalité des activités et des équipements matériels lourds des anciens sites de Louise Michel, Gilles de Corbeil, Maison Galignani et du centre de réadaptation cardiovasculaire et fonctionnelle sont regroupés sur un site unique.

Aujourd'hui, le CHSF est totalement opérationnel. Il doit maintenant trouver son rythme de croisière et devenir l'établissement de référence dans le département.

En outre, il bénéficie depuis 2011 d'un soutien financier très important de la part de l'ARS d'Île de France.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET PROJETS ROUTIERS

Intégrée à la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA IF) d'Île de France depuis le 1er juillet 2010, la direction des routes d'Île de France (DIRIF) exploite, entretient, gère et modernise le réseau routier national en Île de France.

Le département de l'Essonne est traversé par les grands axes suivants gérés par la DIRIF : radiales A6, A10, A106, RN6 et RN118 ; rocadés A86 et RN104.

En 2011, outre les nombreuses interventions d'exploitation sur incidents et accident, la poursuite de la modernisation du réseau, débutée en 2010 a constitué une part importante de l'activité. Les chantiers suivants sont concernés :

– Les travaux entrepris dans le cadre de **l'élargissement de la Francilienne entre A6 et A5** sur la section entre la RD 448 et la RD 33 ont continué en 2011 et une ouverture à la circulation à 2x3 voies est prévue en 2012.

– Le volet « traitement des eaux » de la **réhabilitation qualitative de l'autoroute A6**. Les travaux de création de bassin de la cuvette de l'orge, débutés en septembre 2010, ont été poursuivis en 2011 et le bassin sera mis en service en 2012.

– L'aménagement du **carrefour de la Croix de Villeroy**, intersection de la RN6 et de la RD33 dans la forêt de Senart a continué en 2011, entraînant le maintien de la fermeture de la RD33. Les travaux devraient être achevés en 2012.

– Les études pour la **réhabilitation des chaussées de l'autoroute A6** au Sud d'Évry ont été finalisées en 2011 afin de permettre le déroulement de la première tranche de travaux en 2012. Celle-ci concerne la section de 3,5 km immédiatement au Sud de la Francilienne. La complexité de ces études tient au rehaussement de 6 ponts franchissant l'autoroute A6 afin de conserver la hauteur réglementaire sous ouvrage, après la réhabilitation des chaussées par apport d'une structure nouvelle de 15 cm d'épaisseur. Le revêtement supérieur est spécialement conçu pour limiter les nuisances sonores générées par la circulation.

– L'aménagement du **diffuseur de Courtaboeuf sur l'Autoroute A10**. Les études se sont terminées en 2011 pour désigner les entreprises en charge des travaux à mener en 2012.

– Sur l'autoroute A10, une étude a porté sur **l'aménagement d'une voie expérimentale dédiée au bus sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU)** entre les Ulis et la gare RER de Massy. L'objectif est une ouverture à la circulation début 2012, pour un coût aussi optimisé que possible.

Par ailleurs, un nouveau centre d'entretien et d'intervention de la DIRIF a été construit en 2011, dans le cadre du partenariat public-privé national.



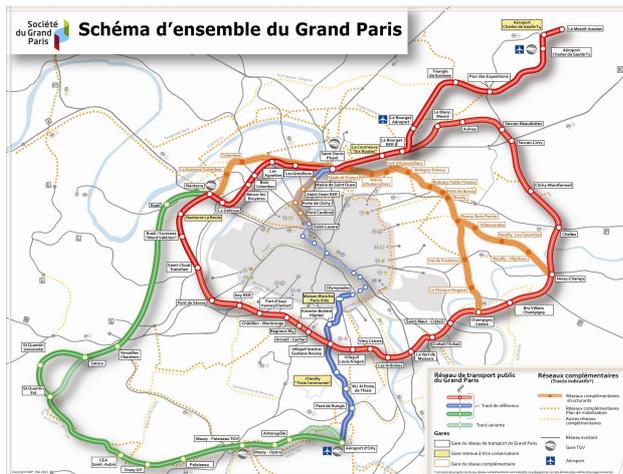
De plus, la DIRIF a mené les études de l'accès de service sur l'autoroute A10 pour le commissariat de Palaiseau en vue d'une mise en service en 2012.

Enfin, la DIRIF a assisté les maîtres d'ouvrages dont les projets d'infrastructures impactent les autoroutes et les voies rapides de l'Essonne, notamment en participant aux réunions techniques :

- ligne de tramway T7 passant dans le tunnel d'Orly,
- transport en commun Lieusaint/Corbeil-Essonnes en site propre le long de la RN104,
- ouvrage de franchissement de l'autoroute A6 à Grigny dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Grande Borne (opération ANRU) pour séparer les usagers et accueillir un transport en commun en site propre.

## LES AMENAGEMENTS

### Le réseau Grand Paris Express (GPE)



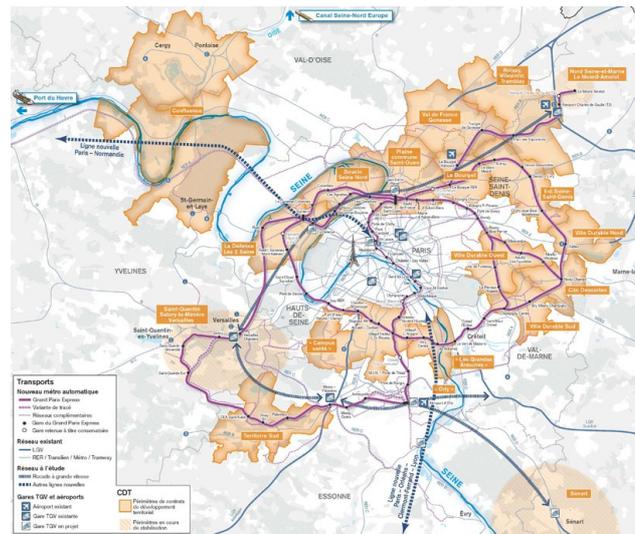
L'année 2011 a été marquée par l'approbation du schéma du réseau de transport Grand Paris Express. En effet, le décret n°2011-1011 du 24 août 2011 relatif au schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris a été publié au Journal Officiel le 26 août 2011. Ce décret approuve le schéma d'ensemble adopté à l'unanimité par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris le 26 mai 2011.

Ce schéma acte la réalisation de trois lignes principales de transport en commun, dont deux concernent directement l'Essonne. La première, la ligne bleue, reliera Orly à Saint-Denis, en reprenant une partie de la ligne 14 du métro parisien. Cette ligne sera un métro automatique lourd de grande capacité réalisé intégralement en souterrain. La deuxième, la ligne verte, ira d'Orly à Versailles (dans un premier temps, puis à Nanterre, dans un deuxième temps). Il s'agira d'une ligne de métro léger, qui sera notamment construite en aérien entre Palaiseau et Saint-Quentin-en-Yvelines.

Six nouvelles gares seront construites sur le territoire de l'Essonne. La première, au niveau des aéroports de l'Aéroport d'Orly sera le terminus des lignes bleue et verte et permettra une correspondance rapide entre ces deux lignes. Les autres gares seront situées sur la ligne verte : Massy-Opéra, Massy-TGV, Palaiseau, Orsay-Gif et CEA-Saint-Aubin. Les trois dernières, situées sur le plateau de Saclay, et en aérien, permettront de desservir directement le futur grand campus prévu sur ce territoire.

L'objectif de ce nouveau réseau de transport rapide et de grande capacité est de relier entre eux les différents territoires de projets du Grand Paris (Saclay, Descartes, Orly...) Par exemple, les lignes verte et bleue permettront de relier la gare d'Orsay-Gif à Paris en moins de 30 minutes (via Orly).

## Les Contrats de Développement Territorial (CDT)



Dans la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, un nouvel outil a été créé, le contrat de développement territorial (CDT). Il devait permettre de définir « les objectifs et les priorités en matière d'urbanisme, de logements, de transports, de déplacement et de lutte contre l'étalement urbain, d'équipement commercial, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages et des ressources naturelles. »

Les territoires concernés par la réalisation des CDT sont ceux identifiés comme territoires à enjeux par le Grand Paris et/ou concernés par la création d'une gare de ce nouveau réseau. Leur durée est fixée par défaut à 15 ans.

Le CDT Paris Saclay s'intègre dans le schéma de développement territorial (SDT) du plateau de Saclay, adopté le 6 juillet 2011 par les 49 communes regroupées au sein de l'Établissement public Paris Saclay (EPPS). En Essonne, 6 communes sont concernées par ce CDT autour du pôle de Saclay : Bures sur Yvette, Gif sur Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay et Saint Aubin. Il se concentre sur 4 enjeux clés : développement économique, logement, transport et environnement. Son premier comité de pilotage s'est déroulé le 3 novembre 2011.

Un deuxième est en cours de réalisation sur le secteur de Sénart. Réalisé avec la possible arrivée du TGV et dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN), ce CDT pourrait regrouper 12 communes, dont 4 en Essonne (Morsang sur Seine, Saint Pierre du Perray, Saintry sur Seine et Tigery). Un accord cadre a été signé en mars 2012.

Le périmètre actuel du troisième CDT comprendrait 14 communes autour du pôle d'Orly, dont 5 en Essonne (Athis Mons, Juvisy sur Orge, Morangis, Paray Vieille Poste, et Wissous).

## Le Pôle Orly



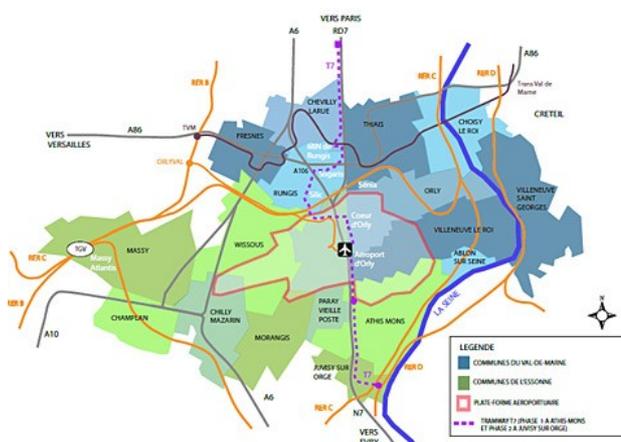
Le territoire essonnien d'Orly, porteur d'enjeux stratégiques pour le département, a fait l'objet d'une forte attention des services de l'État. Au cours de l'année 2011, ce travail partenarial avec les collectivités locales, et notamment le Conseil Général, s'est déroulé essentiellement dans le cadre de l'élaboration du contrat de développement territorial (CDT) du pôle d'Orly. Pour accompagner cette démarche, une association des communes du grand Orly a d'ailleurs été créée, à laquelle adhèrent en Essonne Athis Mons, Juvisy sur Orge, Morangis, Paray Vieille Poste et Wissous.

Lancés par un comité de pilotage présidé par le Préfet de Région le 18 octobre 2011, les travaux se sont poursuivis dans des comités techniques animés par l'Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont (EPAORSA) traitant du logement, des transports urbains et du développement économique. Un premier travail de diagnostic devrait aboutir au cours du premier trimestre 2012. Un prochain comité de pilotage permettra d'arrêter le périmètre de ce CDT, qui fait encore l'objet de discussions dans le Val de Marne. Pour le territoire essonnien, ce CDT pourrait notamment traiter la question de l'aménagement de la Plaine-Montjean pour lequel les 3 communes concernées, dont celle de Wissous, ont confié une mission de réflexion préparatoire à l'EPAORSA.

S'agissant des grandes infrastructures de transport qui devront faciliter l'accès à la plate forme aéroportuaire, la société du Grand Paris a installé le 23 octobre 2011 le comité de pilotage qui devra proposer le site retenu pour implanter la gare terminus de la ligne Orly-Massy-Versailles. Par ailleurs, plusieurs réunions ont été organisées en 2011 par la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à grande vitesse (LGV) Massy-Valenton dite « Interconnexion Sud » comprenant la création d'une nouvelle gare desservant l'aéroport. Cette dernière devrait se situer sous l'aérogare d'Orly Sud dans le département de l'Essonne, dont elle contribuera à

renforcer l'attractivité.

Les services de l'État, notamment la sous-préfecture de Palaiseau, la direction départementale des territoires (DDT) et l'Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) ont participé activement à l'ensemble de ces travaux. Ils ont mis en avant les atouts que représente pour l'Essonne la présence de la plate forme aéroportuaire. Le schéma de coopération intercommunale, arrêté en février 2012 mais préparé tout au long de l'année 2011, a d'ailleurs intégré cet enjeu majeur en proposant le regroupement des communes essonniennes les plus concernées par l'avenir de l'aéroport dans une communauté d'agglomération des portes de l'Essonne élargie.



## La base aérienne 217 de Brétigny sur Orge (BA 217)

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration importante de l'implantation territoriale des armées. Dans le cadre de la réforme de modernisation (RGPP – Livre Blanc), initiée par le gouvernement, le Ministère de la Défense a décidé de fermer à partir de 2012 le site de la Base Aérienne 217 à Brétigny sur Orge.

La BA 217 occupe une emprise physique de 750 hectares assise sur les deux territoires intercommunaux du Val d'Orge et du Val d'Essonne, et concerne 4 communes : Brétigny sur Orge, Le Plessis Pâté, Vert le Grand et Leudeville. Elle se situe dans le centre Essonne, un territoire en développement et en structuration, à l'intersection entre la partie agglomérée de l'Île de France et les espaces agricoles et paysagers ouverts, partie intégrante du riche patrimoine du sud Essonne.

A partir des potentialités de ce territoire, l'ambition pour la reconversion du site de la BA 217 se définit autour des objectifs suivants :

- Renforcer les capacités d'accueil économique du territoire et améliorer la situation de l'emploi en favorisant la création et l'installation d'entreprises innovantes, et en soutenant le développement de nouvelles zones d'activités,
- Renforcer l'attractivité du territoire, en accueillant des projets lisibles à l'échelon régional et en inscrivant le site sur la carte des grands sites de recherche & développement régionaux,
- Augmenter la qualité de vie des habitants et des entreprises en améliorant les dessertes et en favorisant les circuits agricoles courts.

Les orientations retenues pour la mutation de ce territoire, après consultation des principaux acteurs du développement économique, font ressortir l'opportunité de capitaliser sur les potentialités suivantes :

- Le développement d'activités économiques et technologiques en lien avec la valorisation des activités de recherche menées par l'Institut de Recherche Biomédicale des Armées (IRBA) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),
- Le développement d'un projet à vocation économique de rayonnement régional sur une emprise foncière de grande taille,
- Le développement de l'agriculture bio de proximité favorisant les circuits courts et la formation des agriculteurs.

Pour ce faire, 6 axes de travail ont été présentés en 2011 lors du comité de site qui regroupe, outre l'État, les collectivités locales et les acteurs économiques du territoire :

- Renforcement du pôle de recherche comme moteur de développement économique autour de l'IRBA et l'INRA,
- Développement d'un projet à vocation économique de niveau régional,
- Création d'une zone d'activités artisanale de 10 hectares,
- Attractivité territoriale et développement économique,
- Soutien de l'agriculture biologique et de l'emploi agricole,
- Maintien d'un service médical ouvert à tous.



Les orientations conduisent à la signature d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) entre les partenaires du projet au cours du mois de mars 2012.

## L'URBANISME

### **Planification ScOT, PLU, POS, PLH, ZAC (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols, programme local de l'habitat, zone d'aménagement concerté)**

Parmi les 196 communes de l'Essonne, 14 ont entamé en 2011 une révision de leurs plans d'urbanisme, par transformation de leur plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU), exprimant ainsi leur volonté de porter un projet politique d'aménagement. Il s'agira des premiers PLU intégrant les dispositions de la loi dite « Grenelle 2 ».

Par ailleurs en 2011, 3 nouvelles Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont été créées en Essonne et 5 supprimées.

De plus, en 2011, les services de la DDT ont instruit, pour le compte des collectivités mises à disposition, 8 228 autorisations d'urbanisme dont 2 214 permis de construire.

### **Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)**

Sous la présidence du Préfet, la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) examine les projets de création ou d'extension de surfaces commerciales.

Les services de la préfecture, qui assurent le secrétariat, vérifient la complétude des dossiers. Quant aux directions départementales interministérielles concernées, DDT et DDCS émettent un avis technique pour éclairer la décision des membres de la commission.

La DDT, notamment, effectue un important travail d'analyse relatif aux efforts consentis par le pétitionnaire en matière d'aménagement du territoire et de développement durable.

L'accessibilité des sites, la maîtrise des flux et les risques de friche commerciale font l'objet d'une vigilance particulière.

En 2011, on comptabilise 12 commissions départementales et 9 recours traités en commission nationale. Les commissions départementales d'aménagement commercial ont autorisé 20 projets sur les 26 présentés. Ils concernent la création de 50 998 m<sup>2</sup> de surfaces de vente (92 052 m<sup>2</sup> en 2010) et 6 projets

d'extension totalisant 12 879 m<sup>2</sup> (20 350 m<sup>2</sup> en 2010).

## LA TERRITORIALISATION DU GRENELLE

L'adoption de la loi « Grenelle 2 » le 12 juillet 2010 a confirmé la priorité pour le gouvernement de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. La réussite du Grenelle passe, pour l'essentiel, par sa territorialisation, déclinée fin 2009 par la préfecture de région au moyen d'un plan d'actions à mettre en œuvre par les services de l'État aux niveaux régional et départemental.

Ce plan s'articule autour des thématiques suivantes : rénovation thermique des bâtiments existants, rénovation des bâtiments publics, planification climat énergie, urbanisme, biodiversité et milieux écologiques, prévention des risques-santé-environnement, planification territoriale, évaluation environnementale, gouvernance.

Le dernier bilan de l'avancement de ce plan (juillet 2011) fait apparaître qu'un nombre important d'actions ont d'ores et déjà été engagées, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, ces dernières ayant bénéficié d'une nouvelle impulsion.

Sur les thématiques prioritaires de l'aménagement durable, de l'énergie / climat / air, de la biodiversité et de l'économie verte, il est primordial de mener une action conjointe État - collectivités locales - entreprises - associations - société civile. C'est pourquoi le Préfet de l'Essonne a engagé ses services en juin 2010 dans un partenariat étroit avec le Conseil Général pour la déclinaison des thématiques de son Agenda 21 et notamment pour animer les démarches d'élaboration des agendas 21 et des plans climat énergie territoriaux (PCET).

En 2011, les services territoriaux de la DDT ont organisé plusieurs rencontres territoriales Agenda 21 et PCET avec l'ensemble des partenaires ressources du réseau départemental, afin de favoriser les échanges d'expérience entre collectivités et constituer ainsi le socle d'un réseau d'acteurs locaux.

Ces réunions ont engendré de nombreuses sollicitations de la part des collectivités auprès des services de l'État et du Conseil Général pour les accompagner dans leurs démarches de développement durable (Europe Essonne, Bièvres, Lardy, Saint-Yon, Marcoussis, Corbeil, PNR du Gâtinais, .....

Enfin, la structuration de l'appui aux collectivités en matière de biodiversité a été amorcée en 2011 (suivi des appels à projet biodiversité, des atlas communaux de la biodiversité...).

## L'EAU

### La ressource en eau

L'année 2011 a connu un printemps exceptionnellement chaud et sec qui a conduit à une situation d'étiage particulièrement prononcée des nappes et rivières, et notamment des nappes phréatiques de Beauce et du Champigny, classées toutes deux en « zone de répartition des eaux ». Les principes de gestion de la sécheresse ont été définis le 4 avril 2011 lors d'un Comité sécheresse avec les usagers de l'eau et ont été traduits par des arrêtés cadres, puis par des arrêtés de restriction des usages de l'eau de la nappe de Beauce, de la nappe de Champigny et dans les bassins versants de l'Orge-Yvette et de l'Essonne. La situation de crise a été levée à la fin de l'été, hormis pour la nappe de Champigny qui reste en crise renforcée.

Les services de l'État dans le département se sont également fortement impliqués dans le soutien à l'opération « solidarité paille » voulue par les céréaliers de l'Essonne au bénéfice des éleveurs touchés par cette sécheresse.

Suite à un épisode de sécheresse long et intense, au printemps dernier, l'approvisionnement en fourrage de nombreuses exploitations agricoles dans l'ensemble de la France a été mis en grave difficulté. Aussi, un plan d'aide aux agriculteurs a été lancé et les agriculteurs du département de l'Essonne ont, quant à eux, été sollicités par leurs homologues corréziens.

Dès le 16 juin 2011, trente contrats d'approvisionnement étaient signés en mairie d'Étampes pour des montants symboliques, ce qui fit prendre à l'opération son nom, *"opération solidarité paille"*.

Aidés par l'armée, les agriculteurs ont rempli un premier train qui est parti de la gare d'Engenville (45) le 7 juillet à destination de Brive la Gaillarde. Ce sont 26 trains complets qui sont partis du site d'Étampes, auxquels s'ajoute celui chargé à Engenville, représentant au total, pas moins de 11 340 tonnes de paille pour l'approvisionnement des éleveurs corréziens pour la nourriture de leurs bêtes, assurant ainsi la survie de nombreuses exploitations agricoles.

Il convient de noter également qu'un demi-train, à partir du site d'Étampes, a été livré en Lozère, en accord avec les Corrèziens.

Les services de la Mission inter-services de l'eau (MISE) se sont également engagés pour la protection des captages du département pollués aux nitrates et aux pesticides.

En Essonne, une douzaine de captages problématiques au regard de leur contamination aux pollutions diffuses ont été identifiés. Parmi eux, quatre sont prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. En particulier, les études de diagnostics du captage d'Angervilliers à St Maurice

Montcouronne ont été quasiment menées à leur terme en 2011 (études hydrogéologiques et diagnostic des pressions agricoles et non agricoles). Il en est résulté l'élaboration d'un plan d'action visant à réduire le risque de pollution diffuse agricole du captage concerné en 2012.

## **La gestion et la préservation des milieux aquatiques**

Afin de définir concrètement les priorités d'actions des services pour atteindre les objectifs de qualité des masses d'eau définis par la Directive Cadre sur l'Eau, la MISE a élaboré un Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) en 2011. Il porte sur la renaturation des cours d'eau, l'amélioration de l'assainissement ou de la gestion des eaux pluviales, la lutte contre les pollutions agricoles ou industrielles. Une articulation forte de ces travaux avec la révision des priorités territoriales de financement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été recherchée.

Les différents services de l'État ont suivi les travaux de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, et participé à l'élaboration des SAGE de la Nappe de Beauce et de la Bièvre. Le SAGE de l'Yerres a quant à lui été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 13 octobre 2011. Il renforce les exigences de préservation des milieux aquatiques de ce bassin versant et en particulier celle des zones humides.

Par arrêté du 22 juillet 2011, le Préfet a approuvé le Schéma départemental de vocation piscicole qui constitue un cadre engageant en matière de protection et de valorisation des milieux aquatiques. Les travaux réalisés dans le lit des cours d'eau ou ses abords, les prélèvements ou rejets en rivière devront tenir compte des objectifs qui y sont fixés. Ce document servira de référence pour la mise en place de programmes d'actions pour la restauration des milieux aquatiques, ou à la rédaction de SAGE.

La mise aux normes des stations d'épuration prioritaires concernées par le contentieux européen sur l'application de la Directive « Eaux Résiduaires Urbaines » est bien engagée. Ainsi, en Essonne, toutes les stations de plus de 10 000 équivalents / habitants (mesure de la capacité de traitement des eaux usées) sont désormais en conformité. En revanche, 2 stations sur 12 de 2 000 à 10 000 équivalents / habitants ne sont pas conformes, mais sont en cours de reconstruction. Enfin, des études ont été engagées en 2011 pour la mise en conformité des quelques stations de 200 à 2 000 équivalents / habitants. Elles permettront de déterminer les choix techniques pertinents.

Depuis 2010, le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau fait l'objet d'une concertation engagée visant à classer les cours d'eau en deux listes dont l'une interdira tout nouvel obstacle à la continuité écologique et l'autre imposera sa restauration. Le classement initié en 2010 devrait être arrêté en 2012.

Les services de l'État ont participé en 2011 aux études engagées par les principaux syndicats de rivière sur le rétablissement de la continuité écologique. Ces études ont identifié 40 ouvrages prioritaires en Essonne.

Pour terminer, une attention particulière a été portée à une étude globale de gestion des eaux du plateau de Saclay portée par l'Établissement Public Paris Saclay, en matière d'approvisionnement en eau potable, de gestion des eaux pluviales, d'assainissement et de préservation des zones humides.



## **Pollutions et police de l'eau**

En 2011, 65 dossiers soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été instruits.

Les services de l'État en charge de la police de l'eau et de la nature ont mis en œuvre leur programme annuel de contrôle, en vue de constater sur le terrain l'application des diverses réglementations. En ce qui concerne la loi sur l'eau, 330 contrôles ont été effectués conduisant à

six procès-verbaux. Les relations avec le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Évry se sont resserrées et l'utilisation de la transaction pénale s'est poursuivie.

Par ailleurs, le suivi des pollutions a été maintenu. L'Office National des Eaux et Milieux Aquatiques (ONEMA) est fortement impliqué dans la gestion des pollutions accidentelles. L'application du quatrième programme d'action nitrates, approuvé par arrêté préfectoral le 6 juillet 2009, constitue un volet important de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricoles. C'est un programme réglementaire s'imposant aux exploitants agricoles, dont les mesures phares comprennent notamment l'implantation de cultures pièges à nitrates et de bandes enherbées le long des cours d'eau.

### Prévention du risque inondation

Fin 2011, deux plans de prévention des risques inondations (PPRI) ont été soumis à enquête publique pour les vallées de l'Yerres et de l'Essonne. Ces plans interdépartementaux permettront de maîtriser l'urbanisation en zone à risques. Les premières études visant à caractériser l'aléa inondations sur les vallées de l'Orge et de la Sallemouille ont été lancées et devraient aboutir au printemps 2012, dans l'objectif d'élaborer un PPRI sur ce bassin versant.



L'État a poursuivi en 2011 son implication auprès des syndicats de rivières dans le cadre des plans d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) : achèvement du PAPI Essonne et discussions préalables à l'émergence de nouveaux PAPI sur l'Orge-Yvette et l'Yerres.

Enfin, l'État a lancé les travaux de mise en œuvre de la directive européenne sur la gestion des risques inondations en élaborant l'évaluation préliminaire des risques inondations sur le bassin.

## LES ESPACES PROTEGES

### Espaces boisés et forestiers

La DDT a instruit 20 demandes de défrichements et environ 70 demandes de coupes d'arbres en 2011. L'impact des défrichements forestiers est limité par des mesures compensatoires et par la lutte contre les défrichements illicites en lien étroit avec le Parquet. En effet, on observe un signalement fréquent de défrichement illicites et autres destructions de milieux naturels en zones protégées, souvent en lien avec la réalisation de constructions illégales. Ces infractions peuvent relever du code forestier de l'environnement ou de l'urbanisme. Certaines collectivités ont sollicité des actions communes. Un procès-verbal a été dressé en 2011 au titre du code forestier et 5 rappels à la réglementation ont été conduits.

Une réflexion concernant la prise en compte de la préservation des espaces forestiers dans l'urbanisme est menée au travers des documents de planification.

La DDT s'est par ailleurs impliquée dans l'instruction de 13 plans simples de gestion (forêt privée) et de 4 aménagements forestiers (forêt publique). Elle a contrôlé 7 plans simples de gestion. L'État a enfin suivi de près les réflexions préalables à la révision de la charte d'aménagement de la forêt de Sénart.

### Natura 2000



L'animation des 9 sites Natura 2000 de l'Essonne s'est poursuivie en 2011. En particulier, une collaboration plus étroite s'est mise en place avec le Conseil Général, animateur de plusieurs sites, en articulation avec sa politique des Espaces Naturels Sensibles qui a été révisée fin 2011.

L'élaboration de la première liste locale des projets, activités et manifestations soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 a été arrêtée le 18 mars 2011 par le Préfet. Elle contient 24 items.

## **Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne**

Par décret ministériel du 20 avril 2011, le périmètre de la Réserve Naturelle Géologique de l'Essonne a été très significativement étendu, passant de 5 hectares répartis sur 6 sites et 6 communes à près de 27 hectares répartis sur 13 sites et 9 communes, afin de mieux protéger ce patrimoine naturel exceptionnel. Un renouvellement des modalités de gestion de la réserve sont ainsi attendues pour 2012.

### **La chasse**

La maîtrise des populations de sangliers s'est poursuivie en 2011, avec d'une part la reconduite d'un plan de gestion qui fixe des objectifs de prélèvements par unités de gestions, et d'autre part le traitement des « points noirs », c'est à dire des secteurs où cette espèce est à l'origine de problèmes de sécurité publique (collisions, intrusions dans les jardins) ou de dégâts aux cultures.

En particulier, plusieurs battues administratives ont été organisées en secteur périurbain ou aux abords des grands axes routiers, comme à Ris-Orangis.

### **La protection du paysage**

L'implication des services de la DDT sur l'élaboration de règlements locaux et le contrôle des infractions à la réglementation sur l'affichage publicitaire extérieur s'est poursuivie en 2011, en lien étroit avec les communes, dans un contexte de réforme des textes et compétences suite aux lois Grenelle.

La priorité a porté sur les territoires de l'axe RN20 Massy-Arpajon et du Parc Naturel Régional du Gâtinais.

## CULTURE ET PROTECTION DU PATRIMOINE

### ARCHEOLOGIE

En 2011, le nombre de dossiers d'aménagements reçus par l'Unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC) a augmenté de 4% par rapport à 2010. Leur instruction a donné lieu à la prescription de 33 diagnostics et 7 fouilles préventives. 7 diagnostics ont dû être annulés pour des raisons diverses : pollution des sols, niveaux archéologiques détruits par des terrassements anciens, ...

La fouille programmée à Étiolles – Les Coudray a été poursuivie en 2011 et une nouvelle campagne devrait avoir lieu à la fin du printemps 2012.

Un programme collectif de recherches pour l'étude du dépôt monétaire découvert à Saint Germain lès Arpajon a été planifié.

En ce qui concerne le plateau de Saclay, le rythme de prescription archéologique s'est ralenti en 2011, puisque le suivi archéologique de ces aménagements n'a donné lieu qu'à deux diagnostics et que les fouilles ne sont pas encore organisées. Par contre, la fouille de vestiges du Néolithique et de l'Antiquité a été prescrite préalablement à l'aménagement du Quartier Ouest de l'École Polytechnique.

La fouille la plus importante de 2011 a eu lieu à Wissous, dans la zone sud-ouest de la plate-forme aéroportuaire d'Orly. Cette intervention, qui s'est déroulée pendant l'été, a permis l'étude d'un imposant établissement rural du II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, repéré sur une superficie d'environ 2 hectares. Ce domaine était constitué de deux enclos accolés séparant un espace résidentiel d'un espace à vocation utilitaire. Il s'agit du premier site de cette importance fouillé en Essonne pour cette période. Les premiers résultats et quelques objets ont été exposés à la Maison de l'Environnement du 14 au 21 mars 2012 et cette fouille est présentée de manière interactive sur le site de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

### MONUMENTS HISTORIQUES

Dans ce domaine, la DRAC (conservation régionale des monuments historiques) a poursuivi sa politique d'équilibre entre les actions conduites dans des communes particulièrement actives (telles que Authon la Plaine, Champcueil ou Corbeil-Essonnes) et par les propriétaires privés (châteaux de Mesnil Voisins à Bouray sur Juine, du

Grand Saint Mars à Chalo Saint Mars et de Saint Jean de Beauregard).

En 2011, un schéma directeur de la tour de Montlhéry, monument appartenant à l'État, a été également finalisé par l'architecte en chef des monuments historiques de l'UT DRAC. Durant l'année, une simple autorisation d'occupation temporaire (AOT) a permis à la ville de Montlhéry d'organiser des visites ponctuelles sur une ou deux journées. En 2012, la signature d'une convention entre l'État et la ville devrait permettre une plus large ouverture au public du monument.

En termes de travaux, l'État a participé au financement du sauvetage du beffroi de l'église Sainte-Marie Madeleine de Massy (40%, soit 42 475 €), des deux premières tranches de la restauration des couvertures et des charpentes, ainsi que de la voûte de la nef de l'église de Saint Aubin d'Authon la Plaine (XIII<sup>ème</sup> – XV-XVI<sup>ème</sup> siècles) (20%, soit 19 877 €), et de la restauration extérieure de l'église Notre Dame de Champcueil (40%, soit 218 167 €).

La restauration de la magnifique fresque monumentale de l'église Saint-Étienne de Corbeil-Essonnes, datant probablement du XV<sup>ème</sup> siècle a également été effectuée en 2011.

Les restaurations des parties hautes de la chapelle du château du Grand Saint-Mars à Chalo Saint Mars et de la contrescarpe sud-ouest du château de Dourdan se sont aussi déroulées en 2011.

L'année 2011 a également vu la poursuite des travaux portant sur le parc de Méréville, propriété du Conseil Général de l'Essonne.



En ce qui concerne le patrimoine immobilier, on peut signaler la restauration et la mise en sécurité

de 138 souches (ou porte-cierges) de l'église du Val Saint Germain.

## Protection des sites et du patrimoine

L'Unité territoriale de la Direction régionale des affaires culturelles (UT DRAC) a oeuvré principalement dans les domaines de la protection des sites et des paysages, du patrimoine bâti protégé et non protégé, de la protection d'une architecture de qualité dans les espaces protégés, de la prise en compte du patrimoine, des paysages, de l'architecture dans les documents d'urbanisme.

En 2011, l'UT DRAC a étudié 10 dossiers de projets de travaux en site classé et les a rapportés lors des 3 commissions départementales nature, paysages et sites (CDNPS) de l'année. En collaboration avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE), l'UT DRAC a participé à la conception des aménagements paysagers en sites classés (cheminements à Bièvres, Longpont).

Elle a piloté avec la DRIEE la réalisation d'un cahier de gestion du site classé de la vallée de l'Yerres. Ce document servira de guide pour la conception des projets du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (syAGE) et pour la délivrance des autorisations par l'État.

Elle a travaillé avec l'inspectrice des sites à l'analyse des sites inscrits de la vallée de Chevreuse, afin de recentrer les protections sur les territoires à enjeux paysagers.

En 2011, l'UT DRAC a réceptionné 9 demandes d'autorisation de travaux sur monuments historiques :

- installation d'une nouvelle sonorisation dans l'église de Brunoy,
- restauration des façades sur cour du château de Bièvres,
- travaux sur le beffroi de la cloche et les ouvrages liés de l'église Sainte Marie Madeleine de Massy,
- restauration de décors peints, de gypseries et de vitraux de l'église et du retable d'Itteville,
- travaux de sécurisation des souches de toitures et mur de clôture du château de Saint Jean de Beaugard,
- restauration des façades du pavillon d'Orsay,
- restauration des murs gouttereaux nord de la nef, des arcs boutants et des couvrements des bas côtés de l'église de Champcueil,
- création d'une base de vie pour chantier d'insertion sur le domaine de Méréville,
- aménagement de la salle d'attente et des sanitaires du château de Beaugard.

L'UT DRAC a aussi assuré la réalisation des travaux de conservation sur la tour de Monthléry, ainsi que le contrôle des travaux sur les monuments inscrits. Ces derniers ont fait l'objet de réunions d'élaboration de travaux dont la plupart a débouché sur des demandes d'autorisation de travaux et/ou de subventions.

Une attention particulière a été apportée à l'élaboration des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) : Milly la Forêt et Mennecy (travail d'élaboration en cours), Brunoy, Dourdan, Draveil (projet d'AVAP à mettre en place).

Par ailleurs, le service a collaboré avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du patrimoine non protégé. Le travail d'instruction commune des demandes de labellisation se fait sous forme de réunions mensuelles. Après avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, la Fondation du Patrimoine peut labelliser des travaux, ce qui permet aux propriétaires d'obtenir des avantages fiscaux.

Dans le domaine des autorisations de travaux en espaces protégés, le service a émis des avis sur 5 227 dossiers de demande. L'UT DRAC a également donné son avis sur 263 avant-projets et 155 demandes d'enseignes. Les deux architectes du service ont eu 778 rendez-vous de mise au point de projets avec les demandeurs.

Le service a instauré un partenariat privilégié avec trois communes (Corbeil-Essonnes, Étampes et Dourdan) pour l'instruction des demandes de travaux. L'instruction est commune avec les services de la ville et elle se déroule sur place toutes les 6 semaines.

Au cours de l'année 2011, l'UT DRAC a étudié un « porter à connaissance » (Souzy la Briche) et formulé un avis sur deux plans locaux d'urbanisme (PLU) concernant Morigny Champigny et Ollainville. La participation à l'analyse de l'évolution de l'urbanisme des centres anciens et leur périphérie proche dans le but d'une densification adaptée s'est déroulée en coordination avec le pôle urbanisme de la Direction départementale des territoires (DDT).

Au titre de la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité, l'UT DRAC a participé à l'étude de projets de construction d'immeubles collectifs au sein de tissus anciens ou de paysages remarquables : Mennecy, Brunoy, Saclas, Sainte Geneviève des Bois, Juvisy sur Orge. Cela s'est fait au cours « d'ateliers d'architecture » où architectes et paysagistes conseils de l'État étaient présents.

Il en a été de même pour l'atelier éolien de l'Essonne, composé de représentants des communes, de services de l'État et de promoteurs, piloté par le sous Préfet d'Étampes et les services

de la DDT.

Sur le site classé de l'observatoire de Juvisy sur Orge, l'UT DRAC a coordonné un partenariat entre ville, école d'architecture et observatoire sur l'étude de l'évolution du parc vers une ouverture au public et la mise en scène d'une animation sur le thème de l'observation des astres. L'UT DRAC a participé à l'ensemble des réunions et à la remise du document final, apportant conseils sur la méthode et les objectifs tout au long de la démarche.

## LIVRE ET LECTURE

Le service « Livre, lecture et archives » de la DRAC, regroupé au sein du service de l'Économie culturelle, a poursuivi ses actions de soutien à la médiation à travers la subvention de 30 000 euros attribuée à l'association « Lire c'est vivre » qui intervient dans les bibliothèques de la maison d'arrêt de Fleury Mérogis.

Le salon du livre de jeunesse organisé par l'association FLPEJR à Saint Germain lès Arpajon, du festival de la bande dessinée et du livre jeunesse de Vigneux sur Seine mis en place par l'association Bulles en Seine ont également fait l'objet d'une aide en 2011 (subvention de 6 000 € pour le second).



Il s'y ajoute la manifestation littéraire « A plein volume », organisée par la communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS) et articulée autour d'un salon du livre scientifique, « La science à plein volume » et d'un salon des petits éditeurs, « L'édition à plein volume ».

Des médiathèques de proximité relevant du programme des « ruches » ont aussi été épaulées. Ainsi, la ville de Linas a reçu une subvention de 3 450 € et un poste de catégorie B a pu être créé dans le cadre de ce programme en 2011.

A plus grande échelle, l'État a contribué à hauteur de 1 889 236 € à la construction et l'aménagement des bibliothèques de lecture publique en Essonne.

## ARCHIVES ET PATRIMOINE IMMOBILIER

### Archives

La totalité des communes de l'Essonne ayant été inspectées entre 2002 et 2008, 10 inspections ou visites de conseil ont été menées et 7 tableaux de gestion (outil d'aide à l'archivage) ont été visés en 2011. Durant cette période, 11 visites de conseil ont concerné les services du Conseil Général ou de l'État et 1 tableau de gestion a été élaboré avec un service de l'État. Ces visites ont permis de vérifier les conditions de conservation et de classement des archives, de relancer d'éventuels dépôts aux Archives Départementales (AD) et de rappeler les actions de contrôle des AD. Le procès verbal de visite est envoyé au maire et au sous-Préfet concernés.

Le contrôle des éliminations d'archives publiques a porté sur 4 432 ml (dont 1 324 ml pour les collectivités territoriales), soit une augmentation de 9,6% par rapport à 2010 (4 044 ml). Le contrôle d'élimination d'archives publiques électroniques a porté sur 13 800 fichiers, contenant essentiellement des données individuelles produites par la Direction de la prévention et protection de l'enfance (DPPE).

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) a déposé en 2011 une déclaration de dépôt d'archives intermédiaires auprès d'un prestataire d'archivage agréé par le Service interministériel des archives de France (SIAF). Ces archives, dont la durée d'utilité administrative (DUA) n'est pas échue, seront confiées temporairement à la société privée Locarchive, puis, elles seront soit détruites, soit conservées (archives historiques).

760 ml ont été intégrés aux fonds des Archives en 2011. Ils sont constitués de 685 ml d'archives contemporaines et de 75 ml d'archives modernes notariales, communales, privées.

Le volume des fonds classés en 2011 représente 426 ml et 17 778 pièces iconographiques (contre 480 en 2009).

Le montant des restaurations s'est élevé en 2011 à 31 000 €, consacrés essentiellement à des plans cadastraux napoléoniens (série de travail de l'administration fiscale). Les dépenses de désinfection et de reliure se sont montées à 77 000 €, concentrées principalement sur les matrices cadastrales.

En 2011, le programme de numérisation des plans du cadastre rénové a été poursuivi. Il s'y est ajouté les répertoires de notaires et registres communaux de délibérations déposés et antérieurs au XXème siècle, pour un budget total de 41 000 € en légère baisse (- 4,5% environ par rapport à 2010).



Fonds iconographique privé Fournier - Portrait

## Conservation des antiquités et objets d'art

La Conservation des antiquités et objets d'arts (CAOA) a effectué 6 récolements (visites sur site) en 2011, soit 8 de moins qu'en 2010.

Depuis 2003, 131 des 196 communes de l'Essonne ont été récochées. L'actualisation des 65 communes restantes constitue l'action prioritaire de la CAO A pour les années à venir.

La CAO A a poursuivi son effort de description des collections en 2011 et a commencé l'inventaire du mobilier de la Maison russe à Sainte Geneviève des Bois.

La Commission départementale des objets mobiliers (CDOM) s'est tenue le 31 mars 2011. Elle a étudié 149 dossiers de propositions de protection, soit environ trois fois plus qu'en 2010 (40 dossiers), correspondant à 11 collectivités et 2 associations.

Elle a rendu un avis favorable pour 9 objets proposés au classement au titre des monuments historiques et 117 objets ont été inscrits.

La Commission nationale des monuments historiques a classé 10 objets en Essonne en 2011.

## Communication et valorisation

Le nombre de séances de travail en salle de lecture a été de 2 279 en 2011, soit 25% de plus qu'en 2010 (1 823 séances). Les généalogistes (67), les scientifiques (117), et les usagers (184) représentent plus de 51% des lecteurs en 2011.

Les articles communiqués ont diminué de 7% (10 158 articles contre 10 087 en 2010). Par contre, celui des recherches par correspondance est resté stable : 752 en 2011.

En outre, le service éducatif des archives a reçu 1 204 enfants dans le cadre scolaire en 2011. Les élèves accueillis, issus majoritairement des classes élémentaires (52% contre 40% pour les collégiens et 8% pour les lycéens), ont abordé deux grands thèmes : la calligraphie et le Moyen Âge.



En dehors des lecteurs et du public scolaire, 10 189 personnes ont visité les locaux des Archives départementales, notamment pour voir une des cinq expositions organisées en 2011. Cela démontre que le programme de valorisation in situ répond à une véritable attente du public.

## LISTE DES SIGLES

<b>2RM</b>	2 roues motorisé (véhicule)
<b>AAH</b>	Allocation adulte handicapé
<b>ABF</b>	Architecte des bâtiments de France
<b>ACD</b>	Accord collectif départemental
<b>ACI</b>	Atelier et chantier d'insertion
<b>ACM</b>	Accueil collectif des mineurs
<b>ACSÉ</b>	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
<b>AD</b>	Archives départementales
<b>ADIL</b>	Agence départementale d'information sur le logement
<b>ADOMA</b>	ex SONACOTRAL : Société nationale de construction pour les travailleurs algériens
<b>AEMO</b>	Action éducative en milieu ouvert
<b>AESN</b>	Agence de l'eau Seine Normandie
<b>AFP</b>	Agent de la force publique
<b>AFPA</b>	Association professionnelle de formation des adultes
<b>AGRIDIF</b>	Aide aux agriculteurs en difficulté
<b>AI</b>	Association intermédiaire
<b>AIS</b>	Agence immobilière sociale
<b>AISH</b>	A
<b>ALT</b>	Allocation logement temporaire
<b>AME</b>	Appui aux mutations économiques
<b>ANAH</b>	Agence nationale de l'habitat
<b>ANRU</b>	Agence nationale pour la rénovation urbaine
<b>ANTARES</b>	Adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours
<b>AORIF</b>	Association régionale d' HLM Île de France
<b>AOT</b>	Autorisation d'occupation temporaire
<b>APLD</b>	Activité partielle de longue durée
<b>APS</b>	Activités physiques et sportives
<b>ARS</b>	Agence régionale de santé
<b>ASFNE</b>	Allocation spéciale du fonds social pour l'emploi
<b>ASI</b>	Appui social individuel
<b>ASLL</b>	Accompagnement social lié au logement
<b>ASS</b>	Allocation de solidarité spécifique
<b>ATD</b>	Allocation temporaire dégressive
<b>AVAP</b>	Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
<b>AVIP</b>	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
<b>BAFA</b>	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animation
<b>BIJ</b>	Bureau d'information jeunesse

<b>BAU</b>	Bande d'arrêt d'urgence
<b>BMR</b>	Brigade mobile de recherche (DDPAF)
<b>BOP</b>	Budget opérationnel de programme
<b>BRNPE</b>	Bureau des risques naturels et technologiques
<b>BSI</b>	Brigade de surveillance intérieure
<b>BSPP</b>	Brigade des sapeurs pompiers de Paris
<b>BST</b>	Brigade spécialisée de terrain (Police Nationale)
<b>CA</b>	Communauté d'agglomération
<b>CADA</b>	Centre d'accueil des demandeurs d'asile
<b>CAE</b>	Centre d'action éducative
<b>CAE</b>	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
<b>CAECE</b>	Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne
<b>CAF</b>	Caisse d'allocations familiales
<b>CAL</b>	Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne
<b>CAOA</b>	Conservation des antiquité et objets d'arts
<b>CAPS</b>	Communauté d'agglomération du plateau de Saclay
<b>CASE</b>	Communauté d'agglomération Seine Essonne
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
<b>CAV</b>	Contrat d'avenir
<b>CCAPEX</b>	Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CCP</b>	Certificat de compétence professionnelle
<b>CCS</b>	Cargo community system
<b>CCSF</b>	Commission des chefs de services financiers
<b>CDAC</b>	Commission départementale d'aménagement commercial
<b>CDAD</b>	Comité départemental d'accès au droit
<b>CDAPH</b>	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>CDAPL</b>	Commission départementale des aides publiques au logement
<b>CDAU</b>	Centre départemental d'appel d'urgence
<b>CDC</b>	Commission départementale de conciliation
<b>CDCI</b>	Commission départementale de coopération intercommunale
<b>CDCPH</b>	Conseil départemental consultatif des personnes handicapées
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CDJ</b>	Centre départemental de la jeunesse
<b>CDN</b>	Centre dramatique national
<b>CDOA</b>	Commission départementale d'orientation de l'agriculture
<b>CDOM</b>	Commission départementale des objets mobiliers
<b>CDP</b>	Conseil départemental de prévention
<b>CDT</b>	Contrat de développement territorial
<b>CEA</b>	Commissariat à l'énergie atomique

<b>CEE</b>	Centre d'envergure européenne
<b>CEF</b>	Centre éducatif fermé
<b>CEL</b>	Contrat éducatif local
<b>CERFA</b>	Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs
<b>CFA</b>	Centre de formation des apprentis
<b>CFDI</b>	Cellule de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité
<b>CHSE</b>	Centre hospitalier Sud Essonne
<b>CHSF</b>	Centre hospitalier Sud francilien
<b>CHR</b>	Centre hospitalier régional
<b>CHRS</b>	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
<b>CHT</b>	Communauté hospitalière de territoire Nord Essonne
<b>CHU</b>	Centre d'hébergement d'urgence
<b>CHU</b>	Centre hospitalier universitaire
<b>CICC</b>	Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancés par les fonds européens
<b>CIE</b>	Contrat d'insertion dans l'emploi
<b>CISPD</b>	Contrats intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>CIV</b>	Comité interministériel à la ville
<b>CIVIS</b>	Contrat d'insertion dans la vie sociale
<b>CJD</b>	Centre des jeunes détenus (de Fleury Mérogis)
<b>CJS</b>	Contrat jeunesse et sports
<b>CLAS</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
<b>CLIC</b>	Comité local d'information et de concertation
<b>CLIS</b>	Commissariat locale d'information et de surveillance
<b>CLS</b>	Contrats locaux de sécurité
<b>CLSE</b>	Commission locale de surveillance dans l'environnement
<b>CLSPD</b>	Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>CLSPD</b>	Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance
<b>CLSE</b>	Commission locale de surveillance de l'environnement
<b>CMD</b>	Commission de médiation départementale
<b>CMPP</b>	Centre médico-pédagogique
<b>CNAM</b>	Centre national des arts et métiers
<b>CNAV</b>	Caisse nationale d'assurance vieillesse
<b>CNDPS</b>	Commission départementale nature, paysages et sites
<b>CNDS</b>	Centre national pour le développement du sport
<b>CNI</b>	Carte nationale d'identité
<b>CNRS</b>	Centre national de recherche scientifique
<b>COD</b>	Centre opérationnel départemental
<b>CODAF</b>	Comité opérationnel départemental anti-fraudes
<b>CODERST</b>	Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
<b>COM</b>	Contrat d'objectifs et de moyens
<b>COMEX</b>	Commission exécutive

<b>COPEC</b>	Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CPI</b>	Centre de placement immédiat
<b>CPOM</b>	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
<b>CRA</b>	Centre de rétention administrative
<b>CRCT</b>	Centre de recherche clinique et translationnelle
<b>CRE</b>	Collectif de relogement en Essonne
<b>CRIB</b>	Centre de ressources et d'information des bénévoles
<b>CRIORSEC</b>	Centre régional interministériel d'organisation de la réponse de sécurité civile
<b>CROC</b>	Cellule d'orientation des contrôles
<b>CRSD</b>	Contrat de redynamisation de site de la Défense
<b>CSA</b>	Contrôle des sanctions automatisé (Sécurité routière)
<b>CSL</b>	Centre de semi-liberté
<b>CST</b>	Carte de séjour temporaire
<b>CUCS</b>	Contrat urbain de cohésion sociale
<b>CUI</b>	Contrat unique d'insertion
<b>D3E</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DALO</b>	Droit au logement opposable
<b>DAVA</b>	Dispositif académique de validation de l'expérience
<b>DCPAF</b>	Direction centrale de la police aux frontières
<b>DDEA</b>	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
<b>DDAS</b>	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales
<b>DDCCRF</b>	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
<b>DDCS</b>	Direction départementale de la cohésion sociale
<b>DDFIP</b>	Direction départementale des finances publiques
<b>DDJS</b>	Direction départementale de la jeunesse et des sports
<b>DDPAF</b>	Direction départementale de la police aux frontières
<b>DDPJJ</b>	Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse
<b>DDPP</b>	Direction départementale de la protection des populations
<b>DDR</b>	Dotation de développement rural
<b>DDSV</b>	Direction départementale des services vétérinaires
<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires
<b>DDTEFP</b>	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle
<b>DEB</b>	Déclaration d'échanges de biens
<b>DEFM</b>	Demande d'emploi en fin de mois
<b>DEFM</b>	Demandeur d'emploi en fin de mois
<b>DELD</b>	Demandeur d'emploi de longue durée
<b>DGDDI</b>	Direction générale des douanes et droits indirects
<b>DGFIP</b>	Direction générale des finances publiques
<b>DGSCGC</b>	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

<b>DIMI</b>	Direction de l'immigration et de l'intégration
<b>DIRECCTE</b>	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>DIREN</b>	Direction régionale de l'environnement
<b>DIRIF</b>	Direction régionale
<b>DIS</b>	Délégation inter-services
<b>DISCEPA</b>	Dispositif de surveillance et de contrôle des établissements pour personnes âgées
<b>DPPE</b>	Direction de la prévention et protection de l'enfance
<b>DRAC</b>	Direction régionale des affaires culturelles
<b>DRHM</b>	Direction des ressources humaines et des mutualisations
<b>DRE</b>	Dispositif de réussite éducative
<b>DRIEA</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement
<b>DRIEE</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
<b>DRIRE</b>	Direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement
<b>DSF</b>	Direction des services fiscaux
<b>DSR</b>	Dotation de solidarité rurale
<b>DT ARS</b>	Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
<b>DUA</b>	Durée d'utilité administrative
<b>EDIS</b>	École départementale d'incendie et de secours
<b>EDT</b>	École départementale de théâtre
<b>EI</b>	Entreprise d'insertion
<b>EIEF</b>	Escoqueries et infractions économiques et financières
<b>ENSIIE</b>	École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise
<b>EPAORSA</b>	Établissement public d'aménagement Orly Rungis Seine Amont
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>EPPS</b>	Établissement public de Paris Saclay
<b>EPS</b>	Établissement public de santé
<b>ERP</b>	Établissement recevant du public
<b>ESAT</b>	Établissement et service d'aide par le travail
<b>ESH</b>	Entreprise sociale d'habitat
<b>ETTI</b>	Entreprise de travail temporaire d'insertion
<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>ETPT</b>	Équivalent temps plein travaillé
<b>FEADER</b>	Fonds européen agricole pour le développement rural
<b>FEDER</b>	Fonds européen de développement régional
<b>FIV</b>	Fonds interministériel à la ville
<b>FIPD</b>	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
<b>FMJH</b>	Fondation Mathématique Jacques Hadamard
<b>FNE</b>	Fonds national pour l'emploi
<b>FONJEP</b>	Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire

<b>FSE</b>	Fonds social européen
<b>FSL</b>	Fonds de solidarité pour le logement
<b>GCSMS</b>	Groupement de coopération sociale et médico-sociale
<b>GIP</b>	Groupement d'intérêt public
<b>GIR</b>	Groupement d'intervention régional
<b>GGN</b>	Groupement de la gendarmerie nationale
<b>GPE</b>	Grand Paris express
<b>GRETA</b>	Groupement d'établissements publics (formation)
<b>GUP</b>	Gestion urbaine de proximité
<b>HLM</b>	Habitation à loyer modéré
<b>IAAB</b>	Indicateurs d'atteinte aux biens
<b>IAE</b>	Insertion par l'activité économique
<b>ICPE</b>	Installation classée de protection de l'environnement
<b>IDF</b>	Île de France
<b>IDSR</b>	Inspecteurs départementaux de sécurité routière
<b>IGH</b>	Immeuble de grande hauteur
<b>ILE</b>	Institut de la lumière extrême
<b>IME</b>	Institut médico-éducatif
<b>IMP</b>	Institut médico-pédagogique
<b>INRA</b>	Institut national de la recherche agronomique
<b>INRAP</b>	Institut national de recherches archéologiques préventives
<b>IPPC</b>	International plan protection convention
<b>IPPoC</b>	Integrated pollution prevention and control
<b>IPS</b>	Indicateur de pilotage des services (= délinquance de proximité = délinquance de voei publique)
<b>IRAS</b>	Infractions révélées par l'activité des services
<b>IRBA</b>	Institut de recherche biomédicale des armées
<b>JLD</b>	Juge des libertés et de la détention
<b>LFI</b>	Loi de finances initiale
<b>LFR</b>	Loi de finances rectificative
<b>LGV</b>	Ligne à grande vitesse (train)
<b>LHI</b>	Lutte contre l'habitat indigne
<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>LSP</b>	Livraison surveillée postale
<b>M<sup>2</sup>IRAGE</b>	Management des mesures dans le cadre d'interventions radiologiques assistées géographiquement dans l'environnement
<b>MAE</b>	Mesure agro-environnementale

<b>MAF</b>	Maison d'arrêt des femmes (de Fleury Mérogis)
<b>MAFM</b>	Maison d'arrêt de Fleury Mérogis
<b>MAH</b>	Maison d'arrêt des hommes (de Fleury Mérogis)
<b>MAIA</b>	Mission d'accueil et d'information des associations
<b>MDA</b>	Maison des adolescents
<b>MDS</b>	Maison de santé
<b>MGI</b>	Mission générale d'insertion
<b>MIOMCTI</b>	Ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
<b>MISE</b>	Mission inter-services de l'eau
<b>MISSA</b>	Mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments
<b>ml</b>	Mètre linéaire
<b>MOUS</b>	Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale
<b>NRBC</b>	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (armes)
<b>OCRIEST</b>	Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi des étrangers sans titre
<b>ODSR</b>	Observatoire départemental de la sécurité routière
<b>OFFA</b>	Opération Fêtes de fin d'année
<b>OIN</b>	Opération d'intérêt national
<b>ONAC</b>	Office national des anciens combattants
<b>ONCFS</b>	Office national de la chasse et de la faune sauvage
<b>ONEMA</b>	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
<b>OPAC</b>	Office public d'aménagement et de construction
<b>OPAH</b>	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
<b>OPH</b>	Office public d'habitat
<b>ORSEC</b>	Organisation de la réponse de sécurité civile
<b>PADD</b>	Plan d'aménagement et de développement durable
<b>PAEJ</b>	Point d'accueil et d'écoute jeunes
<b>PAOT</b>	Plan d'action opérationnel territorialisé
<b>PAPI</b>	Plan d'actions pour la prévention des inondations
<b>PASDR</b>	Plan départemental des actions de sécurité routière
<b>PCB</b>	Polychlorobiphényles
<b>PCET</b>	Plan climat énergie territorial
<b>PCO</b>	Poste de commandement opérationnel
<b>PCP</b>	Programme courtes peines
<b>PCS</b>	Plan de cohésion sociale
<b>PCT</b>	Polychloroterphényles
<b>PDAHI</b>	Plan départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion
<b>PDALPD</b>	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
<b>PDASR</b>	Plan départemental des actions de sécurité routière

<b>PDEC</b>	Préfet délégué à l'égalité des chances
<b>PEB</b>	Plan d'exposition au bruit
<b>PER</b>	Plan d'excellence rural
<b>PFAD</b>	Policier formateur anti-drogue
<b>PGR</b>	Procédure gaz renforcée
<b>PIG</b>	Programme d'intérêt général
<b>PIJ</b>	Point d'information jeunesse
<b>PIMS</b>	Policier intervenant en milieu scolaire
<b>PJJ</b>	Protection judiciaire de la jeunesse
<b>PLAI</b>	Prêt locatif aidé d'intégration
<b>PLH</b>	Plan local de l'habitat
<b>PLS</b>	Prêt locatif social
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>PLUS</b>	Prêt locatif à usage social
<b>PNR</b>	Parc naturel régional
<b>PNRU</b>	Programme national pour la rénovation urbaine
<b>PNVIF</b>	Plan neige ou verglas Île de France
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>PPR</b>	Plan de prévention des risques
<b>PPR</b>	Programme de prévention de la récidive
<b>PPRE</b>	Projet personnalisé de réussite éducative
<b>PPRI</b>	Plan de prévention des risques d'inondation
<b>PPRT</b>	Plan de prévention des risques technologiques
<b>PPSMJ</b>	Personne placée sous main de justice
<b>PRE</b>	Programme de réussite éducative
<b>PSE</b>	Plan de sauvegarde de l'emploi
<b>PSE</b>	Plan sport emploi
<b>PSEVS</b>	Pôle scientifique d'Évry Val de Seine
<b>PSLA</b>	Prêt social en location accession
<b>PVE</b>	Plan végétal pour l'environnement
<b>RÉATE</b>	Réforme de l'administration territoriale
<b>REAAP</b>	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
<b>RBOP</b>	Responsable de budget opérationnel de programme
<b>RD</b>	Route départementale
<b>RER</b>	Réseau express régional
<b>RGPP</b>	Réforme générale des politiques publiques
<b>RN</b>	Route nationale
<b>RPROG</b>	Responsable de programme (budgétaire)
<b>RUO</b>	Responsable d'unité opérationnelle (budgétaire)
<b>RSA</b>	Revenu de solidarité active
<b>RSDE</b>	Recherche des substances dangereuses dans l'eau

<b>R2S</b>	Réussir sa sortie (de prison)
<b>SACICAP</b>	Société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété
<b>SAGE</b>	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
<b>SAMU</b>	Service d'aide médicale d'urgence
<b>SATT</b>	Société d'accélération de transfert technologique
<b>SCoT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>SDACR</b>	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques
<b>SDAH</b>	Schéma départemental d'accueil et 'habitat
<b>SDAP</b>	Service départemental de l'architecture et du patrimoine
<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>SDRIF</b>	Schéma directeur de la région Île de France
<b>SDT</b>	Schéma de développement territorial
<b>SEJE</b>	Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise
<b>SGP</b>	Société du Grand Paris
<b>SIANA</b>	Semaine internationale des arts numériques et alternatifs
<b>SIAO</b>	Système intégré d'accueil et d'orientation
<b>SIAF</b>	Service interministériel des archives de France
<b>SIDPC</b>	Service interministériel de défense et de protection civile
<b>SIEI</b>	Système interministériel d'échange d'informations
<b>SIOM</b>	Syndicat mixte d'ordures ménagères
<b>SIP</b>	Service des impôts des particuliers
<b>SIV</b>	Système d'immatriculation des véhicules
<b>SMCA</b>	Société de manutention des carburants d'aviation
<b>SNL</b>	Solidarités Nouvelles pour le Logement
<b>SPIP</b>	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
<b>SRE</b>	Service régional d'enquête
<b>SRU</b>	Solidarité et renouvellement urbains
<b>STIC</b>	Sciences et technologies de l'information et de la communication
<b>SUPELEC</b>	École supérieure d'électricité
<b>SyAGE</b>	Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres
<b>TA</b>	Tribunal administratif
<b>TFPB</b>	Taxe foncière sur les propriétés bâties
<b>TGAP</b>	Taxe générale sur les activités polluantes
<b>TGI</b>	Tribunal de grande instance
<b>TIAC</b>	Toxico-infection alimentaire
<b>TICE</b>	Transports intercommunaux Centre Essonne
<b>TIG</b>	Travail d'intérêt général
<b>TIPP</b>	Taxe intérieure sur les produits pétroliers
<b>TMSP</b>	École Télécom et Management Sud Paris

<b>TSVR</b>	Taxe sur les véhicules routiers
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UNSS</b>	Union nationale du sport scolaire
<b>UO</b>	Unité opérationnelle
<b>UOC</b>	Unité d'organisation et de commandement
<b>USEP</b>	Union sportive de l'enseignement du premier degré
<b>USINV</b>	Unité de soins intensifs neuro-vasculaires
<b>UT DIRECCTE</b>	Unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
<b>UT DRAC</b>	Unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles
<b>UT DRIEE</b>	Unité territoriale de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
<b>UTeQ</b>	Unité territoriale de quartier
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience
<b>VMC</b>	Ventilation mécanique contrôlée
<b>ZAC</b>	Zone d'aménagement concerté
<b>ZDE</b>	Zone de développement de l'éolien
<b>ZFU</b>	Zone franche urbaine
<b>ZPPAUP</b>	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
<b>ZPNAF</b>	Zone de protection naturelle, agricole et forestière
<b>ZRU</b>	Zone de redynamisation urbaine
<b>ZUS</b>	Zone urbaine sensible

## SOURCES DOCUMENTAIRES

### 1) Services déconcentrés

Archives Départementales et Patrimoine Mobilier,	DRRT,
ARS,	DT ARS,
CSL Corbeil Essonnes,	DT PJJ,
DDCS,	Groupement de Gendarmerie,
DDFIP,	Inspection Académique,
DDPAF,	Maison d'arrêt de Fleury Mérogis,
DDPP,	ONAC,
DDSP,	Pôle Emploi,
DDT,	SDIS,
DIRECCTE,	SPIP,
DIRIF,	UT DIRECCTE,
Douanes,	UT DRAC,
DRAC,	UT DRIEE.

### 2) Services internes à la Préfecture :

Cabinet,  
DIML,  
DPAT,  
DRCL,  
Mission Coordination,  
PDEC.

### 3) Sous Préfectures

Sous Préfecture d'Etampes,  
Sous Préfecture de Palaiseau.

## SOURCES ICONOGRAPHIQUES

### 1) Contributions 2011 :

Archives Départementales,	DRRT,
ARS,	DRCL,
CSL Corbeil Essonnes,	Groupement de Gendarmerie,
DDCS,	Inspection Académique,
DDPP,	Mission Coordination,
DDSP,	SDIS,
DIRIF,	UT DIRECCTE
Douanes,	

### 2) Sites ministériels et interministériels en fonction des thématiques



## PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Boulevard de France - 91010 EVRY Cedex - Tél. 01.69.91.91.91 Fax 01.64.97.00.23

Internet des services de l'État dans le département : <http://www.essonne.gouv.fr>